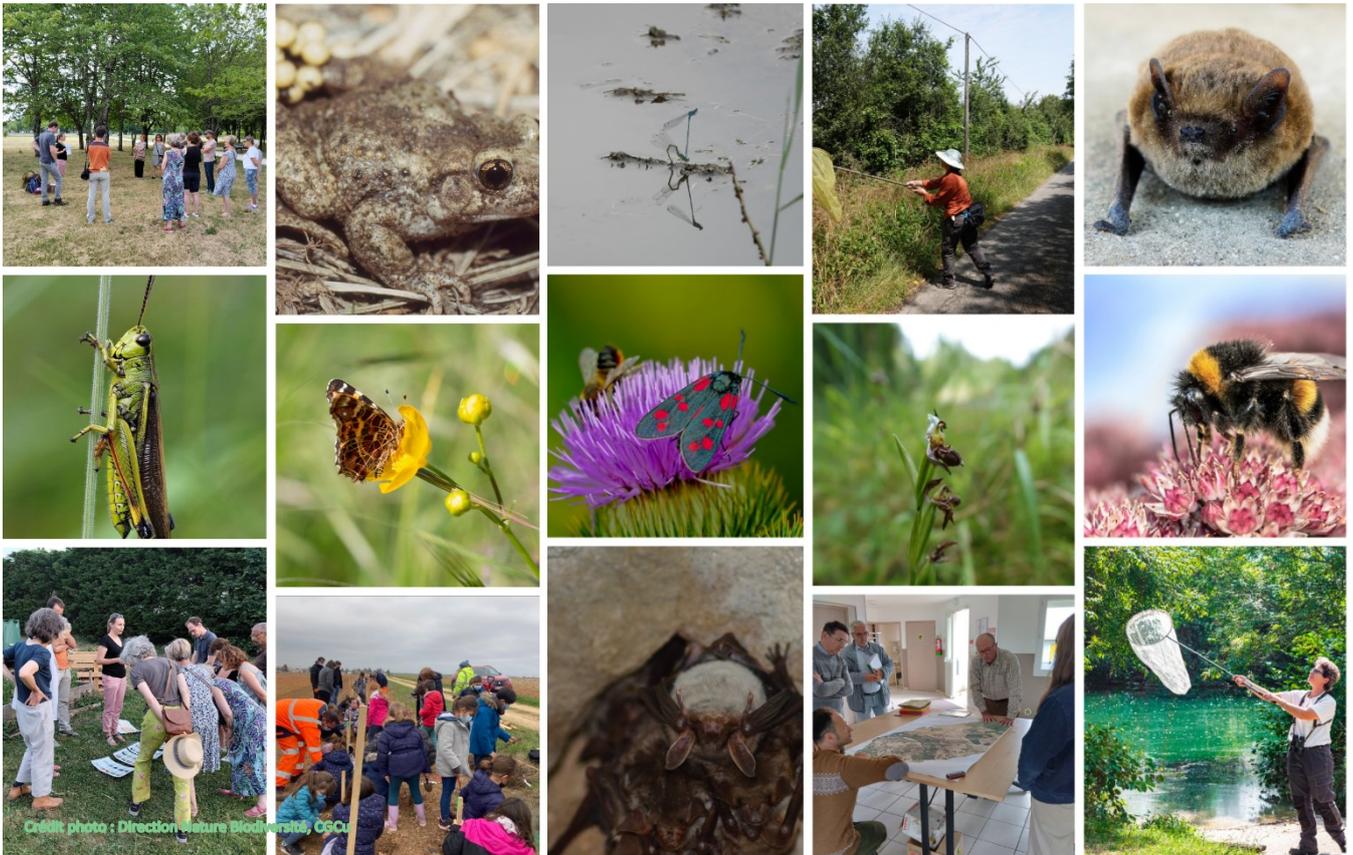


ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNAUTAIRE DE GRAND POITIERS



Rapport final

30 Août 2023

GRAND POITIERS
Communauté urbaine

Vienne
nature



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



Atlas de la biodiversité communautaire de Grand Poitiers			
Date de soumission du rapport	31/08/2023	Période de mise en œuvre du projet	Du 01/09/2021 au 31/08/2023 (24 mois)
Convention de subvention n°	OFB/21/0525		
Bénéficiaire de la subvention	Grand Poitiers Communauté urbaine et ses partenaires (Vienne Nature, Fédération de Pêche et de protection du milieu aquatique de la Vienne, CPIE Seuil du Poitou et CPIE Val de Gartempe)		
Responsable du projet	Valentin COGNARD, Chargé de mission Atlas de la Biodiversité Communautaire		
Contact	Valentin.cognard@grandpoitiers.fr		
Auteur(s) du rapport	Valentin COGNARD, Grand Poitiers		

Coût total prévisionnel du projet	326 676,00 €		
Subvention accordée par l'OFB	250 000,00 €		
Montant total des dépenses engagées	287 453,53 €	Consommation budgétaire (% du coût total prévisionnel)	88 %

Table des matières

I. Identification du projet	7
II. Retour sur la mise en œuvre du projet	10
I.1 Gestion et mise en œuvre du projet.....	10
I.1.1 Description générale du projet	10
I.1.2 Gouvernance et implication des parties prenantes	14
I.1.3 Mise en œuvre des actions visant l'acquisition de connaissances.....	19
I.1.4 Actions de mobilisation et sensibilisation.....	46
I.1.5 Communication.....	73
I.1.6 Tableau récapitulatif des actions réalisées et résultats	76
I.2 Perspectives post-ABC	91
I.3 Autoévaluation	96
II. Livrables produits	97
III. Annexes	101

Table des illustrations

Figure 1 : Carte de la Communauté urbaine de Grand Poitiers (GPCu).....	10
Figure 2 : Logo des partenaires de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire	10
Figure 3 : Couverture de l'Atlas Piscicole et Astacicole de la Vienne adapté aux territoires de Grand Poitiers © Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne	20
Figure 4 : Pipistrelle commune (© N.Tranchant, Vienne Nature).....	22
Figure 5 : Pipistrelle de Kuhl © SALIX créative commons	22
Figure 6 : Petit Rhinolophe © Valentin Cognard	22
Figure 7 : Murin à oreilles échanquées © Laura Huyet	24
Figure 8 : Dispositif de piège lumineux utilisé dans le cadre des inventaires "Hétérocères"	26
Figure 9 : Pipistrelle de Nathusius contactée à Buxerolles (c) François SCHWAAB.....	27
Figure 10 : Cartographie des Haies inventoriées dans le cadre de l'ABC de Grand Poitiers, communauté urbaine	29
Figure 11 : Représentation des mares inventoriées dans le cadre de l'ABC de Grand Poitiers	31
Figure 12 : localisation des 24 mares communales ayant fait l'objet d'un diagnostic écologique complet (par Vienne Nature).....	35
Figure 13 : Masette à larges feuilles <i>Typha latifolia</i> © Creative Commons	36
Figure 14 : Jonc Glauque - <i>Juncus inflexus</i> © Creative Commons	36
Figure 15 : La jussie - <i>Ludwigia peploides</i> © DNB, GPCu.....	36
Figure 16 : Triton crêté femelle - <i>Triturus cristatus</i> © DNB	37
Figure 17 : Triton palmé male © DNB	37
Figure 18 : Grenouille Agile © DNB.....	37
Figure 19 : Cordulie bronzée - <i>Cordulia aenea</i> © Creative Commons	38
Figure 20 : Libellule déprimée - <i>Libellula depressa</i> © Creative Commons	38
Figure 21 : Agrion élégant - <i>Ischnura elegans</i> © DNB.....	38
Figure 22 : Agrion Jouvencelle - <i>Coenagrion puella</i> © DNB	38
Figure 23 : Localisation des inventaires des Odonates au sein des cours d'eau de Grand Poitiers, communauté urbaine en 2021 et 2022	40
Figure 24 : Agrion de Mercure, <i>Coenagrion mercuriale</i> © Magali Godu, DNB, GPCu.....	41
Figure 25 : Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i> (libre de droit)	41
Figure 26 : Cordulie métallique <i>Somatochlora metallica</i>	41
Figure 27 : Gomphe de Graslin <i>Gomphus graslinii</i>	41
Figure 28 : Localisation des inventaires Mulettes au sein des cours d'eau de Grand Poitiers en 2021 et 2022.	44
Figure 29 : 4 espèces de mulettes identifiées dans la Boivre <i>P. littoralis</i> , <i>A. anatina</i> , <i>U. mancus</i> , <i>U. crassus</i>	45
Figure 30 : Mulette méridionale <i>Unio mancus</i> observée dans le Miosson	45
Figure 31 : Plaine des Grassinières avec sa mare emblématique et la prairie en fauche tardive © Nicolas Mahu, photographe.....	47
Figure 32 : Programme de la 1ère fête de la Biodiversité de Grand Poitiers.....	48

<i>Figure 33 : Exemples d'activités ou de stands réalisés ou tenus pendant la Fête de la Biodiversité de Grand Poitiers (Photo 1 à 4 : © Nicolas Mahu ; photo 5 © Vianney Hamoir ; photo 6 et 8 © Monique Bois ; Photo 7 © Yvonnick Guinard).....</i>	<i>49</i>
<i>Figure 34 : Exemple de communications sur l'Enquête Pipistrelle.....</i>	<i>51</i>
<i>Figure 35 : Photographies prises des formations réalisées dans la cadre de l'ABC de Grand Poitiers en 2023.....</i>	<i>57</i>
<i>Figure 36 : Intervention de Alain Gallou-Remaudière, élu à l'environnement de Dissay sur le programme de replantation de haies et sur les corridors écologiques (formation du 04 mai 2023).....</i>	<i>58</i>
<i>Figure 37 : Intervention de Nicolas Hutin du syndicat de rivières Clain Aval pour la formation du 24 mars 2023 à Migné-Auxances</i>	<i>58</i>
<i>Figure 38 : Exemples de Flyers réalisés par les CPIE pour les balades de territoire</i>	<i>64</i>
<i>Figure 39 : Sortie à Savigny l'Évescault lors de la fête de la biodiversité le 27 mai 2023 © Grand Poitiers</i>	<i>65</i>
<i>Figure 40 : Balade de Territoire sur la commune de Pouillé © CPIE Val de Gartempe</i>	<i>66</i>
<i>Figure 41 : Outils mobilisables en faveur de la biodiversité présenté dans le cadre d'une réunion sur la prise en compte de la biodiversité et des résultats de l'ABC dans le PLUi (le 18 mars 2021)</i>	<i>91</i>
<i>Figure 42 : Evocations de l'ABC Grand Poitiers dans les réunions sur la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration du PLUi à 40 communes</i>	<i>92</i>
<i>Figure 43 : Portail de territoire avec le plan d'action du "Territoire engagé pour la nature"</i>	<i>93</i>

Annexes

<i>Annexe 1 : Programme de la Fête de la Biodiversité de Grand Poitiers du 26 mai 2023 au 28 mai 2023 à Savigny-L'Evescault</i>	<i>102</i>
<i>Annexe 2 : Localisation des données concernant les colonies de Pipistrelles sp, dans le cadre de l'enquête participative (Vienne Nature - ABC Grand Poitiers)</i>	<i>103</i>
<i>Annexe 3 : Résultats des comptages de l'Enquête Pipistrelles en 2022</i>	<i>103</i>
<i>Annexe 4 : Poster « Enquête Pipistrelles »</i>	<i>104</i>
<i>Annexe 5 : Nombre de mares par commune sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine</i>	<i>105</i>
<i>Annexe 6 : Nombre de mares disparues par communes sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine</i>	<i>105</i>
<i>Annexe 7 : Localisation des mares communales du territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine</i>	<i>106</i>
<i>Annexe 8 : Densité de haies par communes sur le territoire de Grand Poitiers</i>	<i>107</i>
<i>Annexe 9 : Pourcentage de linéaires de haies disparues par communes sur le territoire de Grand Poitiers</i>	<i>107</i>
<i>Annexe 10 : Localisation des haies de Grand Poitiers faisant l'objet d'une description typologique</i>	<i>108</i>
<i>Annexe 11 : Etat de conservation des haies au niveau des réservoirs de biodiversité « bocage » du territoire de GPCu</i>	<i>108</i>
<i>Annexe 12 : Répartition des sites suivis pour l'inventaire des Hétérocères de l'ABC de Grand Poitiers – Trame Noire</i>	<i>109</i>
<i>Annexe 13 : Répartition des stations de suivis acoustiques pour l'inventaire des Chiroptères de l'ABC de Grand Poitiers – Trame Noire</i>	<i>109</i>

En
quelques
Chiffres

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DE GRAND POITIERS

234 espèces de macro-hétérocères
(dont 5 patrimoniales)

19 espèces de Chiroptères

Indicateurs Trame Noire



Vienne
nature

5 pêches électriques nouvelles

1 Atlas avec les répartitions par
cours d'eau des espèces
endémiques et exotiques

Atlas piscicoles et astacicoles



PÊCHE

2235 mares recensées
10 % disparues en 20 ans
40 mares communales avec :
22 espèces d'odonates
11 espèces d'amphibiens

Inventaire des mares



Vienne
nature

34 espèces d'odonates dont 4
patrimoniales dans 9 cours d'eau
5 espèces patrimoniales de mulettes
dont la Mulette Epaisse, protégée

Inventaire des Odonates et Mulettes

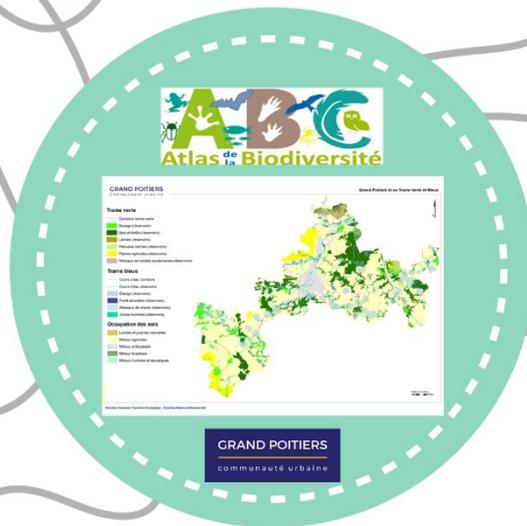


Vienne
nature

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

FRANCE
RELANCE



Inventaire des haies

3150 km de Haies
soit 2,9km/km²
28 % en bon état de conservation
et 220 km haies disparues en 20
ans

Vienne
nature



Sensibilisation Grand Public

1^{ère} Fête de la Biodiversité (250 p.)
Une enquête publique Pipistrelles
(360 p.)
18 Marudages auprès des habitants
(360 p.)
7 rencontres ou balades de
territoires (105 p.)

GRAND POITIERS
communauté urbaine



Formations Agents et Élus

13 interventions en conseil
municipal (140 personnes dont
130 élus)
8 formations agents-élus (41
élus et 145 agents)

GRAND POITIERS
communauté urbaine



Scolaires

15 classes sensibilisées
(371 élèves)
4 séances
(2 intérieures et 2 extérieures)

GRAND POITIERS
communauté urbaine

I. Identification du projet

Titre du projet	Atlas de la biodiversité communale de Grand Poitiers
Période totale prévue pour la mise en œuvre du projet	24 mois (du 01/09/2021 au 31/08/2023)
Contexte du projet	<p>La Communauté urbaine de Grand Poitiers est née de la fusion de 5 EPCI en 2017. Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi à 40 communes, la collectivité, forte de son territoire riche en biodiversité et en écosystèmes et de ses nombreux acteurs engagés pour leur préservation, a eu la volonté de s'engager dans la mise en place d'un Atlas de Biodiversité Communautaire (ABC) sur son territoire.</p> <p>Le territoire de Grand Poitiers possède une belle diversité d'habitats et d'espèces (parmi lesquelles des espèces patrimoniales) que de nombreux acteurs locaux s'engagent depuis plusieurs années déjà à préserver et à valoriser pour que le public puisse bénéficier d'un tel patrimoine naturel et prenne conscience de l'importance de sa préservation et sa conservation.</p> <p>La réalisation de l'ABC a eu pour objectif de permettre la coordination de ces actions localisées et de faire une synthèse des connaissances déjà acquises sur le territoire. Il a permis par conséquent de mettre à jour ces connaissances, de les enrichir en réalisant un diagnostic complémentaire du patrimoine naturel du territoire (inhérent au contenu de l'ABC), afin d'identifier les enjeux, les intégrer dans les actions de gestion et d'aménagement du territoire et de les mettre en valeur afin qu'elles soient profitables à tous.</p>
Objectifs du projet	Cet ABC permet à Grand Poitiers de poursuivre la politique engagée en faveur de la préservation du patrimoine naturel de son territoire, en intégrant les indicateurs de la biodiversité dans ses documents de

	<p>planification urbaine. Cette initiative aura pour finalité de prendre en compte cette biodiversité dans chaque projet d'aménagement futur, et de lui réserver une gestion et une protection adaptée à l'échelle intercommunale et communale. Ainsi, il est également prévu, à partir des résultats obtenus de l'ABC, de construire des portés à connaissance de la biodiversité pour chaque commune afin d'assurer le maintien et la continuité des actions de gestion et de valorisation. Cet apport de connaissances permettra par la suite de décupler les actions de sensibilisation du public pour l'encourager à davantage prêter attention au patrimoine naturel de son territoire, qu'il soit remarquable ou ordinaire.</p>
<p>Résumé du projet (Rappel issu de la fiche projet en Annexe 1 de la convention)</p>	<p>La Communauté urbaine de Grand Poitiers est un territoire vaste et diversifié, au carrefour de plusieurs trames écologiques importantes à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce territoire présente une bonne diversité d'habitats naturels, ce qui permet le maintien et la conservation de nombreuses espèces, dont certaines à forte valeur patrimoniale.</p> <p>La fragmentation des habitats naturels ou leur disparition constituent la principale menace sur ces espèces. Le développement des espèces exotiques envahissantes constitue également une pression forte sur la biodiversité.</p> <p>L'absence d'indice mobilisateur fort pour la préservation d'espèces et d'habitats naturels (pas de formation paysagère d'ampleur, pas de regroupement de population animale remarquable...) rend discrète la présence de la biodiversité, banale comme remarquable, ce qui complique la sensibilisation aux enjeux de conservation et rend d'autant plus nécessaire la prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques portées par la collectivité.</p> <p>Dans ce contexte, Grand Poitiers Communauté urbaine est statutairement compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du</p>

	<p>cadre de vie, en matière de qualité environnementale et en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Mais au-delà de ses obligations réglementaires, la prise en compte de la biodiversité est une nécessité pour la collectivité afin de mener à bien ses politiques publiques (aménagement du territoire, projet alimentaire territorial, prévention des inondations, lutte contre le changement climatique, production d'eau potable).</p> <p>La mutualisation et le travail partenarial sont constitutifs de Grand Poitiers Communauté urbaine. Aussi le projet d'Atlas de la Biodiversité sur ce territoire est multi-partenarial et intégrateur des besoins identifiés par différents acteurs locaux en termes de connaissance, de sensibilisation et de prise en compte dans les politiques publiques locales.</p> <p>Le projet de PLUI à l'échelle de ce territoire représente le véhicule idéal pour intégrer les enjeux de biodiversité dans la politique d'aménagement et de développement local.</p>
--	---

II. Retour sur la mise en œuvre du projet

I.1 Gestion et mise en œuvre du projet

I.1.1 Description générale du projet

Contexte

Né en 2017 de la fusion de 5 EPCI, la Communauté urbaine de Grand Poitiers regroupe 40 communes et s'étend sur un territoire de 1 064 km² (Figure 1).

Menant depuis plusieurs années de nombreuses actions en faveur de la biodiversité, Grand Poitiers a souhaité se saisir de l'outil que représentent les Atlas de la Biodiversité afin de poursuivre sa démarche d'intégration des enjeux de biodiversité au sein des politiques publiques de son territoire.

Fort d'un tissu d'acteurs locaux engagés dans des missions de protection de l'environnement, Grand Poitiers a voulu son projet d'Atlas « partenarial ». Il a donc sollicité les acteurs du territoire afin de construire un projet commun.

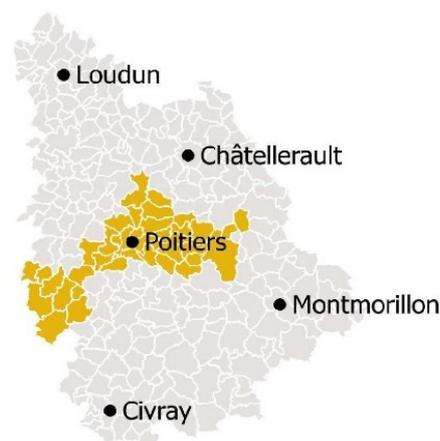


Figure 1 : Carte de la Communauté urbaine de Grand Poitiers (GPCu)



Figure 2 : Logo des partenaires de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire

Quatre structures ont donc rejoint le projet : La Fédération de la Pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne, les CPIE Seuil du Poitou et Val de Gartempe, ainsi que l'association Vienne Nature (Figure 2).

En septembre 2021 le programme d'ABC de la communauté urbaine a été lancé.

Ce programme se décline autour de deux grands axes majeurs :

- L'amélioration des connaissances sur la biodiversité du territoire, consistant à mener un certain nombre d'inventaires naturalistes et d'aider à l'orientation des politiques publiques, notamment par l'intégration des enjeux forts du territoire dans le PLUi en cours de réalisation (pour l'état initial de l'environnement, le PADD, et l'identification des enjeux liées à la biodiversité).
- La sensibilisation des différents acteurs du territoire (élu(e)s, agents territoriaux, grand public, scolaires) et la valorisation des connaissances et de la biodiversité locale.

Objectifs

Les objectifs poursuivis pour la mise en place d'un Atlas de Biodiversité Communautaire sur le territoire de Grand Poitiers sont multiples, mais ont pour même finalité d'intégrer la biodiversité dans les outils et les documents de planification, afin de prendre en compte efficacement et durablement le patrimoine naturel dans les politiques publiques en poursuivant les efforts engagés en ce sens.

La mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal fut déterminée par plusieurs enjeux :

- Identifier les besoins pour disposer d'un diagnostic homogène de la biodiversité du territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine.
- Identifier les enjeux et les leviers d'actions pour restaurer et préserver la biodiversité et les connectivités sur le territoire.
- Définir les moyens de fédérer et mobiliser les acteurs locaux pour construire un projet concerté d'aménagement du territoire compatible avec les enjeux de biodiversité.
- Accompagner les opérateurs locaux dans la mise en œuvre concrète d'actions.
- Définir une stratégie de promotion, sensibilisation et mise en valeur de la biodiversité ordinaire et de proximité.

Les objectifs de ce projet ont donc été multiples et résultent de la prise en compte de ces enjeux.

Il a fallu en premier lieu inventorier et analyser les éléments du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec différents acteurs de l'expertise naturaliste (LPO Vienne, Vienne Nature, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Fédération de Pêche et protection du milieu aquatique, ...).

Les inventaires faunistiques et floristiques ont permis de :

- Recueillir et synthétiser les données préexistantes.
- Compléter et réactualiser les données existantes lacunaires ou obsolètes afin de les homogénéiser sur l'ensemble du territoire.
- Réaliser de nouveaux inventaires des données manquantes au regard des politiques publiques.

Ces données ont été synthétisées à travers différents rapports afin de répertorier les résultats sur la cartographie du territoire, pour identifier visuellement ses zones à enjeux et problématiques.

Cette cartographie mise en place à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG), permettant

d'utiliser des bases de données préexistantes, ainsi que de mettre en commun les différentes cartes pour mieux visualiser les résultats globaux de l'étude.

Le deuxième objectif a permis de mobiliser les acteurs associatifs d'éducatifs à l'environnement par la mise en place de programmes pédagogiques en lien avec la biodiversité, l'environnement et le développement durable, permettant au publics cibles d'identifier les enjeux du projet. Ce programme de sensibilisation a été réalisé en partenariat avec les deux Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) agissant sur le territoire ; à savoir le CPIE Seuil du Poitou et le CPIE Val de Gartempe.

Le programme défini par le CPIE identifie différentes approches de la thématique de la biodiversité selon les acteurs rencontrés (élu(e)s, agents communaux et communautaires, grand public, scolaires, acteurs socio-économiques) ; Le programme a fait intervenir, lorsque nécessaire, les autres partenaires de Grand Poitiers, comme la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique ou les syndicats de rivières ponctuellement.

Un autre objectif complémentaire fût de mettre en place un évènement mobilisateur du public pendant le projet : une Fête de la Biodiversité Communautaire ; celle-ci permet à la fois d'exposer les enjeux de biodiversité et la démarche, les objectifs et acteurs de l'Atlas mis en place et de mettre en place des activités (conférences, débats, tables rondes...) ; ainsi que la découverte concrète des composantes locales de la biodiversité par le biais de différentes animations proposées au cours du programme de l'évènement (exposition photo, animations et sorties nature, stands d'associations...).

L'apport de connaissances apportées par l'ABC, ainsi que les actions entreprises pour favoriser la mobilisation des différents acteurs, permettent de ce fait de renforcer la sensibilité de ces derniers à l'égard de la biodiversité et de décupler les actions similaires à l'avenir, encourageant ces publics à davantage prêter attention au patrimoine naturel du territoire, qu'il soit remarquable ou ordinaire.

Le dernier objectif était de prendre en compte le patrimoine naturel dans les politiques publiques, celui-ci s'intégrant déjà au projet de territoire, aux documents d'urbanisme (comme le PLUi).

Les enjeux doivent être assimilés par les différents acteurs :

- Les élu(e)s communautaires et communaux ⇨ acteurs décisionnaires de la politique territoriale.
- La population ⇨ acteurs majeurs dans le choix des politiques publiques.

- Les acteurs socio-économiques ⇨ acteurs influents par leurs actions directes sur la biodiversité.

Afin que les acteurs prennent mieux en compte la biodiversité et son rôle dans les politiques publiques, les travaux de l'ABC seront valorisés et diffusés auprès d'eux dans le cadre d'animations et d'évènements de sensibilisation.

L'amélioration de la connaissance et sa diffusion, ainsi que la compréhension des enjeux par les différents acteurs faciliteront la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et les programmes d'actions mis en œuvre sur le territoire.

Cette considération permettra l'intégration du patrimoine naturel dans les documents de planification (PLUi, SCoT...), donnant lieu à la mise en place de plans de gestion et de contrats intégrant les espèces et espaces sensibles, à enjeux forts, et ainsi assurer leur reconquête et/ou leur préservation, leur conservation et leur valorisation dans le temps, à l'échelle communautaire (GPCu), communale (40 communes) et individuelle (population, acteurs du territoire).

A l'échelle communale, des plans de gestion des éléments de biodiversité (haies, mares, pelouses...) issus des portraits de biodiversité communaux ont été ainsi construits à partir des résultats obtenus, visant à faciliter les actions de gestion et de valorisation portées par les acteurs locaux.

Gouvernance :

Les objectifs de gouvernance se sont matérialisés par des réunions bilatérales et des réunions collectives avec les partenaires de l'ABC, et les réunions des Comités de Pilotage (COFIL) et Comité Technique (COTECH) qui ont permis de coordonner et de mettre en œuvre le projet dans une optique de travail partenarial.

Résultats du volet Amélioration des connaissances :

Les résultats du volet « Amélioration des connaissances » sont pour cet atlas :

- La réalisation d'une synthèse des données naturalistes détenues par Grand Poitiers (avant l'ABC et après l'ABC) et de mettre en place un outil efficace de géolocalisation et d'utilisation des données recueillis dans le cadre de l'ABC et dans les autres programmes et projets de Grand Poitiers ou de ses partenaires sur le territoire, mais aussi de permettre de prendre en compte la gestion des milieux naturels.

- La réalisation de 5 inventaires piscicoles prévues à l'automne 2021 et au printemps 2022 complémentaires aux données naturalistes de la Fédération de la Pêche de la protection du milieu aquatique de la Vienne.
- La réalisation d'une enquête publique sur les colonies de pipistrelles (et autres chiroptères).
- La réalisation des suivis chiroptères et hétérocères en tant qu'indicateurs de la fonctionnalité de la trame noire.
- La réalisation d'un inventaire des mares et la réalisation de préconisations de gestion et plan d'actions par mares identifiées comme communales ou communautaires.
- La réalisation d'un inventaire des haies bocagères.

Résultats du volet Mobilisation et sensibilisation :

Les résultats du volet « Mobilisation et sensibilisation » ont été :

- La création et la réalisation d'intervention de sensibilisation auprès des conseils municipaux d'une partie des communes du territoire (sur 13 communes).
- La création et la mise en œuvre d'un programme pédagogique à destination d'une partie des écoles du territoire (15 écoles).
- La création d'un évènement mobilisateur autour de la biodiversité et à destination du grand public : la Fête de la Biodiversité Communautaire 2023.

1.1.2 Gouvernance et implication des parties prenantes

Direction Nature-Biodiversité de Grand Poitiers

Anciennement porté par le centre d'activité Milieux Naturels de la Direction Hygiène Publique - Qualité Environnementale, l'Atlas de la Biodiversité de Grand Poitiers est aujourd'hui piloté par la Direction Nature Biodiversité créée en février 2021 lors de la réorganisation des services de Grand Poitiers (le centre d'activité Milieux Naturels n'existe plus suite à son intégration à cette nouvelle Direction).

Ses objectifs sont d'accompagner la prise en compte des enjeux de biodiversité et d'eau dans les actions publiques par des changements d'usages du territoire (gestion des accotements de voirie, entretien des éléments fixes du paysage...) et par des actions volontaristes de restauration de milieux naturels (plantation de haies, création de mares...), basées sur une solide connaissance partagée des enjeux et des outils dédiés (Atlas de la Biodiversité Communautaire, Plan Canopée, programme d'actions TEN...).

Dans le cadre de cet Atlas de la Biodiversité, Grand Poitiers a assuré le pilotage du projet, de la coordination et de la collecte des résultats des inventaires réalisés par les partenaires, de l'accompagnement des actions de sensibilisation afin qu'elles soient un support pour les politiques publiques du territoire et répondent aux besoins identifiés par la collectivité, ainsi que de l'intégration des enjeux qui ont été identifiés au cours de ce programme dans les documents stratégiques de la collectivité (notamment le PLUi en cours d'élaboration) et les actions à mener dans les années qui suivront cet ABC.

Les partenaires :

Au travers de cet Atlas de la Biodiversité, Grand Poitiers a souhaité renforcer les liens entre les acteurs de ce nouveau territoire œuvrant à la protection de l'environnement. C'est dans cette optique qu'il a fait de ce projet d'Atlas un projet partenarial. Quatre structures ont donc rejoint le projet :

L'association Vienne Nature

Depuis plus de 50 ans, Vienne Nature contribue à sauvegarder les espèces et les milieux naturels de la Vienne par des actions d'inventaires du patrimoine naturel et d'éducation à l'environnement. Fondée en 1967, Vienne Nature est une association loi 1901 à but non lucratif, agréée au titre de la loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la Nature, et agréée auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports comme Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire. Les adhérents et salariés sont des observateurs attentifs de la nature et de ses habitants. Leurs observations contribuent à la connaissance de la biodiversité de notre département, au bénéfice de l'intérêt général. Ils apportent leur expertise dans tous les projets concernant l'environnement.

Travaillant aux côtés de Grand Poitiers depuis plusieurs années, les actions qu'elle porte dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité s'inscrivent notamment dans la continuité de deux études menées avec la LPO en 2019 et 2020 sur l'étude des trames Verte, Bleue et Noire.

La fédération de la Vienne pour la pêche et la préservation du milieu aquatique

La Fédération de la Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique regroupe les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de la Vienne. Elle est gérée par un conseil d'administration composé de membres élu(e)s par les représentants des pêcheurs du département. Un président élu dirige cette structure fédérale. Il est notamment chargé de définir les axes de gestion et les principes de la politique départementale en matière de pêche et de protection des milieux aquatiques, conformément aux textes législatifs et règlements en vigueur. La Fédération de la Vienne fait par ailleurs partie de l'Union Régionale des Fédérations des régions Centre et Nouvelle Aquitaine, trait d'union entre nos instances départementales et la Fédération nationale.

Grand Poitiers Communauté urbaine et la Fédération de Pêche de la Vienne sont partenaires sur plusieurs projets, notamment les programmes d'actions des syndicats de rivières dont Grand Poitiers est membre et la gestion des milieux aquatiques dont la collectivité ou ses communes sont propriétaires (dans le cadre du Parc Naturel Urbain - PNU notamment) et les Comités Locaux de l'Eau (CLE).

Dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité de Grand Poitiers Communauté urbaine, elle porte des actions d'inventaires piscicole et astacicole dans l'objectif de compléter les données existantes ainsi que la synthèse de ces connaissances sous forme d'un Atlas poisson qui sera restitué aux communes afin de permettre une meilleure communication sur ces taxons.

Les CPIE Seuil de Poitou et Val de Gartempe

Le CPA Lathus est labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (Val de Gartempe) depuis 1995. Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de la Vienne – CINEV a été créé en 1985 et labellisé CPIE (Seuil du Poitou) en 2003. Ils intègrent un réseau de 80 associations, l'Union Nationale des CPIE. L'éducation et la formation des publics à l'environnement est un enjeu majeur de la transition environnementale. Elle passe par une écoute permanente des pratiques et des comportements. Elle se traduit par des actions visant l'information, la prise de conscience et les modifications de pratiques. Les principales missions sont d'une part l'éducation à l'environnement pour tous, individuels, enfants et adultes, salariés, scolaires, étudiants, et d'autre part, l'accompagnement des collectivités locales et des acteurs sociaux économiques dans une démarche de développement

durable, complétées par des actions de facilitations auprès des groupes constitués (élu(e)s ou non élu(e)s ; entreprises, agents des collectivités) pour permettre d'aller au-delà de la sensibilisation et mener à des actions concrètes en faveur de la Biodiversité. Les CPIE sont impliqués à toutes les échelles territoriales auprès des acteurs de la vie publique dans une démarche d'accompagnement des territoires.

Très actifs sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine où ils mettent en œuvre des actions en faveur de la transition écologique pour différents services de l'intercommunalité ou des communes, les CPIE Seuil du Poitou et Val de Gartempe portent dans le cadre de l'ABC de Grand Poitiers un programme global de sensibilisation aux enjeux de biodiversité sur le territoire à destination de différents publics (élu(e)s, agent municipaux et intercommunaux, scolaires, grand public).

Comité de pilotage :

Un comité de pilotage du projet a été créé en 2021. Il est présidé par la Vice-Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine en charge de la biodiversité et réunie :

- Le pilote du projet (Grand Poitiers Communauté urbaine)
- Les partenaires du projet (Vienne Nature, Fédération Départementale de la Pêche de la Vienne, les CPIE Val de Gartempe et Seuil du Poitou)
- L'Office Français de la Biodiversité
- L'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

L'administration de ce comité de pilotage est assurée par la direction Nature-Biodiversité de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Il aurait dû être convoqué au moins 2 fois par an dans le but de s'assurer du bon déroulement du projet et décidera des modifications éventuelles à apporter. En réalité, il fut coordonné à distance du fait du contexte sanitaire dû à l'épidémie de Covid-19 en début de projet, et dû aux modifications de personnels en sein de Grand Poitiers. La dernière réunion a eu lieu le 23 mars 2023.

Les décisions du comité de pilotage ont été validées, le cas échéant, par la Vice-présidente en Bureau Communautaire ou en Conseil Communautaire notamment pour les décisions à visée politique.

Groupe de Travail Territoire Vert et Bleu

Le programme d'actions de Grand Poitiers Communauté urbaine dans le cadre de la démarche « Territoire Vert et Bleu » portée par la Région Nouvelle-Aquitaine prévoyait la constitution d'un groupe de travail local sur la biodiversité afin de coordonner et mutualiser les efforts en faveur de la biodiversité sur le territoire communautaire. Retardée par la crise sanitaire, la réunion fondatrice de ce groupe de travail a eu lieu le jeudi 25 mars 2021, une seconde réunion est programmée le 19 septembre 2023 pour faire suite à l'ABC notamment, et prendre en compte les enseignements ou connaissances qui en sont sortis, et prévoir des perspectives futures de collaborations.

Ce groupe de travail constitué autour de Grand Poitiers Communauté urbaine est composé des acteurs locaux de la biodiversité :

- Le Département de la Vienne
- La LPO
- Vienne Nature
- Le CEN Nouvelle-Aquitaine
- L'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
- Le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique
- La Chambre d'Agriculture de la Vienne
- La Fédération Départementale de Pêche de la Vienne
- La Fédération Départementale de Chasse de la Vienne
- L'Université de Poitiers
- Prom'Haies en Nouvelle Aquitaine
- L'Office National des Forêts
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière
- Le Syndicat Mixte Vienne et Affluents
- Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain sud
- Le syndicat Clain aval

Réunissant chercheurs, agriculteurs, collectivités, naturalistes... du théoricien au praticien, chaque acteur du territoire doit pouvoir contribuer au projet global du territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine en matière de Biodiversité et valoriser ses actions. L'objectif de ce groupe de travail est de créer des passerelles entre les différents acteurs et identifier les besoins communs et les opportunités de partenariats. Il constitue également un panel d'experts à même d'identifier les actions les plus pertinentes ainsi que les moins judicieuses. A l'issue du projet, il assure la bonne exploitation des données recueillies et leur bonne prise en compte dans les politiques publiques du territoire.

Les travaux du comité de pilotage et ceux du groupe de travail « Territoire Vert et Bleu » seront présentés en commissions thématiques de Grand Poitiers. Autant que de besoin, la Conférence des

Maires, le Bureau Communautaire et le Conseil Communautaire ont été et seront sollicités suite à l'ABC.

1.1.3 Mise en œuvre des actions visant l'acquisition de connaissances

Grand Poitiers Communauté urbaine :

Grand Poitiers mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de la biodiversité qui ont permis au fil du temps de récolter un grand nombre de données sur le territoire. Jusqu'en 2012, la gestion de ces données était assurée à l'aide du logiciel SERENA de Réserves Naturelles de France. Ne disposant plus de cet outil aujourd'hui, un gros travail de reprise des données afin qu'elle puisse être exploitée par le logiciel de SIG ARCGIS et qu'elles soient diffusées et actualisées facilement via l'outil viewer ESRI utilisé par la collectivité : Gaia*.

*Les pages métiers Gaia sont un outil cartographique et de représentation visuel utile pour la gestion des données géoréférencées dans le cadre de la gestion des espaces naturels à Grand Poitiers, Communauté Urbaine.

En effet sur 7000 données, seulement 2500 étaient correctement géolocalisées et transposables, les autres apparaissant seulement dans la table attributaire sans coordonnées de géolocalisation. De plus, cette base de données ne contient pas l'intégralité des données possédées par la collectivité. Certaines études n'ont en effet pas été enregistrées sur SERENA, notamment les études réalisées après 2012.

L'actualisation de cette base de données a permis le recensement de **1144 espèces différentes (600 pour la faune + 544 pour la flore) et pour plus de 12 000 observations naturalistes (3455 pour la flore et 8803 pour la faune)**, constituant ainsi une base de données naturalistes améliorant les connaissances sur le territoire de Grand Poitiers et permettant d'analyser les lacunes en termes de données disponibles et de territoires inventoriés et à inventorier en conséquence pour aller plus loin dans la connaissance.

Mais ce travail nécessite désormais à l'avenir de formaliser les process d'observations naturalistes effectuées et d'acquisition de données pour celles obtenues de manière scientifiques et protocolées (avec un protocole strict d'observations) tout comme celles acquises de manière fortuite (données opportunistes). Cette base interne a pour vocation d'être ouverte à la complétion par des personnes ressources de l'ensemble des communes membres de Grand Poitiers et de nos partenaires, mais n'a pas vocation à être ouverte au grand public, pour éviter les effets de modes, les biais d'observations et les concentrations hétérogènes d'observations sur l'ensemble du territoire, ainsi que la vérification et la robustesse des données recueillies.

Structurée et régulièrement actualisée, cette base de données permettra l'identification et la

localisation des espèces particulières ou à fort enjeu, à protégé ou patrimoniales du territoire. Ces données ainsi que celles issues des autres études en cours de réalisation sur le territoire (inventaire Zones Humides, inventaires naturalistes des sites du PNU (Parc naturel Urbain), étude sur la biodiversité des bords de route, étude sur les castors, sur les orthoptères, etc....) sont transmises au bureau d'étude et à la direction en charge de l'urbanisme de Grand Poitiers, qui sont en charge de la réalisation du nouveau PLUi afin d'être intégrées au fur et à mesure de l'acquisition des données.

Un état des données naturalistes au mois d'Aout 2023 sera transmis au SINP (= Observatoire FAUNA et Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (par Grand Poitiers, et par Vienne Nature pour les données dont ils sont à l'origine).

Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne :

La Fédération de pêche de la Vienne a dans le cadre de cet ABC, réalisé cinq inventaires piscicoles par pêche électrique sur des secteurs qui n'avaient pas été prospectés depuis près de 20 ans. Ces pêches électriques ont toutes été réalisées entre l'automne 2021 et le printemps 2022.

Les données récoltées lors de ces inventaires ont permis de compléter la base de données de la Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne ; et ont permis la réalisation d'un atlas poisson et écrevisses au cours de la dernière année de l'ABC (voir Figure 3).

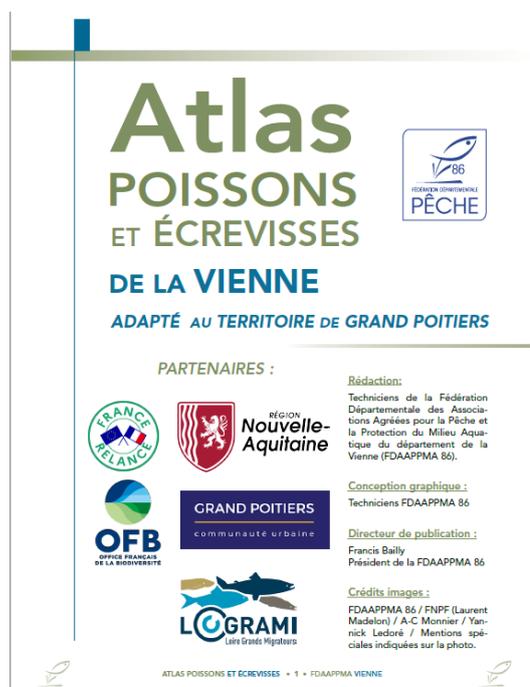


Figure 3 : Couverture de l'Atlas Piscicole et Astacicole de la Vienne adapté aux territoires de Grand Poitiers © Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne

En 2022, la FDAAPPMA de la Vienne dispose donc d'une connaissance précise, complétée et actualisée de tous les peuplements du département de la Vienne et du territoire de Grand Poitiers en particulier qui permet :

- D'évaluer et de suivre l'évolution temporelle de l'état des populations piscicoles et astacicoles.

- De mettre en évidence certaines perturbations sur nos milieux.
- D'adapter les aménagements et les restaurations morphologiques à réaliser sur les cours d'eau.
- De valoriser l'ensemble de ces données pour sensibiliser et conseiller les gestionnaires des milieux aquatiques.

Le document proposé par la FDAAPMA 86 est caractérisé par un visuel attractif adapté à un outil de communication (photos, cartes et textes pédagogiques). Il comprend un diagnostic du territoire ainsi qu'une conclusion sur les perspectives liées à nos cours d'eau. Il est également composé d'une carte de répartition par espèce à l'échelle du département et de Grand Poitiers, d'une description de la morphologie du poisson ou de l'écrevisse, d'un résumé reprenant les principaux traits écologiques (habitats, exigences écologiques, reproduction), les statuts de protection ainsi que les perturbations impactant l'état des populations.

Cet atlas peut donc servir à sensibiliser à la fois les élu(e)s et les habitants des secteurs concernés.

De plus, cette initiative a motivé la FDAAPPMA 86 à réaliser un autre Atlas, cette fois à l'échelle départementale. Le but est d'élargir la sensibilisation à l'ensemble des communes du département.

La réalisation régulière d'inventaires piscicoles, permettrait de maintenir une information fiable de l'état des peuplements piscicoles du territoire. Mettre en place un programme d'inventaires réguliers complétant le travail initié dans le cadre de ce premier atlas de la Biodiversité est une piste d'amélioration à l'avenir, permettant notamment les travaux de restauration des syndicats de rivière, de l'EPTB Vienne et des collectivités en amont et en aval des cours d'eau de Grand Poitiers.

Vienne Nature :

Très impliqué aux côtés de Grand Poitiers pour l'étude des continuités écologiques du territoire, Vienne Nature a proposé un programme d'inventaires et d'analyses complémentaires dans la continuité des études réalisées en 2019 et 2020.

Des inventaires sur la **fonctionnalité de la Trame Noire** du territoire ont été réalisées au cours de l'ABC.

- Une enquête participative a été lancée sur le territoire afin de mobiliser les citoyens et de localiser des colonies de pipistrelles. Cette étude s'est déroulée en 2022 (première communication) jusqu'à l'été 2023 (retour des rapports de Vienne Nature). Une trentaine de signalements ont été récoltés et ont été vérifiées (comprenant des contacts des propriétaire et comptage des colonies).

- Résultats :

Sur les 11 observations déjà indiquées dans les bases de données connues (de Vienne Nature notamment), correspondant à des colonies de mises bas de pipistrelles communes.

Au total :

- **5 colonies de Pipistrelles** commune (voir Figure 4) étaient encore présentes ;
- **4 colonies de Pipistrelles** avaient disparu depuis ;
- **1 colonie de Pipistrelle** est toujours présente mais est inaccessible pour une capture ;
- 1 donnée correspond à des individus isolés.

Suite à différents signalements (voir partie I.1.4), l'enquête a réuni 24 réponses. Elle a permis de mettre en évidence (voir Annexe 2 et Annexe 3) :

- **2 colonies de mise-bas de Pipistrelle commune ;**
- **1 gîte utilisé à priori par une colonie de Pipistrelle commune,** mais seulement 2 individus sont revenus en 2022 ;
- **4 de colonies de mise-bas de Pipistrelle de Kuhl** (voir Figure 5) ;
- **1 colonie de Pipistrelle indéterminée** puisque la colonie s'est déplacée suite à la canicule courant 2022 ;
- **1 colonie de Petit rhinolophe** (voir Figure 6) ;
- 1 colonie indéterminée signalée mais qui n'est pas revenue en 2022 ;
- **1 gîte d'estivage de Pipistrelles** : 3 individus sur une terrasse.

Notons que la découverte de **colonies de mise-bas de Pipistrelle de Kuhl est une première dans le département.**

La plupart des colonies ont été à nouveau contrôlées en 2023 pour permettre deux années de suivi de l'effectif. Cette seconde année



Figure 4 : Pipistrelle commune (© N.Tranchant, Vienne Nature)



Figure 5 : Pipistrelle de Kuhl © SALIX créative commons



Figure 6 : Petit Rhinolophe © Valentin Cognard

permet également de contrôler le retour des colonies qui ont été capturées dans le cadre du suivi génétique.

Ces résultats sont présentés et commentés dans le rapport de Vienne Nature (Livrable ABC Grand Poitiers – Enquête Pipistrelle)

Le suivi génétique :

Suite à l'état des lieux des colonies de mise-bas de Pipistrelles issus l'action « Enquête pipistrelle », un plan d'échantillonnage par capture a été élaboré. Des captures nocturnes ont ainsi été organisées afin de réaliser des prélèvements génétiques sur des Pipistrelles communes. Il s'agit d'une biopsie de peau réalisée avec un trépan au niveau de l'aile, le patagium. Le trou est fait au plus près du corps pour ne pas gêner l'animal en vol et assurer une cicatrisation plus rapide.

La technique consiste à capturer des Chiroptères à l'aide de filet japonais sur leurs terrains de chasse (passages à gué) ou à la sortie des colonies de mise-bas.

Ces captures ont été réalisées après gestation et mise-bas pour limiter l'impact. Ainsi les opérations ont été réalisées de fin juin à fin août (illustrations méthodologiques disponibles dans le rapport ABC Grand – Enquête Pipistrelle, p.13).

Durant la saison estivale 2022, **14 captures** ont été réalisées sur le territoire de Grand Poitiers ainsi que 3 captures complémentaires en dehors de Grand Poitiers mais dans un rayon de moins de 5 kilomètres. Au total, il a fallu 14 captures pour réaliser **146 prélèvements génétiques** par biopsie de peau, sur autant de Pipistrelles communes capturées sur 5 colonies de mise-bas et 5 territoires de chasse.

En effet, malgré un contrôle en avance, trois sites se sont avérés être des colonies de mise-bas de Pipistrelles de Kuhl. Et une des captures à proximité d'une colonie de mise-bas de Pipistrelle commune n'a pas permis de capturer d'individu.

La reprise des comptages en 2023 a permis de retrouver 6 des 8 colonies capturées en 2022. Les propriétaires étaient toujours favorables à leur présence (plus de détail dans le rapport de Vienne Nature).

Cette enquête a permis de mettre en évidence ou de retrouver des colonies de mise-bas :

- Découverte de **2 colonies de mise-bas de Pipistrelle commune** ;

- Redécouverte de **5 colonies de mise-bas de Pipistrelle commune** :
 - dont **la colonie de Pipistrelles communes dans le château du Bois de St Pierre** ;
- Découverte des **4 premières colonies de Pipistrelle de Kuhl** du département :
 - dont **une colonie dans un bâtiment communal de Cloué** ;
 - dont deux propriétaires qui a signé une convention **Refuge pour les Chauves-souris** ;
- Découverte d'un site d'estivage de Pipistrelles à Quinçay dont la propriétaire a signé une convention **Refuge pour les Chauves-souris** ;
- Découverte d'une **colonie de Petit rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*) à Sanxay chez un privé ; (voir Figure 6)
- Découverte d'un **site de transit d'un Murin à oreilles échanquées** (*Myotis emarginatus* – voir Figure 7) à La Chapelle-Moulière chez des privés.



Figure 7 : Murin à oreilles échanquées
© Laura Huyet

Les sessions de capture ont permis de :

- Récolter **146 prélèvements génétiques de Pipistrelle commune** pour le programme de recherche « REpenser les COrridors et leur DEsigne écologique : une approche historique et génétique » (RECODE) co-encadré par le laboratoire Ecologie Biodiversité des Interactions de Poitiers et Grand Poitiers communauté urbaine ;
- Affiner la méthode de capture en sortie de gîte sur ce groupe d'espèces de petits interstices.

Les comptages 2022 et 2023 ont mis en évidence un possible impact de la canicule avec le déplacement d'au moins 2 colonies (Cloué et Montreuil-Bonnin). En revanche, une colonie a disparu sans explication en dehors de la capture 2022 mais qui avait été limité dans le temps pour limiter son impact. Sa mise en cause ne peut être exclue. Toutefois, sur les 5 autres colonies capturées au gîte, 4 sont revenues sans problème. La 5^{ème}, à Montreuil-Bonnin n'est pas revenue mais était en grande partie déplacée sur un autre gîte en 2022 lors de la capture. La perturbation semble provenir de la présence d'un Loir et peut-être de la canicule.

En conclusion, dans le cadre de l'ABC de Grand Poitiers, Vienne Nature a pu réaliser un état des lieux des **colonies de Pipistrelles et un suivi génétique** (voir Annexe 4). Cette démarche a permis de réaliser des suivis d'anciens signalements et de reprendre contact avec des propriétaires. Ainsi le programme a participé à l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel de Grand Poitiers. Il a également répondu à la fiche actions 1 du Plan National d'Action (PNA) en faveur des chauves-souris : 1 « Mise en place d'un observatoire national des Chiroptères ». La participation à l'échantillonnage de prélèvements génétiques du programme RECODE répond également à la fiche action 3 du PNA Chauves-souris : 3. « Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques ».

Avec la signature de 3 conventions de l'opération « Refuge pour les chauves-souris » et l'animation réalisée (Enquête et contacts avec les propriétaires), le projet répond également à la fiche action 10 du PNA : 10. « Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser ».

- Une étude a également été menée pour évaluer **l'impact de la pollution lumineuse sur la fonctionnalité de la Trame noire**. Cette étude consiste à étudier les populations de chauves-souris et d'hétérocères présentes sur 5 sites du territoire (voir Annexe 12 et Annexe 13). Ces sites ont été choisis en fonction de la pollution lumineuse estimée sur le site : deux sites fortement impactés sur les communes de Poitiers et Buxerolles (communes ne pratiquant pas d'extinction de l'éclairage public la nuit ou seulement depuis quelques mois et ayant eu des rallumages ponctuels et exceptionnelles pendant les périodes d'émeutes urbaines), un secteur moyennement impacté sur la commune de Croutelle et deux secteurs non impactés sur les communes de Pouillé et Sanxay. Ces sites ont été inventoriés chacun une fois par mois entre le mois de Mai 2022 et le mois de Septembre 2022.

Pour le **volet hétérocère**, les inventaires ont consisté à l'installation d'un piège lumineux (voir Figure 8) afin d'attirer les papillons et de pouvoir les identifier.



Figure 8 : Dispositif de piège lumineux utilisé dans le cadre des inventaires "Hétérocères"

(Photographies prises par Valentin Cognard lors d'un inventaire réalisé au jardin des plantes le 23 mai 2023).

Les inventaires d'hétérocères menés en 2022 dans 5 parcs du territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine ont permis l'observation de **234 espèces de macro-hétérocères** sur les 742 connues dans la Vienne (Ducept S., à paraître), soit un peu plus de 30 % de la diversité départementale.

Parmi ces espèces, **5 sont considérées patrimoniales** (déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Poitou-Charentes) et **5** sont lucifuges et donc considérées comme des **indicateurs de trame noire** (voir rapport de Vienne Nature, ABC Grand Poitiers – indicateurs de la Trame nocturne, p.12).

La configuration des différents parcs inventoriés est différente d'un site à l'autre et cela ne facilite pas la mise en évidence d'indicateurs de la trame noire. En effet, la diversité d'espèces de papillons observés ou encore la disponibilité des arbres hôtes ne suffisent pas, à elles seules, à expliquer les différences de diversité spécifiques notées. Si au départ, l'idée de se baser sur la diversité des Hétérocères liées aux chênes semblait une bonne option, il nous a fallu l'abandonner étant donné que cet arbre n'est pas présent dans les mêmes proportions dans l'ensemble des parcs (présence très faible dans le Parc de la Roseraie alors que les chênes dominent dans les parcs de Buxerolles, de Croutelle et de Pouillé). Pour les marqueurs de Trame noire, nous choisissons donc de nous baser sur les espèces considérées lucifuges ou faiblement attirées par les lumières.

Cet indicateur permettra de mesurer l'attraction des parcs des secteurs considérés comme fortement impactés par l'éclairage urbain ; le Bois de la Loge de Pouillé constituant le site témoin.

Pour le volet chiroptérologique, les inventaires ont consisté en la pose d'enregistreurs passifs permettant l'enregistrement des ultrasons des chauves-souris sur les lieux d'étude. L'analyse des résultats a été réalisée pendant cette seconde phase d'ABC. Ces suivis acoustiques menés en 2022 dans 5 secteurs du territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine ont permis de contacter 19 espèces de Chiroptères parmi les 22 connues dans le département de la Vienne. Les rares Pipistrelles pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) et Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) (voir Figure 9) ont pu être mises en évidence sur deux secteurs pour la première et sur 4 secteurs pour la seconde.



Figure 9 : Pipistrelle de Nathusius contactée à Buxerolles (c) François SCHWAAB

Toutes ces espèces sont intégralement protégées sur le territoire national par arrêté ministériel du 23 avril 2007 relatif à la protection des Mammifères selon l'article L.411-1 du Code de l'Environnement.

Les résultats présentent beaucoup de variation d'un secteur à un autre. Pourtant différents résultats indiquent bien un effet plus attractif de la trame noire non polluée et inversement un effet négatif de la pollution lumineuse :

- En dehors du secteur de Croutelle, la répartition de l'activité chiroptérologique est toujours plus diversifiée pour les espèces plus sensibles à la lumière sur les stations témoins.
- Conformément aux hypothèses de départ, l'activité chiroptérologique est plus importante sur les stations témoins, sauf pour Croutelle.
- L'activité chiroptérologique des Murins est plus importante sur les stations témoins sauf pour Croutelle.
- L'activité chiroptérologique des Rhinolophes à tendance à être plus importante sur les stations témoins sauf pour Croutelle et sans tendance pour Rouillé.
- Contrairement à une des hypothèses de départ sur les secteurs de Buxerolles et Poitiers, l'activité chiroptérologique est plus importante sur la station dite polluée. Au vu du contexte et comparé aux autres secteurs, ces résultats laissent penser que les Chiroptères présents se concentrent sur ce type de parc urbain, îlot favorable et non éclairé, mais isolé au milieu de la pollution lumineuse.

Ces premiers résultats sont conformes à la littérature actuelle. Ils montrent trois points importants :

- Plusieurs indicateurs montrent une activité chiroptérologique moins diversifiée et moins importante pour les espèces sensibles sur les stations polluées par l'éclairage artificiel même sur les secteurs moins exposés.
- Plusieurs indicateurs ne montrent pas des résultats clairs, voire contre-intuitifs comme sur Croutelle. Mais ces résultats semblent expliqués par des différences de gestion locale comme l'absence de lampadaire directement dans le parc. Cet élément montre déjà l'importance de la suppression ponctuelle de certains éclairages artificiels. Il a d'ailleurs été mis en évidence l'importance de supprimer des éclairages de 25 à 50 m de corridors de déplacements et/ou de zone des chasses pour favoriser la présence des Murins (Azam et al, 2018).
- Le nombre de répliquât et d'heures de suivis pourraient être plus importants pour ce type de suivi pour avoir des résultats plus robustes.

Ces résultats sont présentés et commentés dans le rapport de Vienne Nature (Livrable ABC Grand Poitiers – Indicateurs Trame Nocturne).

- **L'inventaire des haies** a débuté en 2021 par un repérage cartographique en complémentarité avec les données issues de l'IGN. Des inventaires sur le terrain ont été réalisés sur les réservoirs de types bocages (identifiés dans l'étude des Trames Verte et Bleue) à l'automne 2022 afin de réaliser une description typologique des haies de ces secteurs.

Grand Poitiers Communauté urbaine, d'une superficie de 1073 km², compte 3150 km de haies champêtre, ce qui représente une densité de haies de 2,9 km/km² sur l'ensemble du territoire (Figure 10). À l'échelle des 40 communes, ce maillage est très hétérogène, certaines communes présentant un maillage supérieur à 6 km/km² alors que d'autres possèdent un maillage inférieur à 1 km/km² (voir Annexe 8).

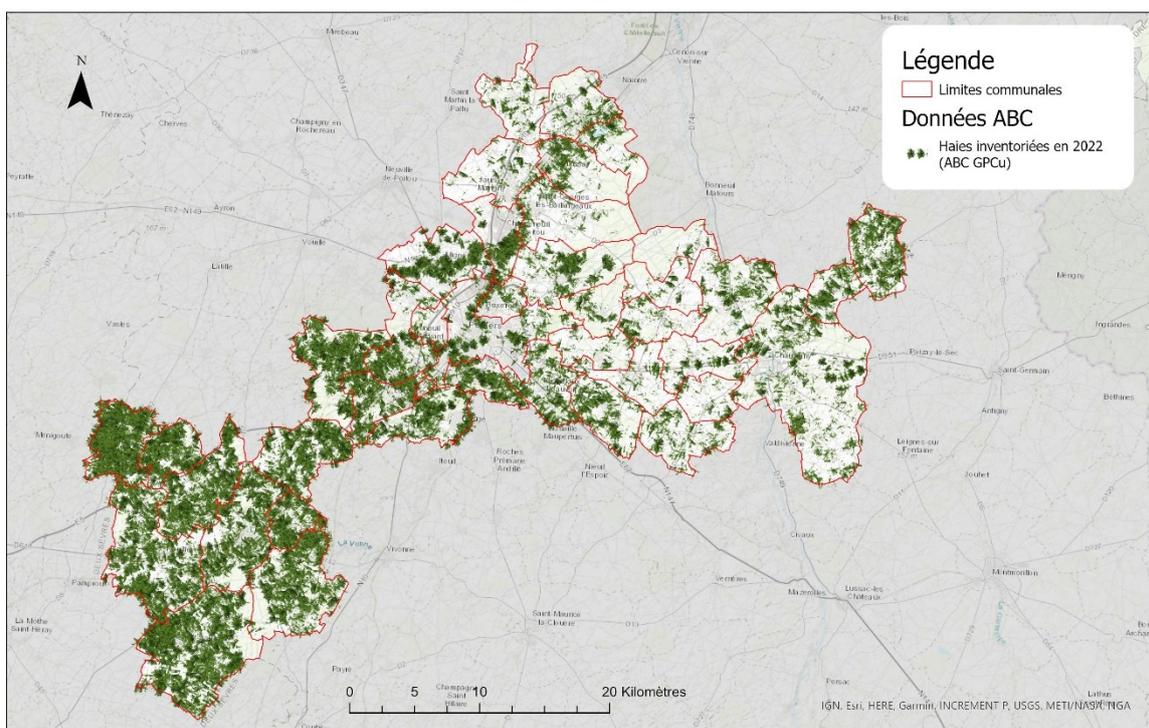


Figure 10 : Cartographie des Haies inventoriées dans le cadre de l'ABC de Grand Poitiers, communauté urbaine

Les haies incluses au sein des réservoirs de biodiversité « Bocage » identifié dans le cadre de l'élaboration de la trame verte et bleue de Grand Poitiers Communauté Urbaine ont fait l'objet d'un inventaire de terrain (voir Annexe 10). Près de 80 % des haies incluses au sein de ces réservoirs ont été décrites (voir Annexe 11).

Globalement les haies sont en bon état de conservation (28%) à partiellement dégradée (34%). Plus de 54 % des haies décrites sont des haies multistrates, elles possèdent les 3 types de strates (basse arbustive, arbustive et arborée). Ce type de haies est favorable aux espèces liées à ce type de milieu et permet d'assurer la fonction de corridor écologique.

Les haies champêtres jouent de nombreux rôles fonctionnels, paysagers, écologiques et agronomiques. Elles servent de brise-vent et permettent une meilleure infiltration des eaux de ruissellement ce qui limite l'érosion des sols. Elles servent de milieux refuges pour de nombreuses espèces et de corridors biologiques, en reliant les différents milieux naturels entre eux.

Il est donc important de préserver les haies déjà existantes et d'augmenter leur intérêt écologique, notamment en faisant attention au mode de gestion en évitant de rabattre les haies en hauteur.

Il est également important de les protéger en les intégrant au PLUi pour éviter que des haies ne soient détruites.

Au sein du territoire de Grand Poitiers, plus de 220 km de haies ont disparues en 20 ans (voir taux de

destruction par communes en Annexe 9).

L'ensemble des résultats sont présentés et commentés dans le rapport de Vienne Nature (Livrable ABC Grand Poitiers – recensement des haies et résumé dans le poster sur les haies ()).

- **L'inventaire des mares** : En 2022, les mares du territoire ont été localisées par SIG et une attention particulière a été port au foncier des collectivités, ce qui a permis de mettre en évidence 43 mares présentes sur des parcelles publiques. Sur ces 43 mares, 20 bénéficient d'un inventaire et d'un plan de gestion dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire. La sélection de ces mares et la réalisation des plans de gestion ont été réalisés dans la deuxième phase de projet.

Sur le territoire, le recensement des mares dans le cadre de la définition de la trame verte et bleue du territoire avait mis en évidence la présence de 2001 mares sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine dont certaines avaient été identifiées comme réservoirs de biodiversité (LPO Poitou-Charentes, Vienne Nature, 2020).

Dans le cadre de l'ABC de Grand Poitiers, l'analyse des photos aériennes plus récentes a permis d'actualiser cette première campagne de recensement et de cartographier **2235 mares** à l'échelle du territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine (voir Figure 11 et Tableau 1).

Représentation des mares inventoriées dans le cadre de l'ABC

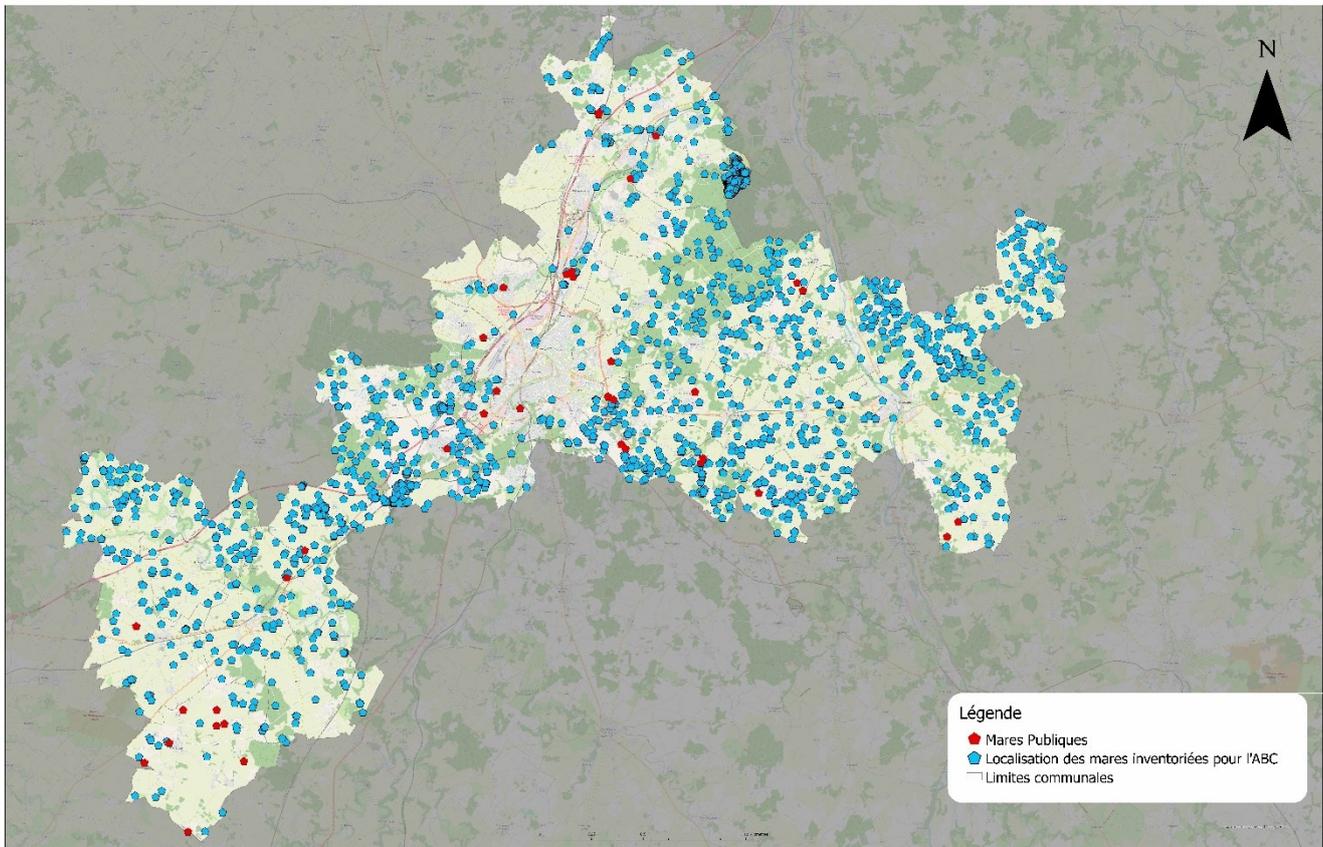


Figure 11 : Représentation des mares inventoriées dans le cadre de l'ABC de Grand Poitiers

Les photos aériennes de 2010 ont une résolution de meilleure qualité que celles de 2007, ce qui a permis de mettre en évidence des mares qui n'étaient pas visibles en 2007 et qui ont donc été ajoutées. De même, une meilleure connaissance du territoire et un pointage systématique des mares observées dans le cadre de différentes études menées sur le territoire permettent de mettre à jour cette base de données « mares ». À l'inverse, certaines mares ont été supprimées, car elles ont disparu, soit parce qu'elles se sont comblées naturellement faute d'entretien, soit parce qu'elles ont été comblées par l'homme. L'analyse des différentes sources de données et des différents fonds de carte met en évidence une disparition d'environ 10 % des mares sur le territoire de Grand Poitiers en 20 ans. La commune de Chauvigny est celle où le plus grand nombre de mares ont disparu (voir Annexe 5 et Annexe 6)

Des mares communales (inventaire, diagnostic et propositions de gestion) :

Chacune des mares identifiées comme communales ou intercommunales a fait l'objet d'une visite de terrain et d'une description

Les visites de terrain ont été réalisées essentiellement entre janvier et avril 2022. Pour les mares visitées en janvier, cette période ne correspond pas aux conditions optimales d'évaluation de certains critères écologiques. C'est pourquoi l'évaluation de la colonisation herbacée des mares visitées en janvier ne correspond qu'à une estimation, celle-ci ayant été totalement différente si la visite avait été effectuée au printemps. Différents critères ont été notés : typologie, environnement proche, taille, profondeur, pente, colonisation herbacée dans la mare, colonisation arbustive et arborée sur les berges, épaisseur de vase, fond de la mare, berge, pollution, comblement, état de conservation et potentialité écologique. L'analyse a permis de mettre en évidence 43 mares communales. Toutes ces mares ont fait l'objet d'une visite de terrain et ont fait l'objet d'une fiche descriptive présentée dans le chapitre plan d'action communal.

Sur les 43 mares visitées, 3 d'entre elles avaient disparu :

- Une mare indiquée sur la carte IGN de 2007 et localisée dans un bosquet sur la commune de Liniers ;
- Une mare indiquée sur la carte IGN de 2020 et localisée sur la commune de Dissay ;
- Une mare inventoriée en 2009 dans la cadre de l'inventaire des points d'eau de Communauté d'Agglomération de Poitiers (Vienne Nature, 2009) sur la commune de Vouneuil-sous-Biard.

L'appréciation des critères relevés sur le terrain a permis d'évaluer l'état de conservation des 40 mares communales existantes en trois catégories : Bon, Moyen et Mauvais).

– **Bon** : les mares sont dans un état de conservation acceptable et ne nécessitent pas ou peu d'interventions pour conserver leur bon fonctionnement. Elles représentent des habitats favorables pour l'établissement et le maintien de la biodiversité affiliée à ces milieux. Une attention particulière devra cependant être maintenue afin de conserver la fonctionnalité de ces milieux et de surveiller leur dégradation naturelle ou anthropique. **11 mares communales (27 %)** ont été évaluées en bon état de conservation au sein du territoire de Grand Poitiers.

– **Moyen** : l'état de conservation de ces mares se dégrade et la fermeture de ces milieux pourrait intervenir à moyen terme si aucune action n'est mise en place. La pérennité de ces mares est principalement atteinte par une surabondance de végétation ou de bois mort. **16 mares communales (40 %)** ont été évaluées en état de conservation moyen au sein du territoire de Grand Poitiers.

– **Mauvais** : cette catégorie regroupe les mares dont l'état de conservation est le plus dégradé. Les habitats présents et le fonctionnement des mares sont grandement altérés ou risquent de l'être à court terme. Elles sont en grande partie fortement envahies de végétation et/ou de ligneux et l'accès à la lumière est très faible. Sans intervention sur ces mares, leur comblement pourrait intervenir rapidement. Des interventions sont indispensables pour qu'elles puissent retrouver leur bon fonctionnement. Il s'agira ici principalement de rouvrir les milieux. **13 mares communales (33 %)** ont été évaluées en mauvais état de conservation au sein du territoire de Grand Poitiers.

Ces résultats sont présentés et commentés dans le rapport de Vienne Nature (Livrable ABC Grand Poitiers – recensement des mares)

Tableau 1 : Nombre de mares recensées par communes sur le territoire de Grand Poitiers.

Nom de la commune	Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de mares communales identifiées (et non disparues)
BEAUMONT SAINT-CYR	641	3	0,47 %	
BERUGES	58	5	7,94 %	
BIARD	6	2	25,00 %	
BIGNOUX	22	0	-	
BONNES	67	11	14,10 %	
BUXEROLLES	2	1	33,33 %	
CELLE-LEVESCAULT	37	0	-	
CHASSENEUIL-DU-POITOU	15	2	11,76 %	3
CHAUVIGNY	142	29	16,96 %	2
CLOUE	12	2	14,29 %	
COULOMBIERS	81	11	11,96 %	1
CROUTELLE	3	0	-	
CURZAY-SUR-VONNE	18	1	5,26 %	
DISSAY	66	5	7,04 %	2
FONTAINE-LE-COMTE	120	12	9,09 %	1
JARDRES	23	5	17,86 %	
JAUNAY-MARIGNY	46	2	4,17 %	4
JAZENEUIL	43	7	14,00 %	
LA CHAPELLE-MOULIÈRE	39	1	2,50 %	2
LA PUYE	58	7	10,77 %	
LAVOUX	18	4	18,18 %	
LIGUGE	38	14	26,92 %	
LINIERS	38	7	15,56 %	
LUSIGNAN	48	14	22,58 %	
MIGNALOUX-BEAUVOIR	81	7	7,95 %	7

MIGNE-AUXANCES	10	0	-	1
MONTAMISE	31	5	13,89 %	
POITIERS	19	3	13,64 %	3
POUILLE	27	1	3,57 %	
ROUILLE	43	5	10,42 %	1
SAINT-BENOIT	15	3	16,67 %	1
SAINTE-RADEGONDE	29	5	14,71 %	
SAINT-GEORGES-LES- BAILLARGEAUX	34	1	2,86 %	
SAINT-JULIEN-L'ARS	36	12	25,00 %	
SAINT-SAUVANT	29	2	6,45 %	8
SANXAY	56	10	15,15 %	
SAVIGNY-LEVESCAULT	58	12	17,14%	2
SEVRES-ANXAUMONT	16	7	30,43 %	
TERCE	61	9	12,86 %	1
VOUNEUIL-SOUS-BIARD	49	12	19,67 %	1
TOTAL - Territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine	2235	239	9,66 %	40

Les inventaires floristiques et faunistiques sur 24 mares communales :

Sur les 40 communales, 24 ont été sélectionnées (Figure 12) et ont fait l'objet d'un diagnostic écologique complet comprenant un inventaire floristique et faunistique (amphibiens et odonates) et des préconisations de gestion et de restauration.

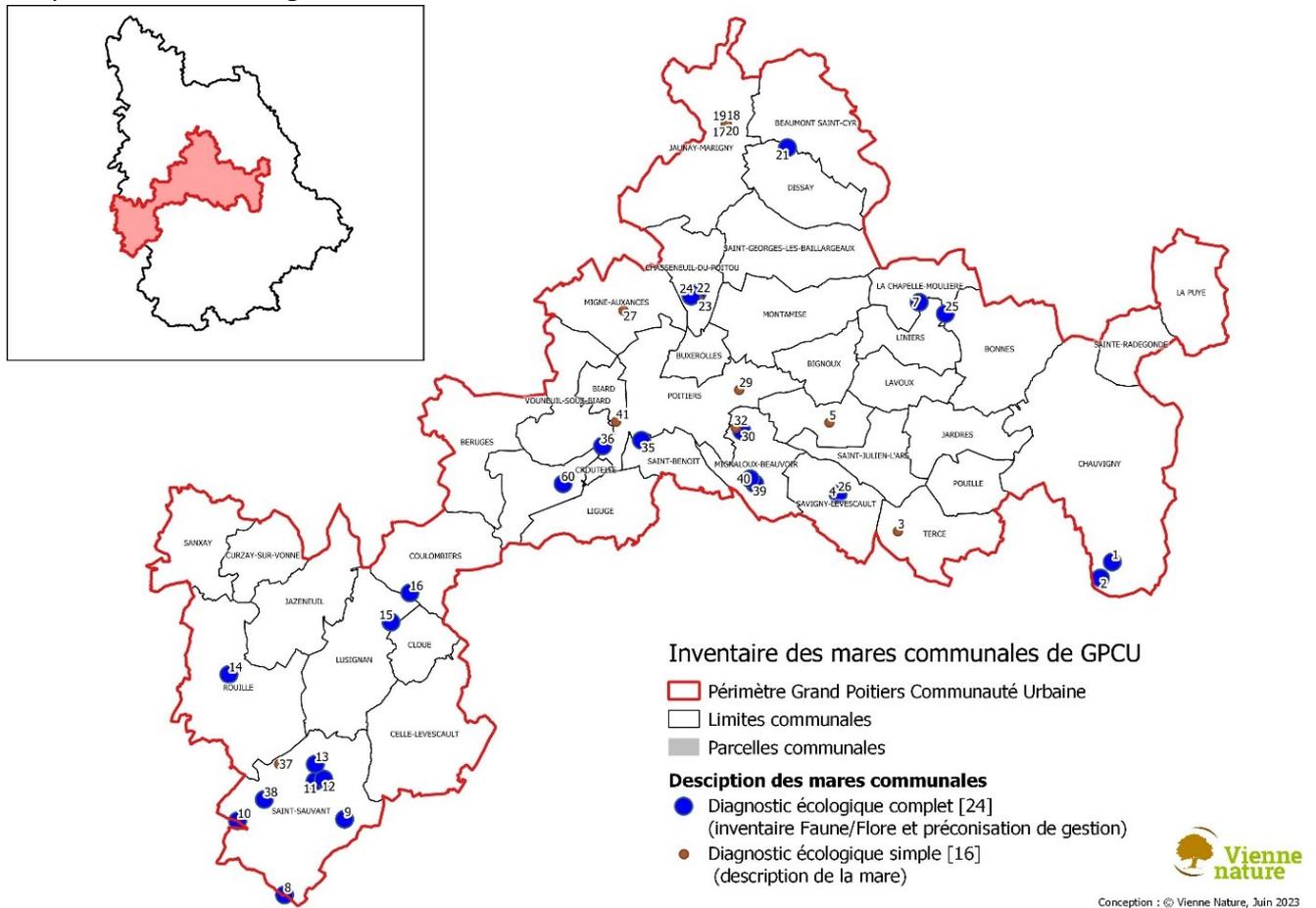


Figure 12 : localisation des 24 mares communales ayant fait l'objet d'un diagnostic écologique complet (par Vienne Nature).

Plusieurs types d'inventaires ont été réalisés pour un diagnostic complet des 24 mares identifiées :

- Un inventaire de la flore.
- Un inventaire des amphibiens.
- Un inventaire des odonates.

L'ensemble des résultats de ces inventaires sont détaillées précisément dans le livrable Vienne Nature ABC Grand Poitiers – recensement des mares pages 16 à 18 et résumé ci-après :

Inventaire de la Flore :

Au total, 69 espèces ou groupes d'espèces floristiques ont été inventoriés au sein des 24 mares ayant fait l'objet d'un diagnostic écologique complet. Les 3 espèces ou groupes d'espèces les plus observés sont : la Massette à larges feuilles *Typha latifolia* L., 1753 (13 mares), le Jonc glauque *Juncus inflexus* L., 1753 (12 mares) et les Saules *Salix* L., 1753 (12 mares) (voir Figure 13 et Figure 14)



Figure 13 : Massette à larges feuilles *Typha latifolia* © Creative Commons



Figure 14 : Jonc Glauque - *Juncus inflexus* © Creative Commons

À noter la présence d'une espèce exogène hautement envahissante découverte sur la mare n°13 à Saint-Sauvant : la jussie *Ludwigia peploides* (Kunth) P.H.Raven, 1964 (voir Figure 15)



Figure 15 : La jussie - *Ludwigia peploides* © DNB, GPCu

Inventaire des amphibiens

Sur les 24 mares prospectées, **11 espèces d'amphibiens** ont été détectées sur les 19 espèces présentes dans le département de la Vienne (Vienne Nature, 2020), auxquelles s'ajoute le complexe des Grenouilles vertes.

Toutes ces espèces sont protégées sur le plan national (Arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des Amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) et **5 sont inscrites à l'Annexe 4** (protection stricte) de la **Directive Habitat-Faune-Flore** (Directive européenne 92/43/CEE), **dont une également inscrite à l'Annexe 2** de cette même directive (espèce d'intérêt communautaire) : **le Triton crêté *Triturus cristatus*** (Figure 16) inventorié sur une seule des mares communales.



Figure 16 : Triton crêté femelle - *Triturus cristatus* © DNB

Le Triton palmé (Figure 17) et la Grenouille agile (Figure 18) sont les deux espèces les plus observées, respectivement sur 15 et 9 des 24 mares suivies.



Figure 17 : Triton palmé male © DNB



Figure 18 : Grenouille Agile © DNB

Inventaire des odonates

Au total, **17 espèces d'odonates** ont été inventoriées sur les 24 mares suivies. Toutes ces espèces sont relativement communes dans le département de la Vienne. Seule une espèce est dite « patrimoniale », la Cordulie bronzée *Cordulia aenea*, espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes (Figure 19).

Les trois espèces les plus observées sont : l'Agrion jouvencelle *Coenagrion puella* (14 mares) (Figure 22), la Libellule déprimée *Libellula depressa* (14 mares) (Figure 20) et l'Agrion élégant *Ischnura elegans* (9 mares) (Figure 21).



Figure 19 : Cordulie bronzée - *Cordulia aenea* © Creative Commons



Figure 20 : Libellule déprimée - *Libellula depressa* © Creative Commons



Figure 21 : Agrion élégant - *Ischnura elegans* © DNB



Figure 22 : Agrion Jouvencelle - *Coenagrion puella* © DNB

- **Prise en compte des odonates et des mulettes dans la gestion et la restauration des cours d'eau du territoire**

Le territoire de GPCu est concerné par plusieurs programmes d'actions portés par des syndicats de rivières, faisant l'objet de Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) conclus avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et concernant les principaux cours d'eau suivants :

- CTMA Vienne Aval : la Vienne (Bonnes et Chauvigny), le Servon
- CTMA Clain Aval : Clain, la Palu, l'Auxance, la Boivre, le Miosson
- CTMA Clain Sud : Clain, le Rune, le Palais, la Vonne et la Longère

Ces cours d'eau ont été identifiés comme des réservoirs de biodiversité dans le cadre de l'élaboration de trame verte et bleue au sein du territoire. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de ces contrats territoriaux milieux aquatiques et de l'ABC de Grand Poitiers, Vienne Nature a mené des actions de connaissances (espèces patrimoniales visées par des plans nationaux d'actions, etc.), de suivis standardisés et d'accompagnement de travaux de restauration pour la prise en compte d'espèces patrimoniales que sont les odonates et les mulettes.

Dans le cadre des CTMA, les syndicats de rivière, Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCu) et la Fédération départementale de la Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA 86) ont prévu des travaux de restauration hydromorphologique dans des cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau. Les secteurs de restauration hydromorphologique sont des secteurs de cours d'eau qui ont été identifiés comme dégradés (au regard de : l'absence de matelas alluvial, l'absence de diversité de faciès d'écoulement, colmatage, etc.) lors d'un diagnostic initial réalisé pour les CTMA. Des zones dégradées ont justifié la nécessité de réaliser des travaux de renaturation lourde (recharges en granulats et réduction de section) et ont été validées par les services de l'État lors de la Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) accompagnant chaque CTMA. Ces travaux ont pour objectifs de rétablir les continuités écologiques et d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau d'ici 2027. Ils contribueront à l'amélioration et la restauration des milieux aquatiques et seront également favorables à la conservation des populations de bivalves au sein des différentes masses d'eau à terme.

Retour sur les Inventaires d'Odonates pour leur prise en compte dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité et pour les travaux prévus dans les CTMA :

Sur le territoire de Grand Poitiers et dans le cadre des inventaires réalisés en 2021 et 2022, ce sont **35 espèces d'Odonates** (voir Tableau 2) qui ont été observés sur les 57 connues sur ce territoire (63 dans le département de la Vienne). Les inventaires ont été réalisées sur des placettes indiquées sur la carte ci-dessous (Figure 23).

Quatre espèces, inscrites dans le programme régional d'actions en faveur des Odonates ont été identifiées (Figure 24 à Figure 27) : L'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* la Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*, la Cordulie métallique *Somatochlora metallica* et le Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*.

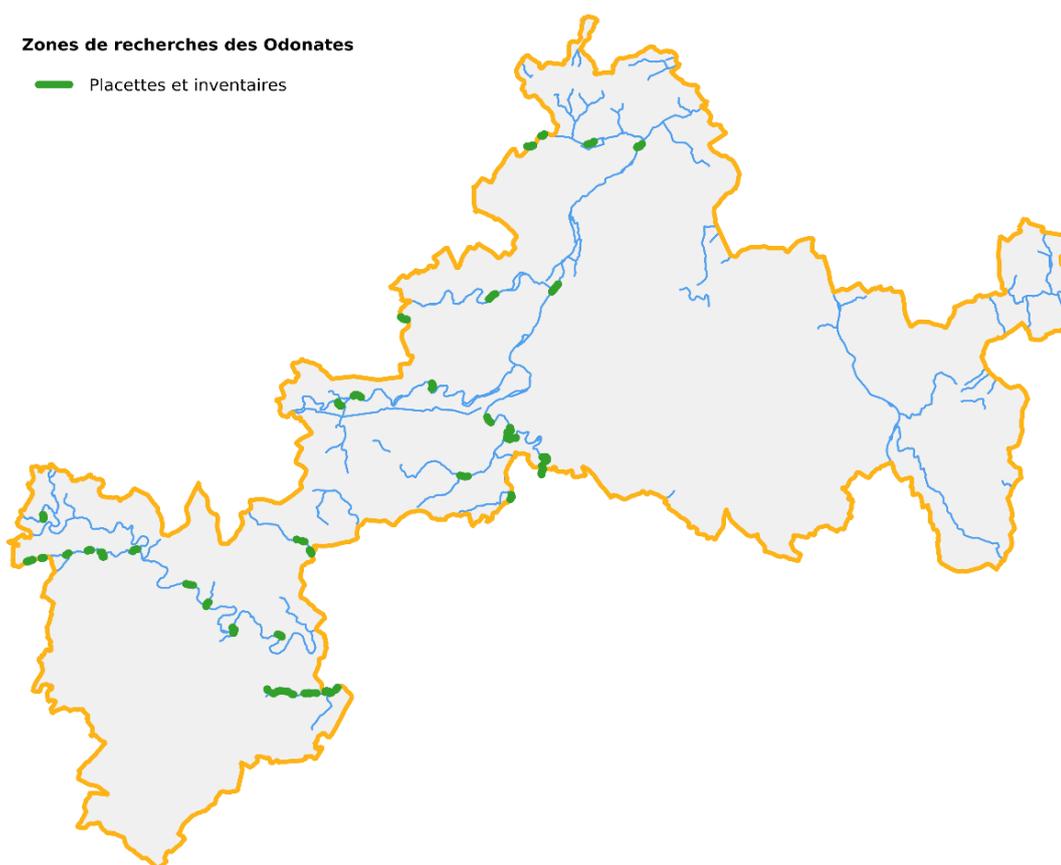


Figure 23 : Localisation des inventaires des Odonates au sein des cours d'eau de Grand Poitiers, communauté urbaine en 2021 et 2022



Figure 24 : Agrion de Mercure, *Coenagion mercuriale* ©
Magali Godu, DNB, GPCu



Figure 25 : Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
(libre de droit)



Figure 26 : Cordulie métallique *Somatochlora metallica*
(libre de droit)



Figure 27 : Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*
© DNB

Tableau 2 : Liste et statut des Odonates observés au sein de Grand Poitiers CU dans le cadre des inventaires des CTMA en 2021 et 2022.

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Directive Habitat	Liste Rouge Nationale 2016	Liste Rouge PC 2018	ZNIEFF 2018	IDD 2022	PNA-NA
ZYGOPTERES								
Calopterygidae								
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>			LC	LC		TC	
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>			LC	LC		C	
Lestidae								
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>			LC	LC		AC	
Platycnemidae								
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipes</i>			LC	LC		AC	
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	
Coenagrionidae								
Naiade aux corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>			LC	LC		PC	
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			LC	LC		C	
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>			LC	LC		C	
Agrion délicat	<i>Ceragrion tenellum</i>			LC	NT		AC	
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	N	A2	LC	NT	D	AC	PNA
ANISOPTERES								
Aeshnidae								
Aeschne paisible	<i>Boyeria irene</i>			LC	NT		AC	
Aeschne printanière	<i>Brachytron pratense</i>			LC	NT		PC	PNA
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		C	
Aeschne affine	<i>Aeshna affinis</i>			LC	NT		AC	

Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>			LC	LC		C	
Gomphidae								
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>			LC	LC		AC	
Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i>			LC	LC		C	
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>			LC	LC		AC	
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>			LC	LC		AC	
Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>			LC	NT		AC	
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	N	A2, A4	LC	NT	D	PC	PNA
Cordulegasteridae								
Cordulégastré annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>			LC	NT	D86	C	
Cordulidae								
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	N	A2, A4	LC	NT	D	AC	PNA
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>			LC	NT	D	PC	PNA
Libellulidae								
Crocothemis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>			LC	LC		AC	
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>			LC	NT		AC	
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>			LC	NT		AC	
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>			LC	NT	D86	AC	
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			LC	LC		C	
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>			LC	LC		C	
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>			LC	LC		C	

Protection nationale : **N**

Directive habitat : **A2** annexe II, **A4** annexe IV, **A5** annexe V de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore »

Listes rouges : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable, **NE** non évalué

Espèce déterminante : **D** en Poitou-Charentes, **D86** en Vienne

IDD Indice de distribution départementale : **TC** Très Commun, **C** commun, **AC** assez commun, **PC** Peu Commun, **AR** assez rare, **R** rare, **TR** très rare, **E** Exceptionnel, **NR** Non Revu, **D** disparu, **I** Introduit

PNA NA : espèces visées par le PNA Libellule de Nouvelle-Aquitaine

Retour sur les Inventaires des Mulettes pour leur prise en compte dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité et pour les travaux prévus dans les CTMA :

Cette action avait pour objectif d'identifier les populations vivantes de mulettes menacées dans les cours d'eau du bassin puis de les prendre en compte lors des travaux de restauration de cours d'eau prévus par les maitres d'ouvrages de manière à préserver et améliorer leur état de conservation, mais aussi d'éviter de détruire des espèces protégées lors de travaux lourds.

Au sein du territoire de Grand Poitiers CU des enjeux mulettes ont été identifiés sur 14 des secteurs inventoriés ; dont 7 avec des enjeux Mulette épaisse, qui est une espèce protégée sur le plan réglementaire (Figure 28).

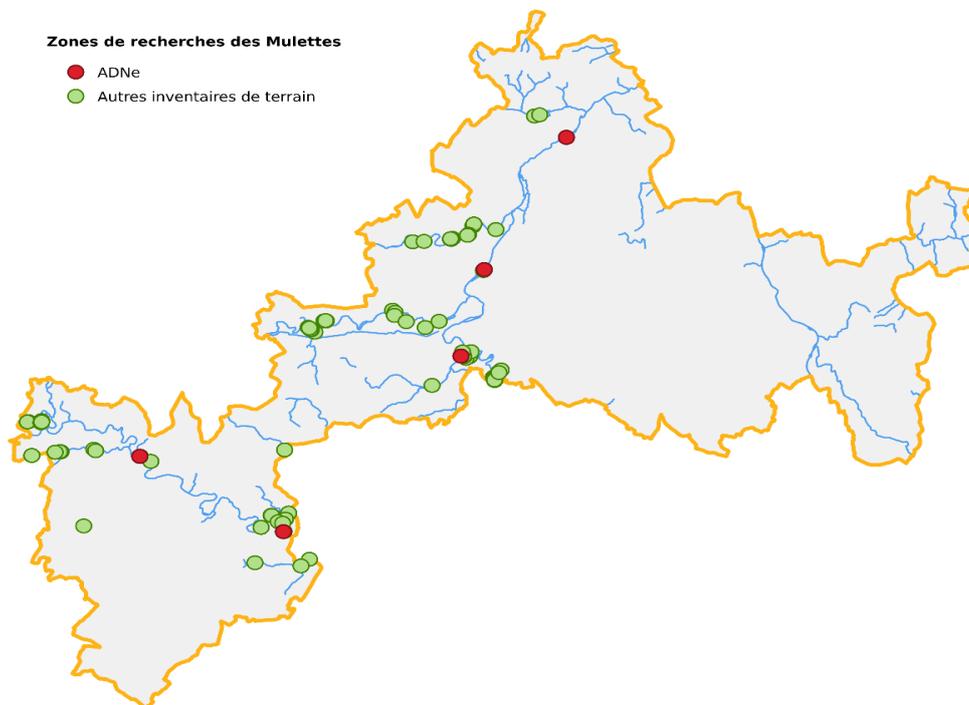


Figure 28 : Localisation des inventaires Mulettes au sein des cours d'eau de Grand Poitiers en 2021 et 2022.

La géolocalisation précise des espèces de mulettes est conservée dans la base de données de Grand Poitiers, sans diffusion grand public pour la protection des espèces. Une attention particulière à leur présence sera faite au moment de la réalisation des travaux des CTMA.

Parallèlement, ce projet a contribué à améliorer les connaissances sur la répartition des espèces au sein des masses d'eau du territoire. Cinq espèces ont été identifiées (Figure 29 et Figure 30) sur les 8 que compte le département de la Vienne et toutes sont considérées comme patrimoniales. Les travaux de restauration hydromorphologie et de restauration de la continuité écologique vont se poursuivre sur le territoire. La prise en compte des mulettes dans le cadre de ces travaux sera encore un enjeu qu'il conviendra de prendre en compte en vue des mesures et statuts de protection des mulettes (Tableau 3).



Figure 29 : 4 espèces de mulettes identifiées dans la Boivre
P. littoralis, *A. anatina*, *U. mancus*, *U. crassus*

Figure 30 : Mulette méridionale *Unio mancus* observée dans le Miosson

©Photo : Miguel Gailledrat - Vienne Nature

©Photo : Miguel Gailledrat - Vienne Nature

Tableau 3 : Liste et statut des Mulettes observés au sein de Grand Poitiers CU dans le cadre des inventaires des CTMA en 2021 et 2022.

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Directive Habitat	Liste Rouge Mondiale	Liste Rouge France	Déterminanc e ZNIEFF PC	IDD
Espèces autochtones							
Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	N	A ₂ , A ₄	EN	LC	D	PC
Mulette méridionale	<i>Unio mancus</i>		A ₅	NT	LC	D	AC
Mulette des rivières	<i>Potomida littoralis</i>			EN	EN	D	AC
Anodonte des rivières	<i>Anodonta anatina</i>			LC	VU		AC
Anodonte des étangs	<i>Anodonta cygnea</i>			LC	VU		PC
Espèces exotiques							
Corbicule asiatique	<i>Corbicula fluminea</i>			LC	I		I

Protection nationale : **N**

Directive Habitat : **A₂** annexe II, **A₄** annexe IV, **A₅** annexe V de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore »

Liste rouge mondiale (2014) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **Vu** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure,

Liste rouge France (2021) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **Vu** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **I** Introduite

Espèce déterminante ZNIEFF : **D** en Poitou-Charentes

IDD Indice de distribution départementale : **TC** Très Commun, **C** commun, **AC** assez commun, **PC** Peu Commun, **AR** assez rare, **R** rare, **TR** très rare, **E** Exceptionnel, **NR** Non Revu, **D** disparu, **I** Introduit

1.1.4 Actions de mobilisation et sensibilisation

Grand Poitiers :

Imaginé dès la candidature, l'organisation d'un premier évènement mobilisateur à destination du grand public a eu lieu et fût une réussite sur le territoire. L'évènement « Fête de la Biodiversité communautaire » a eu lieu du 26 mai 2023 au 28 Mai 2023 pour une mise en valeur de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire ainsi que des actions menées par la Collectivité et ses partenaires (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement [CPIE] du Seuil du Poitou et du Val de Gartempe, la Fédération de la Pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne et l'association Vienne Nature) sur la thématique de la biodiversité.

250 personnes ont pu participer à cet évènement réalisé en milieu rural à Savigny-L'Evescault.

De nombreux partenaires de l'ABC (Fédération Départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne, CPIE Seul du Poitou, CPIE Val de Gartempe, Association Vienne Nature) mais aussi des partenaires extérieurs issues du monde de la recherche universitaire (Laboratoire Ecologie et biologie des interactions, Université de Poitiers, Laboratoire Ruralités, Université de Poitiers), issus d'autres associations (Compost'âge, Objectif-Nat, GEREPI, Ligue pour la Protection des Oiseaux – LPO, Association Terres de Liens , Association Fresque de la Biodiversité) ainsi que des partenaires institutionnels (l'Espace Mendès France- EMF ou ligue de l'enseignement) ont participé à cet évènement. Cette grande diversité d'acteurs a permis de mettre en relation les différentes parties prenantes et de sensibiliser un public varié à des actions en faveur de la Biodiversité pendant le week-end et par la suite à travers les relations qui se sont forgées entre les partenaires précités.

La première édition de la Fête de la Biodiversité de Grand Poitiers, fut une réussite pour une première édition avec une fréquentation d'environ 250 personnes cumulées sur le week-end dans la commune de Savigny-L'Evescault. Celle-ci s'est déroulée sans incident et a bénéficiée d'une météo très favorable pour un évènement de ce type.

Les 250 personnes (adultes et enfants confondus) ont participé à l'évènement qui s'est tenu au sein de la commune de Savigny- l'Évescault et plus particulièrement dans le cadre accueillant particulier de la

Plaine des Grassinières et de ses salles des Fêtes (Petite et grande Salles des Grassinières et salle de l'Etang ; voir Figure 31).



Figure 31 : Plaine des Grassinières avec sa mare emblématique et la prairie en fauche tardive © Nicolas Mahu, photographe

L'entrée et le stationnement étaient gratuits. Les stationnements sur le parking de la commune et aux abords des salles ont été suffisants. La signalétique de bord de routes (à partir du rond-point entre la N147 et l'avenue Jacques Cœur) a été très utile et remarqué par les visiteurs et les associations partenaires. Logistiquement, il aurait fallu disposer des indications plus larges, et installer des panneaux plus en amont de l'évènement sur l'ensemble des routes depuis les villes et villages proches (à savoir, ici, Chauvigny, Saint-Julien-l'Ars, Tercé, et Mignaloux-Beauvoir et Nieuil l'espoir).

Lors de cette Fête, des animations pour les adultes comme pour les enfants ont été proposés au programme (voir Figure 32). Les activités diverses et variées (voir Figure 33) comprenant des conférences scientifiques Grand public, des discours et tables-rondes mais aussi des activités plus ludiques et différentes comme la tenue de stands associatifs et de sorties naturalistes.

Il semble intéressant de se pencher désormais à l'élargissement des partenariats dans le cadre à la mise en place d'un Évènement itinérant (fréquences et temporalités à définir : avec les partenaires et les autres associations naturalistes, les communes-hôtes et les élu(e)s de Grand Poitiers) s'adaptant aux évènements communaux déjà en œuvre sur le territoire de Grand Poitiers et pouvant s'inscrire dans une continuité de l'Atlas de la Biodiversité communautaire.

1^{ère} édition

FÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

de Grand Poitiers

à Savigny-Lévescault

VENDREDI 26 MAI

17h20 : Accueil du public

17h30 : Discours inauguraux

Dany Coineau, (Vice-présidente Biodiversité, Qualité environnementale de Grand Poitiers) et ;
Vincent Chenu (Maire de Savigny l'Evescault)

17h45 :

Présentation de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire

Avec Vienne Nature, la Fédération de la protection du milieu aquatique et de la pêche, et les CPIE Val de Gartempe et Seuil du Poitou)
Présentation de la Chaire Biodiversité (Nicolas Bech)

18h00 : Conférence inaugurale de Bernard Legube :
« Eau, Changement Climatique et Impact sur la biodiversité »

Des effets de plus en plus prégnants du changement climatique sur les ressources en eau douce et sur la biodiversité aquatique. Quelles pistes d'adaptation à privilégier ?

Bernard LEGUBE : Professeur Emérite de l'Université de Poitiers, membre et administrateur de l'ARBNA et d'AcclimaTerra, président du Conseil Scientifique du Comité de Bassin Adour-Garonne.

19h30 : Cocktail Dinatoire offert

(Service de traiteur par l'association « Pourquoi pas la Ruche »)

SAMEDI 27 MAI

A partir de 9h45 : Mot d'accueil du Maire Vincent Chenu, Maire de Savigny-l'Evescault, suivi d'un pot convivial offert

10h00 – 12h00
Balade de territoire
« Agir en faveur de la biodiversité »

Déjeuner
Avec le Food Truck « Oh Libanais »

14h00
Conférence – Table Ronde
Biodiversité, Agriculture et Sol

Julia Clause, Laboratoire EBI
Jean-Louis Yengué, Professeur de Géographie, Laboratoire Ruralité
Pierre-Jean Glasson, Directeur de Compost'Age)

15h30
Conférence sur les **Chiroptères et la trame noire**
Alice Chéron, Vienne Nature

17h00
Concert « **L'arbre Bleu** »
Groupe « O'bec »

À partir de 10h00 Villages des associations :

Stands et animations sont prévues avec :
Présentation de projets vertueux de **communes de Grand Poitiers** (Prise de paroles à 13h30)

Compost'Age (végétaux-ressources, Déchets verts, faune du sol, Petites bêtes des jardins)

CPIE Seuil du Poitou (Exposition Jardinage au Naturel, Activités du CPIE, sciences participatives, Bingo Nature, activités de reconnaissance botaniques) jusqu'à 17h

Stand et Animation de la **Fédération de la protection du milieu aquatique et de la Pêche de la Vienne**
Présentation de l'Atlas Poisson, simulateur de pêche

Association Fresque de la Biodiversité (présence des animateurs de l'ateliers)

Terres de Liens
Stands et animations sur le foncier agricole, ...)

DIMANCHE 28 MAI

À partir de 9h20 : Accueil du public

9h30
Ateliers **Fresque de la Biodiversité**

(sur inscriptions)

9h00
Sortie **Découverte des oiseaux**

(Bénévoles de la Ligue de protection des Oiseaux)

À partir de 10h00 Villages des associations :

Stands et animations sont prévues (dont CPIE Val de Gartempe, Terres de liens, ...)

Déjeuner
(Pique-nique partagé Sorti du sac)

14h00 – 17h00
Projection-débat du Film « **Opération Biodiversité** »
(Fournis par l'Espace Mendès France)

Echanges avec la salle

17 h 00
Clôture de l'événement :

Perspectives post-ABC
(Présentée par la direction Nature et Biodiversité de Grand Poitiers)

Villages des associations :
Stands et animations sont prévues avec :

CPIE Val de Gartempe
Petites balades « Explorations de la Biodiversité » d'1h par CPIE Val de Gartempe
Départs : 14h30 et 16h00

Association Fresque de la Biodiversité
(Présence des animateurs de l'atelier)

Terres de Liens
Stands et animations sur le foncier agricole, ...)

GRAND POITIERS
communauté urbaine



Figure 32 : Programme de la 1^{ère} fête de la Biodiversité de Grand Poitiers



Figure 33 : Exemples d'activités ou de stands réalisés ou tenus pendant la Fête de la Biodiversité de Grand Poitiers (Photo 1 à 4 : © Nicolas Mahu ; photo 5 © Vianney Hamoir ; photo 6 et 8 © Monique Bois ; Photo 7 © Yvonnick Guinard)

Vienne Nature : Enquête Pipistrelle et chiroptères (Figure 34) :

L'enquête a pu être diffusée à tous les habitants de Grand Poitiers et rappelée via différents supports :

- Le Mag Grand Poitiers Février-Mars 2022 n°14
- La Lettre d'info de l'ABC Grand Poitiers relayée auprès des communes
- Le site internet Grand Poitiers communauté urbaine (publié le 21 juillet 2021)
- Le site internet de Vienne Nature
- Une chronique Pulsar diffusée le 31 mars 2022, ré-écoutable : vienne-nature.fr/chronique-radio-pulsar.

PRIORITE CLIMAT



ENQUÊTE
Avez-vous des pipistrelles dans votre maison ?

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale de Vienne Nature et Grand Poitiers lance une enquête participative pour localiser les colonies de cette espèce de chauve-souris. Explications.

A quoi ressemble la pipistrelle ?
C'est une petite chauve-souris grosse comme un pouce, au pelage brun et à la face noire, que l'on retrouve parfois derrière ses volets ou que l'on peut voir chasser, les ailes déployées, au-dessus de la toiture de sa maison. La pipistrelle est la plus commune.

Une espèce en danger
Comme toutes les chauves-souris européennes, la pipistrelle est une espèce protégée. Mammifère insectivore, elle est fortement impactée par la disparition de leur nourriture causée par l'utilisation des pesticides et la disparition des zones humides. Les colonies de pipistrelles s'installent souvent dans les maisons qui offrent des lieux chauds et sécurisés pour élever les jeunes. Malheureusement, les travaux de rénovation ont pour conséquence de boucher certaines accès aux gîtes où elles vivent.

Localiser les colonies
L'enquête participative, qui dure six mois, a pour objectif de localiser les colonies de pipistrelles, de dresser un inventaire et de dresser un plan de leur répartition.

Pour mieux les protéger
Cette enquête permettra un travail de suivi, de mesure et de prélevement biologique afin de faire du suivi génétique. La dynamique en la matière n'est pas connue et il est nécessaire de mieux identifier les colonies d'été. Ainsi, il y a pas d'échange génétique entre deux colonies qui vivent à proximité, mais il est possible d'un obstacle de ce fait de connecter les populations. Au contraire, si c'est le cas, cela met en évidence que nous sommes témoins de la biodiversité nocturne et qu'il faut en tenir compte et les préserver.

Participez !
Les habitants sont invités à participer à l'enquête en identifiant et notant les colonies de pipistrelles. Vous pouvez faire participer vos observations à Vienne Nature - Atlas de la Biodiversité Communale en remplissant le formulaire en ligne - vienne-nature.fr/abc - vienne-nature.fr/abc

Lettre d'info de l'ABC de Grand Poitiers
Mars 2022



ENQUÊTE PARTICIPATIVE - DES PIPISTRELLES DANS VOTRE MAISON ?

Les Pipistrelles sont les espèces de chauves-souris les plus rencontrées sur le territoire. Petites chauves-souris grosses comme un pouce, au pelage brun et à la face noire, elles logent souvent dans des infrastructures humaines et peuvent être impactées par les travaux de rénovation qui risquent de boucher les accès à leurs gîtes.

Dans le cadre de l'ABC, Vienne Nature lance une enquête participative afin de recenser les colonies de pipistrelles présentes sur le territoire.

À cette occasion, un formulaire en ligne a été créé (voir vienne-nature.fr/abc en bas de page) et plusieurs communication seront faites à partir du printemps. N'hésitez pas à les partager sur vos réseaux sociaux et à nous contacter.

Un article rédigé par Aïcha Chiron, chiroptérologue et responsable de l'enquête est déjà disponible dans le dossier "partage & communication".

Pour tout renseignement complémentaire sur l'enquête ou pour contacter Aïcha Chiron, contactez-nous au 02 49 88 99 04 ou à abc@vienne-nature.fr.

Retrouvez la lettre d'info à vienne-nature.fr/abc

GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE

Vienne NATURE

OBF

Grand Poitiers Communauté urbaine

Grand Poitiers retenu pour réaliser un Atlas de biodiversité communale

La communauté urbaine de Grand Poitiers figure parmi les 100 communes et intercommunalités de France de la biodiversité communale (ABC).

Diagnostiquer la biodiversité de notre territoire et ses enjeux

Lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du Plan National de Biodiversité 2015-2020, le programme ABC 2020 est principalement mis en œuvre dans le cadre d'un appel à projets qui a connu un succès sans précédent, mobilisant plus de 200 porteurs de projets communales et intercommunales. À l'issue d'une phase de sélection régionale puis nationale, et compte tenu de la qualité des projets reçus, l'OFB a décidé de porter son soutien à l'Atlas de la Biodiversité Communale de la commune de Grand Poitiers. Ce sont ainsi 100 projets ABC qui ont été retenus pour l'année 2021, pour une durée de 2 ans, impliquant 300 communes dans la réalisation d'un diagnostic de la biodiversité de leur territoire, pour mieux préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Le projet de Grand Poitiers

Le projet ABC 2020 est un projet collectif construit avec des partenaires locaux :

- Vienne Nature (vienne-nature.fr)
- Le Centre Permanent d'Études pour l'Environnement de Poitiers ([cpep.fr](https://www.cpep.fr))
- Le Centre Permanent d'Études pour l'Environnement de Val de Loire ([cpep.fr](https://www.cpep.fr))
- Fédération de Poitou à la Vienne ([fedpoitou.com](https://www.fedpoitou.com))

et comprenant un ensemble d'actions sur une période de 24 mois. Le projet porté par Grand Poitiers, subventionné à 80% à hauteur de 250 000€ maximum.

Article Le Mag Grand Poitiers n°14

Action 2 : Enquête Pipistrelles

En partenariat avec le Laboratoire d'Ecologie et Biologie des Interactions de l'Université de Poitiers, cette action vise à étudier les gîtes que la Pipistrelle commune sur le territoire. Des prélèvements biologiques seront effectués. Leur analyse sera réalisée comme modèle dans l'identification des causes de déplacement (zone verte et zone noire).

C'est un petit-chauve-souris gros comme un pouce, au pelage brun et à la face noire, que l'on retrouve parfois derrière ses volets ou que l'on peut voir chasser, les ailes déployées, au-dessus de la toiture de sa maison.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'enquête : vienne-nature.fr/abc

Nous vous remercions de nous partager vos observations de :

- Des regroupements de plusieurs chauves-souris (plus de 10 individus) ;
- Chauve-souris posés au repos sur journal (journal en vol, entre des poutres, ...)
- Chauve-souris avec entre les ailes d'abordement ou de sa toilette.

Vous pouvez faire partager vos observations directement à Vienne Nature : abc@vienne-nature.fr / 02 49 88 99 04 / 14 rue Jean-Henri Bédouin - 86200 Fontaine-le-Combes ou remplir le formulaire en ligne : vienne-nature.fr/abc



Lettre d'info de l'ABC Grand Poitiers

Enquête chauves-souris Grand Poitiers

GRAND POITIERS Communauté urbaine grandpoitiers.fr

Vienne NATURE

En 2022, Grand Poitiers communauté urbaine se lance dans un grand inventaire de la biodiversité de son territoire avec l'Atlas de la Biodiversité Communale aussi appelé ABC. Dans ce cadre, Vienne Nature travaille notamment sur les chauves-souris et lance une enquête participative sur l'année 2022.

L'année 2022 est aussi synonyme de lancement d'un programme d'action de sensibilisation du grand public sur les problématiques de déplacements des animaux nocturnes liés à la présence d'éclairage artificiel sur la ville de Poitiers. L'enquête lancée pour la communauté de commune Grand Poitiers se poursuit donc sur Poitiers.

Nous recherchons les gîtes de colonies donc des observations de :

- Chauves-souris posées au repos en journée (par ex. derrière un volet ou entre des poutres...) ou vues entrer ou sortir dans un bâtiment ou sa toiture ;
- De préférence des regroupements de plusieurs chauves-souris (plus de 10 individus).

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous pour noter vos observations.

Site internet de Grand Poitiers communauté urbaine grandpoitiers.fr

Vienne NATURE

Accueil | Nos actions | S'abonner | Sensibiliser | Services naturels | Ressources

LES CHRONIQUES RADIO SE POURSUIVENT SUR PULSAR !



Salon 2021-2022

Site internet de Vienne Nature www.vienne-nature.fr/abc-grand-poitiers/

Formulaire en ligne de l'enquête participative colibris.link/chauvesouris

Site internet de Vienne Nature pour retrouver la chronique Pulsar www.vienne-nature.fr/chronique-radio-pulsar/

CPIE Seuil du Poitou et Val de Gartempe :

Sensibilisation à destination des scolaires :

Un programme pédagogique en 4 séances successives a été construit par les CPIE et validé par Grand Poitiers ; ensuite proposer aux classes d'écoles élémentaires (principalement de CM1 et de CM2) du territoire en Décembre 2021. **15 classes** ont été retenues pour bénéficier de ce projet, 5 pour l'année scolaire 2021-2022 et 10 pour l'année 2022-2023 soit un total de **371 élèves**.

Les thématiques abordées lors des 4 séances sont les suivantes :

- 1) Quelle place laissons-nous à la faune dans une nature façonnée par l'Homme ?
 - . Identifier les différentes composantes d'un paysage rural ou urbain.
 - . Comprendre l'influence des activités humaines sur l'évolution des paysages.
 - . Identifier les acteurs présents sur ce paysage et leur rôle.
- 2) Partons à la découverte du paysage de notre commune.
 - . Identifier les représentations initiales des élèves sur la biodiversité de leur commune.
 - . Comprendre les relations entre la faune et la flore.
 - . Apprendre et découvrir les espèces qui peuvent être affiliées aux différents espaces naturels présents sur la commune
 - . Comprendre comment un corridor peut favoriser la biodiversité en permettant une meilleure circulation des espèces entre les milieux naturels.
 - . Mesurer les impacts des activités humaines sur l'environnement.
- 3) A la découverte d'un espace naturel.
 - . Susciter le plaisir d'être dans la nature.
 - . Développer la curiosité des enfants.
 - . Utiliser ses différents sens pour découvrir le milieu.
 - . Acquérir des connaissances sur la faune et la flore de la commune.
- 4) Partons à la découverte de la faune et la flore à l'aide des sciences participatives.
 - . Développer la citoyenneté par le biais d'un programme collaboratif.
 - . Susciter l'intérêt pour la préservation de la nature.
 - . Développer le sens de l'observation.
 - . Acquérir des connaissances sur la faune et la flore de la commune.

L'appel à candidatures a été lancé en décembre 2021 et s'est clôturé au mois de janvier pour les écoles souhaitant bénéficier des interventions pour l'année scolaire en cours (2021-2022) et en février pour les écoles souhaitant bénéficier des interventions pour l'année scolaire 2022-2023. 5 classes ont pu bénéficier du programme en 2021-2022 et les 10 classes restantes en bénéficieront au cours de l'année 2022-2023 (Tableau 4).

Tableau 4: Classes ayant bénéficié du programme pédagogique de l'ABC porté par les CPIE

École	Commune	Classe	Année	Nombre d'élèves	Séances réalisées	CPIE
Jean Boriaud	Biard	Mme David	2021-2022	25	4/4	Seuil du Poitou
Jean Boriaud	Biard	Mme Orthon-Morin	2021-2022	28	4/4	Seuil du Poitou
De l'Ermitage	St Benoît	Mme Straebler	2021-2022	25	4/4	Val de Gartempe
De l'Ermitage	St Benoît	Mme Durand	2021-2022	27	4/4	Val de Gartempe
	Saint-Sauvant	Mme Thebault	2021-2022	25	4/4	Val de Gartempe
Jeanne Kaes	Beaumont Saint-Cyr	M. Rouzeau	2022-2023	26	4/4	Seuil du Poitou
Camille et Denise Alléaume	Béruges	Mme Lacotte	2022-2023	20	4/4	Seuil du Poitou
Simone Veil	Buxerolles	M. Gilg	2022-2023	24	4/4	Seuil du Poitou
Simone Veil	Buxerolles	Mme Touleimat	2022-2023	23	4/4	Seuil du Poitou
Des Groseilliers	Chasseneuil du Poitou	Mme Audousset	2022-2023	24	4/4	Seuil du Poitou
Des Groseilliers	Chasseneuil du Poitou	Mme Martin	2022-2023	27	4/4	Seuil du Poitou
	La Puye	Mme Montailier	2022-2023	23	4/4	Seuil du Poitou
Clément Péruchon	Ligugé	Mme Leroux	2022-2023	26	4/4	Val de Gartempe
Chaussebourg	Mignaloux-Beauvoir	M. Bouille	2022-2023	24	4/4	Val de Gartempe
Charles Choisie	Montamisé	Mme Ricateau-Dupuis	2022-2023	24	4/4	Seuil du Poitou

Les perspectives de la sensibilisation auprès des scolaires :

Il apparait comme étant intéressant de poursuivre les dynamiques engagées avec les écoles du territoire de Grand Poitiers et de :

- **Renouveler ce dispositif** pour les établissements scolaires ou classes qui n'ont pas pu en bénéficier sur ce premier programme d'ABC Grand Poitiers.
- **Poursuivre l'action de sensibilisation des enfants** pour qu'il recrée un lien fort avec la nature et ses bienfaits (sensoriel, santé, cognitif, respect ...).
- **Impliquer les enfants localement** à la connaissance de la nature pour qu'il soit les ambassadeurs de demain de la biodiversité.
- **Développer des projets à l'échelle communale d'implication des enfants** dans la protection et les actions en faveur de la biodiversité : chantier jeunes, création de réseaux de nichoirs, plantations, semis mellifères, club nature ...
- **Accompagner des établissements scolaires à la création d'Aire Terrestres Educatives ou de renaturation de cours d'écoles**, pour impliquer enseignants et élèves dans des projets en faveur de la biodiversité.
- **Faire rencontrer** à la classe participante des acteurs de la gestion des espaces et de la biodiversité de la commune : maire, agents techniques, associations engagées, habitants engagés ...

Formation-sensibilisation des élu(e)s :

Afin de sensibiliser les élu(e)s aux enjeux de biodiversité du territoire, les CPIE ont mis au point une intervention de 2h à réaliser auprès des équipes municipales. Cette intervention en quatre parties permet dans un premier temps de faire un état des lieux global sur l'effondrement de la biodiversité et ses principales causes, de poser dans un second temps le cadre légal dans lequel s'inscrit la protection de l'environnement au sein des politiques publiques françaises (code de l'environnement, document d'aménagement du territoire, etc...) et quels outils réglementaires sont à disposition des élu(e)s municipaux, différents types d'actions sont ensuite présentées afin de montrer ce qui pourrait être mis en œuvres et d'échanger sur ce qui est déjà fait à l'échelle de la commune, et enfin un point est fait sur la biodiversité communale, le regard que portent les élu(e)s sur le territoire ainsi que les besoins ou limites identifiés pour un éventuel passage à l'action.

Sur 15 communes intéressées initialement (Tableau 5), **13** ont déjà bénéficié de cette intervention, 2 ont refusé l'intervention.

141 personnes sensibilisées au cours des 13 interventions : dont **130 élu(e)s locaux**.

Tableau 5 : Intervention des CPIE auprès des conseils municipaux

Commune	Elu(s) ou technicien(s) référent(s)	Date	CPIE	Mobilisation
La Puye	Gérard Benoist / Vivien Hérault	27 avril 2022	Seuil du Poitou	5 élu(e)s, dont M. le Maire
Biard	Louis-André Seine	7 juin 2022	Seuil du Poitou	5 élu(e)s
Beaumont-Saint-Cyr	DGS : Delphine LEROCH	13 juin 2022	Seuil du Poitou	11/12 élu(e)s dont M. le Maire
Béruges	Hervé Monnereau	20 juin 2022	Seuil du Poitou	1 élu(e)s, 3 agents, 1 autre
Savigny-Lévescault	Vincent Chenu / Monique Bois	21 septembre 2022	Seuil du Poitou	7 élu(e)s, dont M. le Maire
Montamisé	Technicienne : Marianne Giroire	8 novembre 2022	Seuil du Poitou	4 élu(e)s, dont Mme la Maire, 1 agent
Chasseneuil	Michel Thomas	14 novembre 2022	Seuil du Poitou	22 personnes, dont M. le Maire (aussi CCAS, enseignants, 1 agent)
Buxerolles	Technicienne : Célia Florzyck Elue : Nathalie Desjardins	Accord de la commune au printemps 2022 puis refus en fin d'année 2022	Seuil du Poitou	Refus de la commune (Démarche déjà engagée avec le soutien de leur agent en interne)
Jazeneuil	Bernard Chauvet	Refus de la commune au printemps 2022	Seuil du Poitou	Refus de la commune (Redondance avec la feuille de route biodiversité, manque de disponibilité des élu(e)s)
Saint Benoit	Geneviève BRANGER	27 juin 2023	Val de Gartempe	7 élu(e)s
Cloué	Jean-Yves COQUIN	28 novembre 2022	Val de Gartempe	8 élu(e)s, dont M. le Maire
Ligugé	Bernard MAUZE	27 janvier 2023	Val de Gartempe	11 élu(e)s, dont Mr Le Maire + Yvonnick GUINARD
Mignaloux-Beauvoir	Dany COINEAU Sophie KEMDJI	21 février 2023	Val de Gartempe	6 élu(e)s dont Mme. Le Maire + 3 représentants comité de quartier + 1 agent services techniques
Poitiers	Pierre NENEZ	20 mars 2023	Val de Gartempe	41 élu(e)s + Yvonnick GUINARD Grand Poitiers
Pouillé	Jean-Louis GIREAUDEAU Aurélien MEADER	30 mars 2023	Val de Gartempe	8 élu(e)s

Les perspectives et conclusions de l'action :

Les deux CPIE sont intervenus auprès de communes très différentes, de par leur localisation dans la communauté urbaine, leur caractère rural, péri-urbain ou urbain, leur stade de maturité et d'engagements en faveur de la biodiversité.

De manière générale, les interventions ont été bien reçues par les conseils municipaux et les retours étaient positifs, seules deux communes ont finalement refusé les interventions proposées dans le cadre

de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire, soit par manque de compréhension de la proposition mais aussi de par la difficulté de mobiliser des élu(e)s sur-sollicités, soit parce qu'ils pensent disposer des compétences en interne pour des communes ayant des ingénieurs écologues.

Il a été observé lors de ces interventions une grande hétérogénéité des connaissances et de motivations au sein d'une même équipe municipale.

Après chaque intervention, les participants ont témoigné leur intérêt pour l'intervention et le sujet de la biodiversité en général, et pour une partie d'entre eux, leur souhait de poursuivre leurs actions, ou d'en imaginer de nouvelles.

Les formations auprès des agents et agentes des collectivités et des élu(e)s :

8 interventions de 2h à 3h sur des thématiques ciblées en lien avec les enjeux du territoire, proposant si possible une partie sur le terrain.

Initialement ces 4 interventions étaient réparties entre 2 interventions pour les élu(e)s et 2 interventions pour les agents. Décision consensuelle entre les CPIE et Grand Poitiers de conserver ces 4 interventions mais en les ouvrant autant aux élu(e)s qu'aux agent(e)s.

4 thématiques ont été retenues avec une répartition entre le CPIE Seuil du Poitou et Val de Gartempe en fonction des sujets prédominants ou souhaités par leurs structures respectivement (Tableau 6) :

- Les **zones humides** (CPIE Val de Gartempe)
- La **Trame Verte et Bleue** (CPIE Val de Gartempe)
- La **Biodiversité Nocturne et Pollution lumineuse** (CPIE Seuil du Poitou)
- **Projets pédagogiques en faveur de la biodiversité** : cours oasis (CPIE Seuil du Poitou)

Les 4 propositions de thématiques (deux séances par thématiques) ont été élaborées pour aborder des sujets moins « classiques » autour de la biodiversité, mais pour autant à enjeux, afin de renouveler les propositions faites aux élu(e)s et aux agent(e)s, mais aussi coller à des préoccupations et projets émergents depuis plusieurs années et en lien avec l'actualité.

Tableau 6 : Formation des CPIE et intervenants auprès des élu(e)s et aux agent(e)s:

Commune	Thématiques	Date	Intervenants mobilisés	Participations
Saint Benoît	Restauration de zones humides et de frayères	21 mars juin 2023	Geneviève BRANGER Conseillère municipale déléguée à l'Environnement de Saint-Benoît Brice NOWOSIELSKI Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne Jérôme CLAIR Animateur réseau techniciens de Rivière	9 personnes Dont 2 élu(e)s
Migné-Auxances	Restauration de la continuité écologique du cours d'eau	24 mars 2023	Nicolas HUTIN Syndicat de Rivière Clain Aval Jérôme CLAIR Animateur réseau techniciens de Rivière (CPIE Val de Gartempe)	14 personnes Dont 2 élu(e)s
Mignaloux-Beauvoir	Gestion de mares et de bassins d'orages	27 avril 2023	Vincent PELLERIN Gestion Bassins d'orages (Direction Nature Biodiversité, Grand Poitiers) Benoît GIRARD Espaces verts Mignaloux Jérôme CLAIR Animateur réseau techniciens de Rivière (CPIE Val de Gartempe)	21 personnes Dont 4 élu(e)s
Dissay	Replantation de haies et corridors écologiques	04 mai 2023	Alain GALLOU-REMAUDIERE 3 ^{ème} adjoint à l'environnement et la Biodiversité de Dissay Thomas RODIER Suivi projet Plan Canopée et renouvellement d'arbres, Direction nature et Biodiversité, Grand Poitiers Jérôme CLAIR Animateur réseau techniciens de Rivière	8 personnes Dont 2 élu(e)s
Buxerolles	Biodiversité nocturne et Pollution lumineuse	16 mars 2023	Caroline Cousin, Animatrice CPIE Seuil du Poitou Salomé Joss Animatrice CPIE Seuil du Poitou	8 personnes (6 agents, 2 élu(e)s)
Lusignan	Biodiversité nocturne et Pollution lumineuse	26 avril 2023	Caroline Cousin, Animatrice CPIE Seuil du Poitou Salomé Joss Animatrice CPIE Seuil du Poitou	6 personnes (3 élu(e)s, 3 agents)
Beaumont-Saint-Cyr	Végétalisation des cours d'écoles <i>Format colloque en partenariat avec le CAUE86</i>	10 mai 14h-17h30	Format « colloque » Retour en images et vidéos	80 personnes (25-30 personnes du territoire de Grand Poitiers)
Montamisé	Végétalisation des cours d'écoles	21 juin 14h-17h	Caroline Cousin, Animatrice CPIE Seuil du Poitou	15 personnes (3 élues, 10 agents, 2 enseignantes)

Les perspectives des actions de formations :

Les temps de formations techniques concrets sur le terrain et en salles ont été très appréciés des agents et élu(e)s. Ils sont rares, et les participants en font de plus en plus la demande.



Figure 35 : Photographies prises des formations réalisées dans la cadre de l'ABC de Grand Poitiers en 2023

Trois types de format ont été proposés :

- Un format proposé comprenait un temps de présentation en salle avec projection sur le suivi du chantier puis un temps sur le terrain, donnant du rythme à l'intervention. Cette organisation en 2 temps permettait de récolter au début les attentes des participants, pour les utiliser et les illustrer ensuite sur le terrain.
- Un format proposé en salle à la première séance pour aborder les concepts théoriques et lors de la seconde séance, une nouvelle partie théorique suivie alors d'une visite de terrain pour observer la biodiversité et les aspects théoriques vu précédemment.
- Un format « Colloque » avec des retours d'expériences hors du territoire, en collaboration avec d'autres acteurs du territoire en l'occurrence le CAUE de la Vienne et le département de la Vienne afin de prendre de la hauteur et d'aborder auprès de publics diverses et larges la végétalisation des cours d'école et les cours Oasis, et la prise en compte des solutions basées sur

la nature au sein des milieux scolaires (qui ne sont pas forcément de compétences locales et nécessite des soutiens des organismes de tutelle comme l'éducation nationale ou l'enseignement supérieur).

Le choix des lieux permet de mettre en avant des actions réelles réalisées par des communes en faveur de la biodiversité, de les utiliser comme "vitrines"- exemple, et outils de formation.

Les communes sélectionnées étaient fières et heureuses d'accueillir ce type de rencontres professionnelles.

Le fait de proposer des thématiques qui correspondent à des enjeux réels et des exemples d'aménagements réalisables et réalistes, permet vraiment aux participants de se projeter dans des actions à élaborer sur leur propre territoire.

Le CPIE Val de Gartempe a mis en avant et est intervenu sur **4 aménagements très différents** :

- Saint-Benoît : restauration d'une frayère à brochet et réaménagement écologique de berges du Clain
- Migné-Auxances : restauration écologique du lit du cours d'eau de l'Auxance (Figure 37)
- Dissay : programme de replantation de haies et restauration de corridors écologiques (Figure 36)
- Mignaloux-Beauvoir : gestion d'une mare communale et continuité écologique/hydrologique sur 3 bassins d'orages



Figure 36 : Intervention de Alain Gallou-Remaudière, élu à l'environnement de Dissay sur le programme de replantation de haies et sur les corridors écologiques (formation du 04 mai 2023)



Figure 37 : Intervention de Nicolas Hutin du syndicat de rivières Clain Aval pour la formation du 24 mars 2023 à Migné-Auxances

Le CPIE Seuil du Poitou a mis en avant des sujets prioritaires et est intervenu sur des aménagements ou méthodes de gestion ou renouvellement des équipements publics à réfléchir :

- Les deux sujets proposés sont effectivement des sujets au cœur de nos préoccupations actuelles, et finalement « nouveaux », c'est-à-dire des sujets qui ont encore assez peu fait l'objet de journées de sensibilisation des élu(e)s sur le territoire de Grand Poitiers. En effet, bien que Grand Poitiers Communauté urbaine ait déjà travaillé sur sa Trame Noire, les élu(e)s ne se sont pas tous appropriés ce concept, les documents de planification associés, et les enjeux pour la gestion de leurs territoires.
- Le sujet des cours oasis est également un sujet nouveau sur le territoire, car seule la ville de Poitiers et quelques rares communes se sont saisi des enjeux de végétalisation et de la désimperméabilisation des cours d'école en Vienne. Il a ainsi permis de mobiliser les acteurs qui ont répondu présents aux deux rendez-vous proposés, du fait d'enjeux climatiques, de santé et d'éducation de plus en plus visibles, et de la médiatisation de projets de la ville de Paris et des grandes villes dans le monde. Les cours oasis, sont également des projets qui suscitent autant d'envies que de questionnements et de craintes, qu'elles soient financières, techniques ou humaines, ce qui a certainement favorisé la participation.

Les différents sujets correspondent à de nombreux écosystèmes présents sur les communes de Grand Poitiers et sont souvent des enjeux prioritaires dans les actions choisies par les municipalités ou l'intercommunalité qui s'engagent.

De manière générale, **les interventions ont été très appréciées par les participants, tant par les agents que les élu(e)s**, qui ont aimé les échanges assez ouverts et complémentaires, et les apports techniques sur les cas présentés.

Les agents inscrits sur ce type de rencontres formatives sont très impliqués dans la gestion des milieux naturels de leurs communes ou de l'intercommunalité. Ils ont parfois une technicité et des compétences qui va au-delà de leurs missions journalières et qui nourrissent des échanges et des questionnements très poussés sur les côtés techniques et financiers des réalisations présentées. Pour d'autres, moins formés ou sensibilisés, c'est une découverte totale voir un apport technique important pour agir demain dans leurs missions sur des espaces naturels identiques.

A la fin de chaque intervention, les participants ont témoigné leur **intérêt pour ce type de rencontres techniques et souhaiteraient qu'il y en ait plus souvent.**

De nombreuses communes agissent déjà pour la biodiversité dans des actions de gestions différenciées des espaces verts, la plantation de haies et d'arbres, la sélection de zones en fauches tardives et jachères fleuries et la restauration écologique de milieux naturels, le renouvellement des éclairages publics.

Les sujets choisis pour ces rencontres formatives correspondent à de vrais besoins du territoire. Les agents techniques, épaulés souvent par des bureaux d'études, en sont les premiers acteurs.

Il importe aussi de mettre en avant toutes réalisations concrètes en faveur de la biodiversité pour que cela serve d'exemple et soit reproductible sur d'autres territoires, jusqu'alors moins vertueux.

Les agents s'engagent, s'investissent et se forment de plus en plus dans le changement de leurs pratiques pour une nouvelle gestion du cadre de vie des habitants et de la prise en compte de la biodiversité et des espèces, dans leurs missions quotidiennes.

Les élu(e)s portent et accompagnent leurs agents dans cette transition et les encouragent dans cette voie. Le binôme agent/élu(e) est très important pour agir au quotidien. Il permet de développer pour les acteurs impliqués un ressenti positif basé sur la confiance et des valeurs communes en ce sens.

Pour la plupart des interventions, la personne chargée de mission ABC de Grand Poitiers était présent, ainsi que des responsables des services espaces verts de la Communauté urbaine ou/et des communes, ce qui montre aussi l'investissement et la volonté de la collectivité à être présente auprès des différentes municipalités, et d'apporter, si besoin, des réponses techniques, formatives et constructives à de nombreux questionnements locaux en matière de biodiversité.

Les perspectives envisagées par les partenaires de l'ABC :

Au vu des retours positifs de ce genre de formations, la pérennisation d'une proposition régulière de « formation/sensibilisation » courtes d'une demi-journée ou une journée est envisagée. Ce type d'actions et rencontres formatives entre agents et élu(e)s des collectivités qui sont demandeurs d'une montée en compétences permettra d'avoir les clefs pour agir ensemble à la préservation et restauration de la biodiversité, et pourquoi pas de créer un catalogue ou calendrier annuel de thématiques qui pourraient être ouverts à d'autres acteurs (par exemple les chambres consulaires et leurs membres, les

entreprises, les associations non sensibilisées ...).

Travailler à la reconnaissance et à l'ancrage de ces propositions dans le fonctionnement des communes notamment puisque peu d'agents des communes rurales ou agents communautaires au regard du nombre de personnes potentielles ont participé. Idem pour le public élu(e)s qui s'est globalement peu mobilisé. Prévoir un accompagnement de Grand Poitiers si besoin sur un temps de réunion à la suite d'une formation, afin d'aider l'élu(e) à transposer la théorie à ses réalités est à envisager, complément des balades ou rencontres de territoire et de sensibilisation du grand public qui ont eu lieu.

Poursuivre un travail sur les projets de cours oasis en proposant :

- Un ou plusieurs voyages d'étude « Retour d'expérience », permettant de visiter des cours d'école où des travaux ont déjà eu lieu (en local, par exemple à Poitiers, mais également dans des départements limitrophes, notamment pour les communes périurbaines ou rurales, afin de s'approprier un projet ayant été porté dans une commune de taille équivalente, proposant un projet plus sobre tout en restant qualitatif).
- Des visites/rencontres techniques destinées aux agents communautaires et communaux confrontés au sujet (gestion de l'eau/désimperméabilisation, gestion du végétal, revêtements...) dans une démarche de projets sobres. Format terrain, échanges/partages techniques entre pairs et interventions de spécialistes de leurs thématiques.
- Envisager un rapprochement/travail avec l'éducation nationale, pour proposer une sensibilisation des enseignants sur les enjeux d'éducation nature-santé-biodiversité-climat, de mise en œuvre d'un projet de cour oasis et de sa gestion sur le long terme.

Poursuivre un travail sur l'éclairage public, la pollution lumineuse et la trame noire puisque cette thématique a été demandé en amont et en aval des formations en proposant :

- De diffuser les travaux sur les impacts de l'éclairage public et de l'extinction ou le retour de l'éclairage sur la biodiversité
- Travailler techniquement avec la Direction « Energie » de Grand Poitiers et avec Sorégies Vienne sur la diminution et l'atténuation des impacts des éclairages sur la biodiversité
- De réitérer des conférences, et formations diverses sur ce thème pour les agents mais

également pour le Grand Public.

Poursuivre le travail sur la gestion et l'ingénierie des zones humides et des mares en lien avec la trame bleue en proposant :

- Un accompagnement des partenaires pour la réalisation de plans de gestion des zones humides ou de reconstruction des corridors écologiques pour les petites communes rurales qui ne peuvent le faire en interne, quitte à mutualiser entre plusieurs communes.
- De bénéficier de rencontres entre communes voisines, qui ont déjà agi ou réalisé des projets de restauration de cours d'eau ou de zones humides, de plantations de haies, de gestion de mares, et de voir leur reproductibilité.
- Une demande d'un accompagnement technique et rédactionnel ou un portage à l'échelle de la communauté urbaine sur le financement ou co-financement de projet en faveur de la biodiversité (plantations de haie et d'arbres en lien avec le plan Canopée, création d'îlots de biodiversité, restauration de zones humides).
- Des aides juridiques sur la protection de la nature et la médiation auprès de propriétaires peu scrupuleux vis-à-vis de la biodiversité, des espaces ou espèces protégées.

Afin de continuer une sensibilisation Grand public et des agents de Grand Poitiers, la réalisation d'ateliers « Fresque de la Biodiversité » complété par les connaissances de la Direction Nature Biodiversité est envisagée.

Interventions lors de "Rencontres de territoires" sous forme de balades accompagnées par un(e) élu(e) et un animateur CPIE (Action de Sensibilisation Grand public)

Dans le cadre de l'ABC, il paraissait essentiel de faire se rencontrer citoyens curieux et élu(e)s, impliqués et volontaires, sur les actions entreprises par ces derniers.

L'objectif était de présenter et d'exposer, par les élu(e)s, les engagements de la commune-hôte en rappelant ce qui était fait dans le cadre de l'ABC ; et le travail accompli ou en cours en faveur de la biodiversité, pour que les habitants s'en rendent compte, comprennent les choix et les orientations retenues. Ces sorties terrain regroupant élu(e)s et habitants sont issues d'une évolution des actions proposées, destinées initialement aux élu(e)s communaux, du fait de la volonté du consortium de partenaires de l'Atlas de la Biodiversité de toucher les habitants et le grand public et de permettre des échanges élu(e)s - citoyens. Cela répondait également à quelques demandes d'élu(e)s rencontrés dans le cadre de l'ABC qui souhaitait expliquer les démarches techniques entreprises par les collectivités (Grand Poitiers ou les communes).

Ce sont donc **7 rencontres de territoires** qui ont eu lieu au cours desquelles **une centaine de personnes** ont été sensibilisées et touchées par la démarche (55 personnes par le CPIE Seuil du Poitou et 50 par le CPIE Val de Gartempe (voir Tableau 7).

Ces réunions de territoires (ou balade de territoire) ont duré entre 1h30 et 4h00 au sein de communes très différentes de par leur localisation dans la communauté urbaine, leur caractère rural ou péri-urbain, leur stade de maturité et engagements en faveur de la biodiversité.

Ces rencontres ont demandé une préparation et une coordination importante en amont de leur réalisation : choix des parcours, des dates, de la disponibilité des élu(e)s, des lieux avec intérêts, de la thématique et du contenu abordé avec Grand Poitiers et avec les CPIE et les communes-hôtes.

Le contenu de ces interventions était étayé en fonction de la biodiversité potentiellement rencontrée

lors de la balade et des supports pédagogiques que les parcours offraient alors, lors de la déambulation. Chacune de ces **7 balades** a fait l'objet de **communication et programmation spécifiques** dans la plaquette de l'événement (voir Figure 38).



Figure 38 : Exemples de Flyers réalisés par les CPIE pour les balades de territoire
(Premier flyer : CPIE Val de Gartempe, deuxième : CPIE Seuil du Poitou)

3 communes ont décidé d'associer cette « rencontre de territoire », sous forme d'une balade, lors d'un événement important sur leur commune, afin d'attirer un maximum de personnes :

- Saint-Benoît : lors de leur fête « Fleurs de mai », grand marché aux fleurs et plantes d'ornement du printemps
- Mignaloux-Beauvoir : lors de leur « Fête de la nature et du Développement responsable »
- Savigny L'Evescault : lors de la Fête de la Biodiversité de Grand Poitiers dans le cadre de ce projet d'Atlas de la Biodiversité (voir Figure 39)

Les 3 communes ont mis l'accent sur **l'aménagement des espaces fleuris, des parcs et jardins**

municipaux et leur gestion différenciée. Par des arrêts successifs à des endroits stratégiques présentant des actions ciblées, les élu(e)s ont présenté aux participants les différentes actions mises en place ainsi



Figure 39 : Sortie à Savigny l'Évescault lors de la fête de la biodiversité le 27 mai 2023 © Grand Poitiers

que leurs **méthodes d'entretiens alternatifs.**

Les autres sorties constituaient un évènement à part entière dédiée à la balade élu(e)s - citoyens :

- Beaumont Saint-Cyr : avec une sortie organisée avec les élu(e)s et le maire.
- Poitiers : Organisation d'une sortie en partenariat avec l'union des copropriétés de la Gibauderie et dédiée à leur quartier et à la perméabilité entre les actions collectives privées et la commune de Poitiers.
- La Puye : Organisation d'une sortie dédiée avec la mairie
- Pouillé : organisation d'une randonnée citoyenne (6 km) avec une mobilisation des enfants pour communiquer l'évènement ; suivi d'un goûter convivial (Figure 40).

Lors de l'ensemble des 7 balades de territoire, les élu(e)s ont aussi mis en avant le travail des agents techniques de la commune qui, sans eux et leur implication quotidienne, n'atteindraient pas ce résultat-là.

L'animateur – Chargé de mission du CPIE présent complétait les explications de l'élu(e) par des apports techniques et engageants, permettant aux participants de se projeter aussi dans leur jardin. Et le cas échéant le représentant de la Direction Nature - Biodiversité présent permettait aussi d'introduire la vision technique des services de Grand Poitiers sur les notions de trames écologiques vertes, bleues, noire notamment et les décisions d'ordre communautaire.

Après chaque intervention, les participants élu(e)s et citoyens ont témoigné leur **intérêt pour ce type de rendez-vous et le sujet de la biodiversité en général**, et **pour une partie d'entre eux, leur souhait de voir de nouveau des sorties/échanges accompagnées par les élu(e)s**.

Ces rencontres ont été appréciées par les élu(e)s afin de pouvoir mettre en avant les actions de leurs communes en faveur de la biodiversité, de présenter leur travail et leurs difficultés, et d'avoir en direct les retours des habitants présents. Ils ont su s'approprier ces temps de présentation, d'information et d'échange avec des citoyens curieux et intéressés par les actions de leur commune.



Figure 40 : Balade de Territoire sur la commune de Pouillé © CPIE Val de Gartempe

Retour et analyses des CPIE et de Grand Poitiers sur l'action de sensibilisation croisée élu(e)s et citoyens :

La **dimension conviviale et participative** que les CPIE ont privilégiées pour ces interventions, ont donné lieu à de nombreuses discussions et débats entre participants et élu(e)s, tout au long des balades, permettant de confronter les représentations de chacun, les observations, les incompréhensions et les préoccupations de tous.

Cela a permis de créer du lien entre les citoyens et leurs élu(e)s, et de créer un **climat apaisé** de discussions même sur des sujets de gestion des espaces naturels et de la biodiversité en milieu habité ; qui peuvent parfois être conflictuels.

Ce temps a permis à certains élu(e)s de prendre conscience des questionnements et des idées que

pouvaient avoir leurs citoyens, pour mieux prendre en compte leurs attentes, liés à leur cadre de vie.

Les retours des participants furent aussi positifs, intéressés et vigilants, par ces rendez-vous accompagnés par les élu(e)s, qui leurs permettent de poser des questions et d'avoir un échange privilégié sur le moment avec leurs élu(e)s.

Les échanges sur des obligations réglementaires ou de choix de gestions alternatives ont rythmé les balades, ainsi que la difficulté à trouver des réponses techniques ou adaptées pour une transition des modes de gestion des espaces moins impactant sur la biodiversité (traitements, couvert végétal, choix des essences, modes d'intervention, fauches...)

L'approche sur les services rendus et services écosystémiques de la Biodiversité permet une validation de tous sur les bienfaits et l'importance de la biodiversité de proximité.

Nous avons pu constater que la majorité des participants à ces sorties n'avaient pas ou peu conscience, de tout ce qu'entreprenait leur municipalité ou intercommunalité pour préserver et agir pour la biodiversité, ainsi que des vertus des aménagements ou de la non-gestion d'espaces en place sur leur commune.

Cela a permis également d'aborder la continuité des techniques et méthodes de gestion différenciées sur un continuum important liées aux trames qui se doivent d'être poreuses entre les milieux privés stricts (type jardins autour des habitations) et les milieux publics (parcs, terrains publics) ainsi que les milieux privés ouverts au public (cohabitations, copropriétés ...).

De manière générale, l'ensemble des élu(e)s et parfois des agents trouvent qu'il est difficile de travailler sur le sujet de la biodiversité, action visible par les citoyens, mais parfois incomprise quant à l'objectif visé. Ils se sentent soit démunis, ou en difficulté, quant aux argumentations à fournir sur leurs choix techniques ou politiques, et doivent parfois revenir en arrière pour satisfaire les exigences en termes de « propreté » de certains habitants (bandes enherbées, fauches tardives, espaces de biodiversité dans les parcs ...). En effet, certains élu(e)s mentionnent avant tout la **difficulté de communiquer et de faire accepter les projets et changements de pratiques par les citoyens**, qui parfois

ne se sentent pas concernés par la biodiversité.

Perspectives de l'action :

Conjointement entre Grand Poitiers, et les deux CPIE il nous semble très intéressant :

- **De poursuivre et développer l'action** à l'échelle communautaire pour accompagner chaque commune à la structuration d'une **démarche d'information et d'engagement à l'attention des habitants** pour engager des changements de pratiques ou un nouveau regard sur la place de la biodiversité dans notre espace public et privé, pour les citoyens motivées, en difficulté, désireux de s'engager, ou ceux qui ne le sont pas encore : propositions de rendez-vous, ateliers ou sorties avec intervenants spécialisés et/ou élu(e)s, et ateliers pratico-pratique.
- **Proposer régulièrement ou annuellement des rencontres élu(e)s/citoyens sur le terrain** en présence d'acteurs neutre extérieure reconnue (comme les CPIE) mais aussi en présence d'un représentant de la Direction nature-Biodiversité de Grand Poitiers.

Tableau 7 : Récapitulatif des rencontres ou balades de territoires sur le territoire de Grand Poitiers dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire

Commune	Elu(s) ou technicien(s) référent(s)	Date	Contexte	Mobilisation	CPIE impliqué
Savigny-Lévescault	Vincent Chenu / Monique Bois	Samedi 27 mai 2022 10h	Sortie intégrée à la programmation de la fête de la biodiversité de Grand Poitiers à Savigny Lévescault	7 personnes, dont 1 élue (Mme Bois)	CPIE Seuil du Poitou
Poitiers	Pierre Nenez	Mercredi 7 juin 2022 18h	Organisation d'une sortie partenariat avec l'union des copropriétés de la Gibauderie et dédiée à leur quartier	17 personnes dont 1 élu (M. Nenez) et Valentin Cognard (Grand Poitiers)	CPIE Seuil du Poitou
La Puye	Corine Texier / Vivien Hérault	Mardi 13 juin 2022 18h30	Organisation d'une sortie dédiée avec la mairie	30 personnes dont 4 élu(e)s municipaux (M. Benoist, Mme Texier, M. Airault, M. Duthilleul)	CPIE Seuil du Poitou
Beaumont-Saint-Cyr	DST : Hervé Joyeux Elu : Jacky Szuniewicz	17 juin 2022 14h	Organisation d'une sortie dédiée avec la mairie	2 personnes (M. le Maire et M. Szuniewicz)	CPIE Seuil du Poitou
Saint Benoit	Geneviève BRANGER	7 mai 2023 14h30	Organisation d'une sortie dans le cadre de la fête communale habituelle : « les fleurs de Mai », Grand Marché aux fleurs et plantes d'ornement du printemps	20 personnes accompagnées de 2 élu(e)s	CPIE Val de Gartempe
Mignaloux-Beauvoir	Dany COINEAU Sophie KEMDJI	19 mars 2023 14h30	Organisation d'une sortie dans le cadre de la fête communale habituelle : Fête de la nature et du Développement responsable	13 personnes accompagnées d'1 élu(e)s	CPIE Val de Gartempe
Pouillé	Jean-Louis GIREAUDEAU	23 avril 2023 14h00	Organisation d'une balade à la découverte de la Biodiversité de la commune	23 personnes accompagnées de 3 élu(e)s	CPIE Val de Gartempe

Le maraudage auprès du Grand Public : Action de Sensibilisation Grand Public

Le maraudage pédagogique est une technique d'animation où l'animateur et le public n'ont pas rendez-vous. En allant sur les zones touristiques à fort enjeu écologique ou non, l'animateur peut aller à la rencontre d'un public de passage pour l'interpeller sur la biodiversité du site et sur sa préservation.

Cette technique permet d'aller à la rencontre d'un public "non captif", c'est-à-dire des personnes que nous ne pourrions toucher lors d'une fête de la nature, d'une sortie nature ou d'un atelier.

En s'appuyant sur des outils d'animation simples et adaptables selon la situation ou le public, l'animateur interpelle le passant pour découvrir son environnement proche, l'émerveiller pour qu'il puisse mieux comprendre les enjeux de protection et de préservation.

Les actions de maraudages ont été réalisées pendant la saison estivale 2022 et en 2023 afin de pouvoir toucher les touristes et les locaux sur des sites à forts enjeux à différentes périodes (Tableau 8) :

Tableau 8 : Lieux choisis pour le maraudage pédagogique réalisé par les deux CPIE

LIEUX	DATES D'INTERVENTIONS	LE NOMBRE D'ANIMATEURS	LE NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES	CPIE impliqué
LAC DE ST-CYR	17/07/2022	2	48	CPIE Seuil du Poitou
	12/08/2022	1	26	
Le petit étang de La Puye	26/07/2022	1	5	
L'îlot Tison à Poitiers	12/07/2022	2	51	
	09/08/2022	2	46	
Lusignan	02/08/2022	1	3	
Chasseneuil-du-Poitou / Dissay	19/07/2022	2	7	
Centre bourg, quartier de l'Ermitage, rue de Poitiers, parc du Gravion à Saint Benoit	09/04/2023	1	35	CPIE Val de Gartempe
	21/03/2023	1	12	
Centre bourg, pars et chemins de randonnées de Cloué	24/07/2022	1	37	
	25/04/2023	1	12	
Bois de Givray, centre-bourg, parc de la Filature à Ligugé	20/11/2022	1	12	
	28/04/2023	1	18	
Sortie d'école, parc des Magnals rues et jardins De Mignaloux-Beauvoir	21/04/2023 et 22/04/2023	1	21	
	Plusieurs dates en 2023	1	14	
Bois de la Loge et chemins de randonnées, Centre-bourg, Pouillé	23/02/2023	1	8	
	23/05/2023	1	5	

Les actions de Maraudages ont permis de sensibiliser environ 360 personnes.

De manière générale, les **"rencontres"** faites lors de ce maraudage ont été bien reçues par les personnes croisées, trouvant la **démarche originale** et le projet d'ABC **ambitieux et important** pour la prise en compte de la nature pour l'avenir.

Les CPIE ont observé lors de leurs interventions **une grande hétérogénéité des connaissances et de l'intérêt des habitants pour la biodiversité**; de la personne très engagée et militante, au bénévole d'association nature, du riverain impliqué chez lui dans son jardin, à l'ancien qui a vu le paysage évoluer et la nature reculer, à la personne appréciant les espaces de nature pour leur quiétude et coté sauvage mais n'y connaissant rien, à la personne n'y portant aucun intérêt et loin de ses préoccupations premières, à la personne se formant à connaître mieux la nature par les sciences participatives et ayant la volonté d'en savoir plus, à la personne ayant un dégoût des "bestioles"

Et sans oublier les enfants croisées en famille, dont l'intérêt pour la nature n'est pas en reste, toujours curieux de découvertes.

A chaque rencontre, c'est un point de vue, une expérience, des observations, des questionnements, des préoccupations différentes...

Les $\frac{3}{4}$ des personnes croisées ont témoigné leur **intérêt à être plus attentif à l'avenir, conscientes des enjeux et heureuses des engagements pris par les collectivités.**

Ils trouvent qu'il faudrait encore plus de médiation, d'information/formation des citoyens sur les actions entreprises par les municipalités et celles réalisables sur leur espace privé, pour que la prise en compte se fasse en parallèle et dans une évolution/transition commune. Idée qui reprend ce que les élu(e)s avaient également évoqué lors des passages en conseils municipaux, en formations, ou en balade de territoire.

Ils remarquent et constatent les efforts et engagements entrepris par les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité dans les nouveaux aménagements et la gestion au quotidien de l'espace public et de leur cadre de vie. Les maraudages ont permis de toucher certaines personnes qui ne se

retrouverons jamais dans les autres types d'activités proposées dans le cadre de l'ABC, ce qui fait de cette activité une réussite importante et à renouveler à l'avenir.

Les perspectives de l'action de Maraudage :

Il paraît intéressant pour les deux CPIE et pour Grand Poitiers :

- **De poursuivre ce type d'action à la rencontre des habitants**, régulièrement dans l'année et à des moments différents, au cœur des bourgs et des sites naturels de la collectivité, permettant de prendre le « pouls » de la connaissance et de l'engagement de la population au hasard sur le territoire.
- **D'élaborer une étude sur l'attente de la population et des souhaits en matière de biodiversité de proximité et d'aménagement.**
- **De lancer ensuite une action** à l'échelle de la communauté urbaine sur l'ensemble des communes pour structurer une **démarche/recherche de compréhension et de qualification des représentations** de la population et de ses besoins pour agir en faveur de la biodiversité.

1.1.5 Communication

Pour cet ABC, plusieurs communications ont été mises en œuvre par Grand Poitiers et par les partenaires afin de diffuser les démarches d'inventaires, de participations citoyennes, et les résultats sur des connaissances naturalistes acquises ; et afin de sensibiliser les citoyens, les élu(e)s et les agents des collectivités ou le grand public :

- Un communiqué de presse afin d'annoncer le lancement de l'ABC est paru le 13 Juillet 2021.
- Une présentation de L'Atlas de la Biodiversité Communautaire a été réalisée dans le cadre d'un évènement de formation sur les zones humides sur la commune de Dissay intégrant la thématique des Zones Humides : Trame Verte et Bleu, PLUi, GEMAPI, l'Atlas de Biodiversité et programmes de sensibilisation, le 13 Octobre 2021.
- Reportages radio :
 - en 2021 radio Pulsar lancement ABC,
 - en 2023 France bleu Poitou pour fête de la biodiversité
- Un article paru dans le Grand Poitiers Magazine du mois de juin 2022 afin de présenter succinctement la démarche engagée par Grand Poitiers. Cet article a été fait en lien avec le service communication qui a détaché un photographe pour venir couvrir une des pêches électriques réalisées au mois de Mai 2022 par la Fédération de Pêche et de Protection du milieu aquatique.
- Une lettre a été transmise à toutes les mairies de Grand Poitiers pour les informer de la démarche, faire appel à elles pour qu'elles participent aux projets portés par les CPIE, pour les informer des inventaires qui vont être réalisés sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers dans le cadre de l'ABC.
- Un article afin de parler de l'enquête sur les pipistrelles parue dans le Grand Poitiers Magazine du mois de février 2022.
- Un article de presse est paru sur le programme pédagogique porté par les CPIE pour l'école primaire de Biard :
 - Rédaction de la Nouvelle-République, « L'école met la biodiversité au programme des élèves », publié le 02/04/2023, consulté le 27/07/2023 :
<https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/biard/l-ecole-met-la-biodiversite-au-programme-des-eleves>

- Une lettre d’information à destination des élu(e)s municipaux a été lancée en février 2022, mais suite au peu de réponse lors de l’appel à manifestation d’intérêt pour l’inscription sur la liste de diffusion cette newsletter n’a pas été maintenue.
- L’ABC et ses premiers résultats ont été présentés à l’occasion du séminaire annuel de la Direction Eau et Assainissement puis représentés à l’occasion de la Réunion des cadres et des encadrants de Grand Poitiers pour permettre de mettre en place des projets transversaux interservices au sein de la collectivité.
- Des flyers de communications ont été élaborés pour les balades de territoires et distribués par les CPIE aux personnes potentiellement intéressées lors des maraudages, aux communes et élu(e)s participants : Exemple pour les sorties organisées à Poitiers et à Pouillé (Figure 38)
- Des articles de presse ont relatés les balades de territoires réalisées par les deux CPIE :
 - Rédaction Nouvelle-République, « La Puye : une sortie nature pour lire le paysage et repérer la biodiversité », publié le 19/06/2023, consulté le 27/07/2023) : <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/la-puye/la-puye-une-sortie-nature-pour-lire-le-paysage-et-reperer-la-biodiversite>
- Un article a également été rédigé dans la revue de printemps de Vienne Nature diffusée aux adhérents en Mars 2023 afin de présenter l’ABC de Grand Poitiers.
- Un article a été rédigé et diffusé dans le rapport d’activité transmis aux adhérents du CPIE Seuil du Poitou à l’occasion de son assemblée générale du 12 Juillet 2023.
- Une conférence de presse a eu lieu pour parler de l’implication de Grand Poitiers dans son atlas de la Biodiversité Communautaire et pour annoncer la Fête de la Biodiversité : plusieurs articles sont parus à ce sujet :
 - Marie-Laure AVELINE, journaliste, rédaction de Poitiers, « Grand Poitiers fête la biodiversité et son nouvel Atlas » Publié le 24/05/2023, consulté le 07/07/2023, <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/grand-poitiers/grand-poitiers-fete-la-biodiversite-et-son-nouvel-atlas>
 - Elisabeth ROYER, journaliste Centre Presse Poitiers, « Grand Poitiers passe la biodiversité à la loupe », Publié le 26/05/2023, consulté le 07/07/2023 <https://www.centre-presse.fr/article-880484-grand-poitiers-passe-la-biodiversite-a-la-loupe.html>
- Autres relais de la Fête de la Biodiversité dans les médias, sur le web et les réseaux sociaux :

- Site de Grand Poitiers, consulté le 07/07/2023 : <https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/la-fete-de-la-biodiversite#:~:text=Du%2026%20au%2028%20mai,la%20biodiversit%C3%A9%20dans%20Grand%20Poitiers.>
- Site relatif à la participation citoyenne sur Grand Poitiers, consulté le 07/07/2023 : <https://jeparticipe-grandpoitiers.fr/events/fete-de-la-biodiversite>
- Site de l'Association Vienne Nature, consulté le 07/07/2023 : <https://www.vienne-nature.fr/%C3%A9v%C3%A8nement/fete-biodiversite-grand-poitiers-2023/>
- Site national de la Fête de la Nature : consulté le 07/07/2023 : <https://fetedelanature.com/edition-2023/premiere-fete-de-la-biodiversite-de-grand-poitiers>
- Site de l'Espace Mendés France, consulté le 07/07/2023 : https://emf.fr/ec3_event/fete-de-la-biodiversite-de-grand-poitiers-a-savigny-levescault/
- Site communal de Saint-Benoît, consulté le 07/07/2023 : <https://www.ville-saint-benoit.fr/agenda/2023/05/26/fete-de-la-biodiversite-de-grand-poitiers/>
- Site communal de Bonnes, consulté le 07/07/2023 : <https://station.illiwap.com/fr/public/86031/evenements/fete-de-la-biodiversite-de-grand-poitiers>
- Site communal de Savigny-L'Évescault, consulté le 07/07/2023
 - <https://station.illiwap.com/fr/public/86256/actu/fete-de-la-biodiversite-2>
 - <https://www.savigny-levescault.fr/agendas/fete-de-la-biodiversite>
- Site de la Ligue de Protection des oiseaux, consulté le 07/07/2023 : <https://www.lpo.fr/lpo-locales/la-lpo-en-nouvelle-aquitaine/lpo-poitou-charentes-en-ligne/agenda/2023/2e-trimestre-2023/fete-de-la-biodiversite>
- Reportage sur France 3 Poitou-Charentes – JT 19h-20h du 28 mai 2023 : (plus disponible sur le site FR3 Poitou-Charentes)

1.1.6 Tableau récapitulatif des actions réalisées et résultats

Actions prévues	Statut de l'action	Date de début de l'action	Date de fin de l'action	Résultats des actions réalisées	Evaluation de l'atteinte des objectifs fixés	Ce qui est projeté dans la continuité de l'action	Apprentissage, défis ou difficultés rencontrés par l'équipe projet et principales mesures prises
Création d'indicateurs de suivi d'espèces indicatrices de la biodiversité nocturne	Achevée	01/01/2021	01/03/2023	<p>Les inventaires d'hétérocères menés en 2022 dans 5 parcs ont permis l'observation de 234 espèces de macro-hétérocères sur les 742 connues dans la Vienne soit un peu plus de 30 % de la diversité départementale.</p> <p>Parmi ces espèces, 5 sont considérées patrimoniales (déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Poitou-Charentes) et 5 sont lucifuges et donc considérées comme des indicateurs de trame noire.</p> <p>Les suivis acoustiques menés en 2022 dans 5 secteurs ont permis de contacter 19 espèces de Chiroptères parmi les 22 connues dans le département de la Vienne. Les rares Pipistrelles pygmée et Pipistrelle de Nathusius ont pu être mises en évidence sur deux secteurs pour la première et sur 4 secteurs pour la seconde.</p> <p>Les résultats présentent beaucoup de variation d'un secteur à un autre. Pourtant différents résultats indiquent bien un effet plus attractif de la trame noire non polluée et inversement un effet négatif de la pollution lumineuse</p> <p>Les résultats mettent en avant une fréquentation plus importante des espèces à caractère lucifuge dans les parcs non soumis à l'éclairage urbain et exempts de pollution lumineuse. Ces observations valent pour les insectes mais également pour les Chiroptères.</p>	Entièrement atteint	<p>Les suivis ont permis la mise en place de protocoles permettant la mise en évidence d'indicateurs de Trame noire.</p> <p>Les résultats montrent ainsi des limites d'interprétation, notamment la difficulté à évaluer l'efficacité de la Trame noire et l'importance de répliquer ces suivis sur plusieurs années.</p> <p>La biodiversité observée sur les secteurs exposés à la pollution lumineuse doit néanmoins nous pousser à être attentifs. Il serait intéressant de continuer à envisager des mesures d'amélioration de cette trame noire, notamment en diminuant/effaçant les zones conflits identifiées.</p> <p>Continuer à sensibiliser sur la Trame noire : tous les agents des collectivités (directions en charge de l'éclairage public,</p>	<p><u>Volet Hétérocères :</u></p> <p>La configuration des différents parcs inventoriés est différente d'un site à l'autre et cela ne facilite pas la mise en évidence d'indicateurs de la trame noire. En effet, la diversité d'espèces de papillons observés ou encore la disponibilité des arbres hôtes ne suffisent pas, à elles seules, à expliquer les différences de diversité spécifiques notées. Si au départ, l'idée de se baser sur la diversité des Hétérocères liées aux chênes semblait une bonne option, il nous faut l'abandonner étant donné que cet arbre n'est pas présent dans les mêmes proportions dans l'ensemble des parcs (présence très faible dans le Parc de la Roseraie de Poitiers alors que les chênes dominent dans les parcs de Buxerolles, de Croutelle et de Pouillé). Pour les marqueurs de Trame noire, nous choisissons donc de nous baser sur les espèces considérées lucifuges ou faiblement attirées par les lumières.</p> <p>Cet indicateur nous permettra de mesurer l'attraction des parcs des secteurs considérés comme fortement impactés par l'éclairage urbain ; le Bois de la Loge de Pouillé constituant le site témoin.</p> <p><u>Volet Chiroptères :</u></p> <p>Ces premiers résultats sont conformes à la littérature</p>

				Les communes les plus éloignées des grandes villes (Pouillé, Rouillé) accueillent une diversité d'espèces nettement supérieure pour les papillons nocturnes mais la démonstration n'est pas aussi évidente chez les Chiroptères. En revanche, ces communes accueillent une activité chiroptérologique plus diversifiée.		aménagement du territoire, urbanisme) et le grand public (évolution de la biodiversité / notions d'insécurité ressenti)	actuelle. Ils montrent trois points importants : Plusieurs indicateurs montrent une activité chiroptérologique moins diversifiée et moins importante pour les espèces sensibles sur les stations polluées par l'éclairage artificiel même sur les secteurs moins exposés. Plusieurs indicateurs ne montrent pas des résultats clairs, voire contre-intuitifs comme sur Croutelle. Mais ces résultats semblent expliqués par des différences de gestion locale comme l'absence de lampadaire directement dans le parc. Cet élément montre déjà l'importance de la suppression ponctuelle de certains éclairages artificiels. Il a d'ailleurs été mis en évidence l'importance de supprimer des éclairages de 25 à 50 m de corridors de déplacements et/ou de zone des chasses pour favoriser la présence des Murins (Azam et al, 2018). Le nombre de répliquât et d'heures de suivis pourraient être plus importants pour ce type de suivi pour avoir des résultats plus robustes.
Amélioration de la connaissance de la fonctionnalité de la trame verte urbaine	Achevée	01/01/2021	01/05/2023	<ul style="list-style-type: none"> Enquête participative « colonies de Pipistrelles » pour en faire le modèle biologique d'identification des corridors écologiques urbains : <p>Résultats :</p> <p>24 réponses différentes</p> <p>Cette enquête a permis de mettre en évidence ou de retrouver des colonies de mise-bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> Découverte de 2 colonies de mise-bas de Pipistrelle 	Entièrement atteint	Une prise de contact systématique avec les propriétaires déclarants avoir des chauves-souris dans leurs propriétés et suivre puis contractualiser les modes de conservation des colonies avec les propriétaires : déjà 3 conventions « refuges à chauves-souris » signées.	La réalisation d'un état des lieux exhaustifs des colonies de pipistrelles nécessite la coopération de la population dans les inventaires et la mise en place de mesures de protection des lieux d'accueil de la faune sauvage sur des terrains privés, ce qui n'est pas forcément facile à mettre en place et nécessite une prise de conscience des propriétaires accueillants les colonies.

			<p>commune ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redécouverte de 5 colonies de mise-bas de Pipistrelle commune : Dont la colonie de Pipistrelles communes dans le château du Bois de St Pierre ; • Découverte de 4 premières colonies de Pipistrelle de Kuhl du département : Dont une colonie dans un bâtiment communal de Cloué ; • Dont deux propriétaires qui a signé une convention Refuge pour les Chauves-souris ; • Découverte d'un site d'estivage de Pipistrelles à Quinçay dont la propriétaire a signé une convention Refuge pour les Chauves-souris ; • Découverte d'une colonie de Petit rhinolophe à Sanxay chez un privé ; • Découverte d'un site de transit d'un Murin à oreilles échanrées à La Chapelle-Moulière chez des privés. <p>Notons que la découverte de colonies de mise-bas de Pipistrelle de Kuhl est une première dans le département.</p> <p>Les sessions de capture ont permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récolter 146 prélèvements génétiques de Pipistrelle commune pour le programme de recherche RECODE co-encadré par le laboratoire Ecologie Biodiversité et Interaction de Poitiers et Grand Poitiers communauté urbaine ; • Affiner la méthode de capture en sortie de gîte sur ce groupe d'espèces de petits interstices. 	<p>Assurer un suivi génétique non invasif des colonies de pipistrelles inventoriées à des fins scientifiques, et de connaissances.</p>	<p>Afin d'aller plus loin, et de continuer à protéger les pipistrelles et les autres chauves-souris en lien avec les trames vertes et bleues, un programme complémentaire de sensibilisation par les associations de protection de l'environnement et par Grand Poitiers est en réflexion.</p>
--	--	--	--	--	--

Complétion du recensement des mares sur le territoire	Achevée	01/11/2021	01/07/2023	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des mares du territoire pour l'annexer au PLUi et en assurer la protection <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2235 mares ont été inventoriées sur GPCu 10 % des mares ont disparues en 10 ans (239 mares disparues) Environnement hétérogènes (641 mares à Beaumont -St-Cyr contre 3 à Croutelle). 40 mares communales inventoriées dont 24 qui ont fait l'objet de diagnostic écologique et préconisations de gestion avec : <ul style="list-style-type: none"> 22 espèces d'Odonates 11 espèces d'Amphibiens 	Entièrement atteint	<p>Continuer le diagnostic complet naturalistes des mares communales et mettre en place un programme d'actions de restauration de mares communales</p> <p>Créations de mares communales pour restaurer et renforcer la trame écologique « mare » identifiée au SCOT et dans l'étude TVB de Grand Poitiers</p>	<p>Il est évident qu'un inventaire exhaustif de toutes les mares sur l'ensemble du territoire est difficile à obtenir, puisque certaines mares n'apparaissent pas sur les cartes IGN ou sur les photos aériennes, notamment les mares de faibles surfaces, les mares créées récemment ou encore les mares situées en milieu forestier.</p> <p>Il y a 40 mares publiques qui ont été inventoriées par Vienne Nature sur plus de 70 déjà identifiées par les diverses équipes de Grand Poitiers (DEA, DNB, Urbanisme).</p> <p>Cependant, l'analyse des photos aériennes et des SCAN 25 permet d'avoir une base et de tendre vers un inventaire le plus complet possible. Les mares inventoriées peuvent ainsi être intégrées comme éléments ponctuels du paysage dans le PLUi de Grand Poitiers, ce qui permettra de préserver et de protéger ces milieux aquatiques essentiels à de nombreuses espèces.</p>
Complétion du recensement des haies bocagères sur le territoire	Achevée	01/02/2022	01/08/2023	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des haies bocagères du territoire pour l'annexer au PLUi et en assurer la protection Éléments pour prioriser les actions de restauration du maillage bocager sur le territoire 3150 km de haies cartographiées. Plus de 12 % des haies du territoire complètement décrites 5 km de haies ont été plantées 	Entièrement atteint	<p>Mettre en place un diagnostic plus large et complet naturalistes et techniques avec un programme d'actions de restauration de haies en mauvaises états.</p> <p>Créations de haies communales et intercommunales pour restaurer et renforcer la trame écologique verte identifiée au SCOT et dans l'étude TVB de Grand Poitiers au</p>	<p>Partant du constat qu'environ 70 % du linéaire des haies présentes sur le territoire national dans les années 1950, ont aujourd'hui disparues, l'enjeu est très fort et nécessite des investissements importants (fonciers notamment).</p> <p>Les haies champêtres jouent de nombreux rôles fonctionnels, paysagers, écologiques et agronomiques. Elles servent de brise-vent et permettent une meilleure infiltration des eaux de ruissellement ce qui limite l'érosion des sols. Elles servent de milieux refuges pour de nombreuses espèces et de corridors biologiques, en</p>

						regard des espèces inventoriées dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité et des zones à enjeux.	reliant les différents milieux naturels entre eux. Il est donc important de préserver les haies déjà existantes et d'augmenter leur intérêt écologique, notamment en faisant attention au mode de gestion en évitant de rabattre les haies en hauteur. Il est également important de les protéger en les intégrant au PLUi pour éviter que des haies ne soient détruites. Au sein du territoire de Grand Poitiers, plus de 220 km de haies ont disparues en 20 ans.
Plan d'actions de restauration et création de mares	Achevée	01/01/2022	01/07/2023	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics naturalistes et programmes d'actions de restauration de mares communales -> 43 mares identifiées par SIG et choix de 24 d'entre elles pour bénéficier du diagnostic. <p>Résultats :</p> <p><u>Inventaires</u> : 43 mares communales</p> <p><u>Etat de conservation des mares (24 mares communales) :</u></p> <p>– Bon : 11 mares communales (27 %) ont été évaluées en bon état de conservation au sein du territoire de Grand Poitiers.</p> <p>– Moyen : 16 mares communales (40 %) ont été évaluées en état de conservation moyen au sein du territoire de Grand Poitiers.</p> <p>– Mauvais : 13 mares communales (33 %) ont été évaluées en mauvais état de conservation au sein du territoire de Grand Poitiers.</p> <p>_ Disparues : 3 mares communales (7 %)</p> <p><u>Inventaires de la Flore des mares (24 mares communales) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 69 espèces ou groupes d'espèces floristiques ont été inventoriés (3 espèces ou groupes d'espèces les plus 	Entièrement atteint	<p>Suivi de la gestion des mares en propriétés publiques, et sensibilisation des propriétaires privés</p> <p>Inscription forte dans le PLUi en cours d'élaboration de l'inventaire des mares, et des préconisations de gestion</p> <p>Réflexions autour de la gestion des mares entretenues par Grand Poitiers et par les communes afin d'intégrer aux processus déjà en place, les préconisations issues du plan d'action et de gestion des mares communales</p>	<p>Mettre en place des actions de gestions spécifiques des mares communales et communautaires entraine des couts importants et des travaux qui ne peuvent se faire que dans les périodes de basses eaux voir d'assecs et hors des périodes de reproductions des amphibiens.</p> <p>Afin d'éviter au maximum les impacts négatifs des actions de gestion sur la faune, la flore et les habitats, il est préférable d'intervenir de Septembre à Décembre.</p> <p>Une intervention plus précoce peut également être envisagée si les mares sont complètement asséchées. De la même manière, pour les interventions dans la mare (réouvertures par exemple) les périodes en assec sont également préférables.</p> <p>Dans le cas d'une intervention en fin de période favorable (novembre - décembre), il est nécessaire de réaliser un passage nocturne avant les travaux dans la mare. En effet, sur cette période, si les conditions</p>

			<p>observés sont : la Massette à larges feuilles (13 mares), le Jonc glauque (12 mares) et les Saules (12 mares).</p> <p>À noter la présence d'une espèce exogène hautement envahissante découverte sur une mare la jussie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 mares des 24 mares inventoriées abritent au minimum 10 espèces ou groupes d'espèces • 2 n'ayant aucune espèce (ombrages importants) <p><u>Inventaires des amphibiens (24 mares communales) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 espèces d'amphibiens ont été détectées sur les 19 espèces présentes + le complexe des Grenouilles vertes. • Toutes ces espèces sont protégées sur le plan national et 5 sont inscrites à l'Annexe 4 de la Directive Habitat-Faune-Flore (Directive européenne 92/43/CEE), dont une également inscrite à l'Annexe 2 de cette même directive : le Triton crêté • Le Triton palmé et la Grenouille agile sont les deux espèces les plus observées, respectivement sur 15 et 9 des 24 mares suivies. <p><u>Inventaires des Odonates (24 mares communales)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 17 espèces d'odonates ont été inventoriées sur les 24 mares suivies. Toutes ces espèces sont relativement communes dans le département Seule une espèce est dite « patrimoniale », la Cordulie bronzée <i>Cordulia aenea</i>, espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes. 	<p>Réflexions autour de l'acquisition foncière pour la création de mares relatives aux continuités écologiques bleues possibles sur la base des connaissances acquises (ou solutions de conventionnement à envisager).</p> <p>Réflexions autour de la mise en place d'un plan de création de mares avec Grand Poitiers et accompagnement des communes déjà dans l'action (exemple Dissay).</p>	<p>météorologiques sont favorables, les urodèles peuvent déjà avoir rejoint ces milieux pour préparer leur saison de reproduction (salamandre tachetée et triton palmé notamment).</p> <p>Attention, l'action de capture et de déplacement des individus d'espèce protégée (même sur quelques mètres) nécessite l'obtention d'une autorisation de capture à demander auprès des services de l'État.</p> <p>La création de mares utiles nécessite une volonté politique forte d'accompagnement de la trame bleue et des choix financiers importants qui sont réfléchis à partir de l'inventaire, et des propositions de gestion et de création faite dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité en accord avec la feuille de route biodiversité de la collectivité et en prenant en compte les limitations réglementaires</p>
--	--	--	--	--	---

				<ul style="list-style-type: none"> • Les trois espèces les plus observées sont : l'Agrion jouvencelle (14 mares), la Libellule déprimée (14 mares) et l'Agrion élégant (9 mares). • Aucune espèce d'odonate n'a été découverte sur 6 des 24 mares suivies. • La moyenne est de 3 espèces d'odonates par mare. 			
Prise en compte des odonates et mulettes dans la gestion et la restauration des cours d'eau	Achevée	01/07/2021	01/06/2023	<ul style="list-style-type: none"> • État initial des populations de mulettes et des odonates dans les cours d'eau • 35 espèces d'odonates identifiées dont 4 espèces patrimoniales (sur 9 des 13 cours d'eau inventoriées) • 5 espèces de mulettes toutes patrimoniales dont une protégée (Mulette épaisse) • + de 1000 individus vivants de mulettes épaisse observée. 	Entièrement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des données naturalistes dans les travaux programmés • Pêche de sauvegarde et suivi des travaux au regard des espèces inventoriées 	De manière générale, cette action avait pour objectif d'identifier les populations vivantes de mulettes et d'odonates dans les cours d'eau puis de les prendre en compte lors des travaux de restauration de cours d'eau prévus par les maitres d'ouvrage de manière à préserver et améliorer leur état de conservation, mais aussi d'éviter de détruire des espèces protégées lors de travaux lourds comme ça peut être le cas dans les opérations passées dans le cadre des CTMA (par les syndicats de rivières, la fédération de protection et du milieu aquatique de la Vienne).
Complétion de la connaissance des peuplements piscicole et astacicole sur le territoire	Achevée	01/07/2021	01/07/2023	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 5 pêches électriques afin de compléter les connaissances sur des secteurs peu inventoriés. • Synthèse des connaissances sur les populations piscicoles et astacicole et réalisation d'un document d'information de type « Atlas poisson et écrevisse ». 	Entièrement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des connaissances piscicoles et astacicoles dans les documents de planification et les opérations de restauration des cours d'eau. • Accompagnement des propriétaires privés et publics au sujet des frayères à maintenir et/ou à créer. 	Difficultés à faire comprendre au grand public l'utilisation des inventaires piscicoles par pêche électrique et le caractère scientifique et anodins en termes de conséquences sur les populations piscicoles de ce type d'inventaires (en plus des autorisations, formations et précautions à prendre dans ce genre d'activité).

						<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion aux élu(e)s locaux (environnement et maires), à l'ensemble des acteurs de l'eau, et aux pêcheurs. 	
Facilitation de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques	En cours	01/01/2023	01/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions thématiques internes à Grand Poitiers pour diffuser les résultats de l'ABC • Participation aux groupes de travail thématiques internes à la collectivité • Production de documents facilitant l'intégration des enjeux de biodiversité 	Premiers objectifs atteints	Inclure l'ensemble des données naturalistes issues de l'ABC de Grand Poitiers et les enjeux identifiés notamment en termes patrimoniaux.	Des réunions avec le bureau d'étude et le service de Grand Poitiers en charge des questions d'urbanisme ont été menées pour identifier les zones à enjeux patrimoniaux à inscrire aux documents d'urbanisme (pour le PLUi en cours d'élaboration notamment et principalement).
Création d'un évènement public autour de l'Atlas de Biodiversité	Achevée	01/01/2022	01/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> • Co-construction du contenu avec les partenaires locaux de l'ABC et hors ABC. • Organisation de la logistique de la 1^{ère} édition <p>Résultats :</p> <p>La fête a eu lieu les 26,27 et 28 mai 2023 à Savigny L'Évescault avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 250 personnes sensibilisées • 5 directions/missions de Grand Poitiers (DNB, Communication, Protocole, Parc matériels – entretiens, parc des expositions) • 4 partenaires de l'ABC (Fédération de pêche, CPIE Seuil du Poitou et CPIE Val de Gartempe) • Implication de la Chaire « Biodiversité » de l'Université de Poitiers • 6 partenaires associatifs hors ABC (Compost' âge, Objectif-Nat - Réserve Naturelle Nationale du Pinail, Ligue pour la Protection des Oiseaux, 	Entièrement atteint	Les contacts dans le cadre de l'ABC et pour la fête de la biodiversité vont permettre d'élaborer de manière plus forte et concertée les différents projets de territoire (ABC, TEN, PLUi, PCAET, PAT ...) entre l'ensemble des parties prenantes associatives, et collectivités territoriales.	<p>. Un premier évènement était prévu pour le mois de Juin 2022, mais les délais trop courts n'ont pas permis d'aller au bout de cette première tentative (notamment en présence épidémique COVID). Le choix a été fait de le reporter au mois de mai 2023.</p> <p>Le départ de la Chargée de mission ABC en cours de mission n'a pas facilité l'organisation de l'évènement. Cependant le nouveau chargé de Mission ABC arrivé le 31 Janvier 2023, a permis en 4 mois d'organiser l'évènement qui fut une réussite pour une première édition de ce type sur le territoire.</p>

				<p>Association Terres de Liens, Fresque de la Biodiversité, Association Un monde pour tous – Biodiversité)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 partenaires logistiques nouveau : Ligue de l'enseignement de la Vienne et L'Espace Mendès France • 20aines d'élus locaux présents 		<p>leurs communes.</p> <p>Les demandes des élu(e)s formés officiellement pendant cette Fête de la Biodiversité vont permettre d'aller plus loin dans la sensibilisation. Il sera donc proposé de déposer une nouvelle demande pour un second ABC sur le territoire.</p>	
<p>Organisation des actions de sensibilisation des élu(e)s locaux (communautaires et communaux) et des agents</p>	Achevée	01/08/2021	30/06/2023	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une intervention de 2h, qui a été réalisée dans 13 conseils municipaux au total afin de sensibiliser les élu(e)s aux enjeux de biodiversité du territoire et aux outils à leur disposition leur permettant d'agir en faveur de la biodiversité. (141 personnes sensibilisées au cours des 13 interventions : dont 130 élu(e)s locaux) • Formation-sensibilisation sur 8 demi-journées thématique agents/élus dans le but d'approfondir certains sujets représentant des enjeux sur le territoire (zones humides, gestion différenciée, trame noire ...) 	Entièrement atteint	<p>Au vu des retours positifs de ce genre de formation, la pérennisation d'une proposition régulière de « formations/ sensibilisations » courtes d'une demi-journée ou une journée est envisagée.</p> <p>Ce type d'actions et rencontres formatives entre agents et élu(e)s des collectivités qui sont demandeurs d'une montée en compétences permettra d'avoir les clefs pour agir ensemble à la préservation et restauration de la biodiversité</p> <p>Approfondir les formations déjà réalisés avec les personnes (agents/élus) désireuses de passer à l'action.</p>	<p>Période initialement prévue trop courte pour la réalisation de ces actions (30/10/2021) -> le calendrier a couvert maintenant l'intégralité de la durée de l'ABC.</p> <p>Cette couverture sur l'ensemble de l'ABC a motivé de nouvelles communes et de nouveaux élu(e)s locaux pour participer à un second programme d'ABC le cas échéant.</p>

<p>Organisation des actions de sensibilisation du grand public</p>	<p>Achevée</p>	<p>01/07/2021</p>	<p>01/05/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> Appropriation des enjeux de biodiversité à l'échelle locale grâce à la réalisation de plusieurs « Maraudes biodiversité » <p>Résultats : Les actions de Maraudages ont permis de sensibiliser environ 360 personnes.</p> <p>¾ des personnes repartent avec des informations qu'ils jugent importantes et des évolutions possibles de leurs comportements et/ou représentations.</p> <p>Le continuum public/ privée est évoqué par les citoyens</p> <p>A permis aux citoyens de comprendre certains choix politiques et de l'évolution de certaines pratiques en termes de biodiversité</p>	<p>Entièrement atteint</p>	<p>De poursuivre ce type d'action à la rencontre des habitants, régulièrement dans l'année et à des moments différents, au cœur des bourgs et des sites naturels de la collectivité, permettant de prendre le « pouls » de la connaissance et de l'engagement de la population au hasard sur le territoire.</p> <p>D'élaborer une étude sur l'attente de la population et des souhaits en matière de biodiversité de proximité et d'aménagement</p> <p>De lancer ensuite une action à l'échelle de la communauté urbaine sur l'ensemble des communes pour structurer une démarche/recherche de compréhension et de qualification des représentations de la population et de ses besoins pour agir en faveur de la biodiversité</p>	<p>Le côté opportuniste des maraudages nécessite de bien connaître le territoire, les lieux fréquentés par la population, et les aspirations de celles-ci ainsi que les bonnes approches.</p> <p>En effet, même si la plupart des citoyens contactés à l'occasion de maraudes étaient satisfaits ce temps d'information et d'échange, par sa dimension originale et participative, ce qui a donné lieu à des échanges et discussions agréables et constructives ; certaines personnes ne sont pas réceptives à ce type d'approche.</p> <p>Cette activité nécessite de faire intervenir des animateurs ou animatrices chevronnées uniquement, afin de permettre d'attirer les publics éloignés ainsi que pour réussir à les intéresser au sujet de la biodiversité.</p>
--	----------------	-------------------	-------------------	--	----------------------------	--	--

<p>Organisation des programmes pédagogiques</p>	<p>Achevée</p>	<p>01/09/2021</p>	<p>01/05/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibilisation des scolaires aux thématiques liées à la biodiversité pour comprendre ses enjeux et sa représentation sur le territoire -> 15 classes sélectionnées dont 5 ont bénéficié du programme sur l'année scolaire 2021-2022 et 10 qui ont bénéficié pour l'année 2022-2023 ● 371 élèves sensibilisés au total 	<p>Poursuite les dynamiques engagées avec les écoles du territoire de Grand Poitiers et de :</p> <p>Renouveler ce dispositif pour les établissements scolaires ou classes qui n'ont pas pu en bénéficier sur ce premier programme d'ABC Grand Poitiers.</p> <p>Poursuivre l'action de sensibilisation des enfants pour qu'il recrée un lien fort avec la nature et ses bienfaits</p> <p>Impliquer les enfants localement à la connaissance de la nature pour qu'il soit les ambassadeurs de demain de la biodiversité.</p> <p>Développer des projets à l'échelle communale d'implication des enfants dans la protection et les actions en faveur de la biodiversité : chantier jeunes, création de réseaux de nichoirs, plantations, semis mellifères, club nature ...</p> <p>Accompagner des établissements scolaires à la création d'Aire Terrestres Educatives ou de renaturation de cours d'écoles, pour impliquer enseignants et</p>	<p>Mobilisation des écoles difficile au lancement de l'Appel à candidature pour le programme pédagogique au début 2021</p> <p>Après plusieurs relances des CPIE les 15 classes prévues par la programmation ont été trouvées.</p>
---	----------------	-------------------	-------------------	--	--	---

						élèves dans des projets en faveur de la biodiversité. Faire rencontrer à la classe participante des acteurs de la gestion des espaces et de la biodiversité de la commune : maire, agents techniques, associations engagées, habitants engagés ...	
Diffusion des données de l'Atlas de Biodiversité	En cours	01/10/2021	01/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> Mise en commun des données entre partenaires de l'Atlas de Biodiversité Intégration dans le SIG de la collectivité Mise à la disposition des acteurs locaux de la biodiversité Communication des données à l'ARBNA Versement des données au SINP 	Partiellement atteint	<p>Systématisation et uniformisation des processus d'acquisition des données naturalistes à partir de la base de données de Grand Poitiers</p> <p>Mise en place de pages métiers « Gaia » de gestion des espaces publics (mares, haies, plan Canopée, accotement de voirie, espèces, itinéraires de randonnées, arbres, ...)</p> <p>Développement d'outil de gestion facilitant le travail des naturalistes et des équipes d'entretiens des arbres (élagueurs) et des bassins d'orages.</p>	<p>La base de données de Grand Poitiers est en cours de mise à jour</p> <p>Un gros travail de mise en forme des données a dû être débuté et n'est actuellement pas terminé.</p> <p>Les données au SINP de Vienne Nature sont livrées par eux directement</p> <p>Grand Poitiers livre les autres données et la version d'Aout 2023 de sa base de données naturalistes.</p>

Élaboration des documents d'aide à la décision	En cours	01/01/2023	01/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation et diffusion de fiches actions thématiques Création de portait de la biodiversité à destination des communes 	Partiellement atteint	La réalisation de fiches communales et/ou par milieux est en cours de réalisation sous forme de carte d'identité d'un élément ponctuelle du paysage (type une mare ou une haie) et de cartographie plus larges	
Communication sur l'Atlas de Biodiversité	En cours	01/09/2021	01/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> Information interne à la collectivité (intranet, bulletin de liaison) Information aux communes membres et fourniture d'éléments de communication -> réalisation d'une newsletter ABC Diffusion de l'actualité de l'Atlas de Biodiversité (site internet, réseaux sociaux, Grand Poitiers Mag, ...) -> Newsletter ABC, 2 articles dans le Grand Poitiers Mag, 1 article sur le site de Vienne Nature Grosse communication lors de la Fête de la Biodiversité efficace 	Partiellement atteinte -> atteinte complète en post-ABC	Communication et diffusion des résultats de l'Atlas auprès des communes (élu(e)s et agents) et des services de Grand Poitiers Veiller lors de programmes d'aménagement du territoire de la bonne prise en compte des espèces inventoriées dans le cadre de l'ABC e, communiquant régulièrement sur les résultats de l'ABC	Susciter l'intérêt des élu(e)s afin de constituer une liste de de binômes Agents-élu(e)s par communes fortifiée par les questions de Biodiversité n'a pas été facilement réalisée.
Préparation des actions post-ABC (TEN, actions de sensibilisation...)	Débutée	01/05/2023	01/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> Candidature au dispositif TEN avec un ensemble de 9 fiches action : Labélisation en 2023 de Grand Poitiers comme « Territoire engagée pour la biodiversité » sur la base d'un programme d'action (9 fiches action) Candidature « capitales françaises de la Biodiversité » : Grand Poitiers n'a pas été retenu en 2023 Continuer la diffusion des résultats de l'ABC et des formations/sensibilisation effectuées 		<p>Candidater de nouveaux aux prochains appels à projet « capitale française de la Biodiversité »</p> <p>Participer aux réunions sur la SRB-NA et de l'ARB-NA au sens large.</p> <p>Diffuser les résultats de l'ABC largement et maintenir un niveau</p>	

						de surveillance et de sensibilisation important	
						Dépôt d'un nouveau programme d'ABC de Grand Poitiers	
Compte-rendu d'activité de fin de projet	Terminé	01/07/2023	30/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> Appréciation de la réalisation effective des actions par un bilan d'activités et bilan financier 	Atteint		

I.2 Perspectives post-ABC

Préciser la mise en perspective au-delà du projet (mise en œuvre du plan d'action de l'ABC, inscription dans la dynamique TEN...).

La réalisation de l'Atlas de Biodiversité a répondu à certains besoins identifiés par Grand Poitiers Communauté urbaine d'améliorer et d'harmoniser la connaissance de son patrimoine naturel à une échelle territoriale récente. L'Atlas de Biodiversité est venu légitimer les actions de connaissance, de restauration et de sensibilisation déjà engagées sur le territoire en partenariat fort avec les deux CPIE du territoire (Val de Gartempe et Seuil du Poitou), Vienne Nature et la fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne.

Pierre angulaire de la feuille de route biodiversité des élu(e)s communautaires pour la mandature 2020-2026, l'Atlas de Biodiversité a permis de structurer l'action de la collectivité dans ce domaine et de faciliter les complémentarités d'actions avec les acteurs locaux.

L'élaboration d'un PLUi couvrant les 40 communes de la communauté urbaine a profité des résultats de l'Atlas de la Biodiversité pour compléter son diagnostic environnemental, définir la vision à différentes échelles de temps à travers le PADD, ou encore émettre les OAP, le règlement et définir le zonage et la cartographie réglementaire en tenant compte des enjeux de préservation et de conservation de la biodiversité (Figure 41)

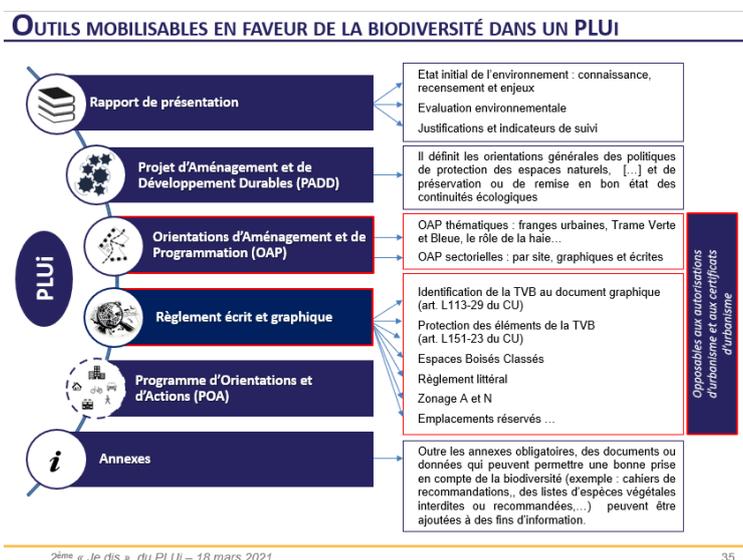


Figure 41 : Outils mobilisables en faveur de la biodiversité présentés dans le cadre d'une réunion sur la prise en compte de la biodiversité et des résultats de l'ABC dans le PLUi (le 18 mars 2021)

C'est dès les premières réunions de ce projet d'ABC et sur le PLUi (Figure 42), qui ont fait ressortir la grande hétérogénéité de la prise en compte de la biodiversité dans les différents documents d'urbanisme actuels (à savoir : 3 cartes communales, 25 PLU, et 1 PLUi sur 12 communes).

- Préserver et développer la biodiversité des cours d'eau et des milieux aquatiques

- Localiser les zones humides et les préserver selon le principe « éviter, réduire, compenser »



Approche patrimoniale et environnementale GP13

Étude de pré-localisation et hiérarchisation des zones humides probables sur Grand Poitiers par le SAGE de la Vallée du Clain

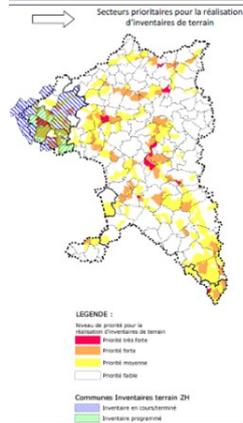
- Protéger les mares et les milieux favorables aux espèces associées aux mares



Mare
Extrait du PLU de Sèvres-Anxaumont

Mare
Extrait du PLU Montamisé

Fossé
Extrait du PLU de Ligugé



LEGENDE -
Niveau de priorité pour le
diagnostic d'inventaires de terrain
Priorité très forte
Priorité forte
Priorité moyenne
Priorité faible
Communes Inventaires terrain ZH
Inventaire en cours/terminé
Inventaire programmé

Inventaires des zones humides dans le cadre des contrats territoriaux Milieux Aquatiques des syndicats de rivière (2020-2026)



Grand Poitiers Communauté urbaine candidat à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communal (2021) »

Figure 42 : Evocations de l'ABC Grand Poitiers dans les réunions sur la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration du PLUI à 40 communes

Les résultats de l'Atlas de Biodiversité ont permis et permettront à l'avenir une homogénéité des connaissances naturalistes et une acculturation des élu(e)s locaux aux enjeux de biodiversité et à leur responsabilité environnementale.

L'évolution du PCAET vers un document plus intégrateur et stratégique est également souhaitée localement et se basera pour les questions autour de la biodiversité sur les résultats naturalistes sur les indicateurs de la trame noire et enjeux prioritaires obtenues dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire.

L'élaboration de stratégies et de schémas directeurs dans différents domaines thématiques (voirie communautaire, grand et petit cycle de l'eau, construction et immobilier) constituera l'occasion d'intégrer les éléments et enjeux issus de l'Atlas de Biodiversité.

Certains inventaires faunistiques souhaités initialement par Grand Poitiers, communauté urbaine pour compléter et homogénéiser les connaissances sur l'ensemble des taxons (notamment sur les mailles les moins inventoriées du territoire) n'ont pas pu se réaliser durant ce premier Atlas de la Biodiversité communautaire de Grand Poitiers, en revanche et en substitution, plus d'actions de sensibilisation (Formations, maraudages, conférences ...) ont été réalisées pour permettre à l'ensemble des élu(e)s, des citoyens et des agents communaux et communautaires de disposer des informations et des bases théoriques techniques et financières nécessaires pour permettre l'amélioration de ces connaissances à l'avenir.

En conséquence, et au vu de la bonne réception territoriale de l'ensemble des actions de sensibilisation et des inventaires qui ont été réalisés à l'occasion de ce premier atlas de la biodiversité Grand Poitiers avec les partenaires du territoire, **la collectivité et les partenaires redéposeront un nouveau projet d'Atlas partenarial à l'occasion de l'Appel à projet « Atlas de la Biodiversité communale » en 2024.**

Cette démarche autour d'un nouveau projet fait également suite aux demandes complémentaires des citoyens, des agents et des élu(e)s qui souhaitent tous poursuivre à l'avenir, les actions entreprises grâce à ce premier atlas de la Biodiversité en termes de connaissances et de formation ou sensibilisation.

Implication dans la démarche « TEN » et la SRB-NA :

Membre de l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARBNA) et acteur local associé à l'élaboration de la Stratégie Régionale de Biodiversité, Grand Poitiers Communauté urbaine s'est naturellement intéressée à la démarche « Territoire Engagé pour la Nature (TEN) », dès son élaboration. L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine y a travaillé activement et Grand Poitiers s'est



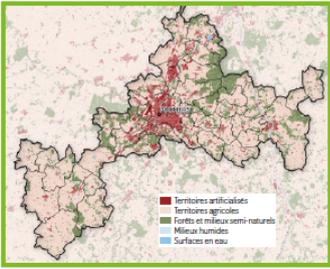
PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté urbaine de **Grand Poitiers** Département **86**



© Communauté urbaine de Grand Poitiers

Carte d'identité de la collectivité



Superficie du territoire : 1064,07 km²
Nombre d'habitants : 195 262
40 communes dans la Communauté urbaine

Espaces protégés :
 → Sites Natura 2000 : Forêt de Moulière, landes du Pinaï, bois du Déliers, du Fou et de la Roche de Brian, Plateau de Bellefonds, Plaines du Mirabais et du Neuvilios, Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay
 → APPB : coteaux et carrières D'Ensoulesse, les Lourdines et les coteaux de Chaussec

Sites protégés :
 Grand Poitiers accueille 16 sites classés et 27 sites inscrits sur son territoire.
 → Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels : terrain Militaire d'Avon, coteaux et Carnières d'Ensoulesse, coteau des Pendants, granié de Ligage, îles de Pont, mares et prairies de Fontaine-le-Comte, marais des Ragouillis, ruisseau de Macre, vallée des Buis

Plan d'actions TEN

La Communauté urbaine de Grand Poitiers a été reconnue pour les actions suivantes :

- **Végétaux exotiques envahissants**
 Objectif : former les agents à la gestion des VEE afin d'étendre leurs suivis au sein des services de la collectivité.
- **Biodiversité et Bâti**
 Objectif : faire intégrer les enjeux liés aux chiroptères et à l'avifaune dans les projets de la collectivité de façon systématique.
- **Trame Verte et Bleue**
 Objectifs : améliorer les continuités écologiques sur le territoire.
- **Trame Noire**
 Objectif : accompagner la prise de conscience du bénéfice des mesures d'extinction pour la biodiversité.
- **Protection et préservation des mares communales**
 Objectif : mettre en place diagnostics, suivis et de mesures de gestion pour les mares du territoire.
- **Protection et préservation des haies du territoire**
 Objectifs : préserver, entretenir et planter des haies pour des corridors biologiques fonctionnels.
- **Développement d'un outil Sesame**
 Objectif : accompagner les gestionnaires du patrimoine arboré et les aménageurs du territoire dans la sélection des essences d'arbres et arbustes pour les plantations.
- **Boisements urbains**
 Objectifs : végétaliser des espaces minéralisés pour réduire la vulnérabilité du territoire ; favoriser les continuités écologiques.
- **Bois mort**
 Objectifs : cartographier l'ensemble des arbres morts sur pied dans les espaces gérés par Grand Poitiers ; assurer la prise en compte de la biodiversité par les gestionnaires.

Politique « biodiversité » du territoire

La Communauté urbaine de Grand Poitiers mène de nombreuses actions en faveur de la biodiversité depuis plusieurs années. Désireuse de maintenir et de développer cet engagement politique, une feuille de route biodiversité a été élaborée afin de définir les principaux axes sur lesquels travailler pour la période 2021-2026.

Cette feuille de route identifie quatre chantiers principaux :

- Chantier 1 - Garantir la prise en compte des enjeux « biodiversité » dans l'ensemble des projets conduits par Grand Poitiers et les 40 communes, en ciblant trois domaines : la réhabilitation du bâti, les accotements de voirie et l'éclairage public.
- Chantier 2 - Elaborer un Atlas de la Biodiversité pour partager et construire une vision objective de la situation du territoire et cibler les sites/ sujets les plus à risque.
- Chantier 3 - Préserver les coeurs de biodiversité en ciblant les continuités écologiques et les zones fragiles, en lien avec le PLUi et la stratégie foncière de la collectivité.
- Chantier 4 - Amplifier et coordonner l'effort de revegetalisation à l'échelle de Grand Poitiers, en prenant appui sur les actions conduites par les communes.

C'est à partir de ces quatre chantiers qu'ont été élaborées les fiches actions proposées pour la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature ». Chacune de ces actions permettra l'avancement de la feuille de route Biodiversité.

Contact TEN

GRAND POITIERS

COMMUNAUTÉ URBAINE

Valentin COGNARD

Chargé de mission « Atlas de la Biodiversité communautaire »
 Direction Générale Transition Ecologique | Direction Nature – Biodiversité Grand Poitiers Communauté urbaine
valentin.cognard@grandpoitiers.fr

Une action réalisée par l'ARBNA, dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Avec le soutien financier de :



ARBNA
Biodiversité Nouvelle-Aquitaine



OFB
Office Français de la Biodiversité



Nouvelle-Aquitaine



Mairie de Grand Poitiers



Europe



Nouvelle-Aquitaine



Grand Poitiers

Figure 43 : Portail de territoire avec le plan d'action du "Territoire engagé pour la nature"

engagé dans le dispositif dès son apparition. Le territoire de Grand Poitiers a reçu la labélisation « Territoire Engagé pour la Nature – TEN » le 6 mars 2023 à l’Hôtel de région Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux à l’occasion d’une remise officiel de diplôme sur la base de ces engagements « TEN » (Figure 43) et de la feuille de route Biodiversité de la collectivité.

Parmi les actions portées par Grand-Poitiers entreprises, on retrouve 9 actions en cours ou programmées entre 2023 et 2026 en post-ABC (Tableau 9) :

Tableau 9 : Avancements et échéances des actions post-ABC / TEN (2023-2026)

N° Action	Action	Etat	Echéance projetée
1	Végétaux exotiques envahissants	En cours	Fin 2023
2	Biodiversité et Bâti	En cours	2024
3	Trame Verte et Bleue	En cours	2023-2026
4	Trame Noire	En cours	2023-2024
5	Protection et préservation des mares communales	En cours	Fin 2023
6	Protection et préservation des haies du territoire	En cours	2025 (vote PLUi)
7	Développement d’un outil Sésame	En cours	Fin 2023
8	Boisements urbains	En cours	2023-2026
9	Bois mort	Programmé	2024-2025

Implication de Grand Poitiers dans la Chaire « Biodiversité » avec l’Université de Poitiers :

Créée en septembre 2021, la Chaire Biodiversité, adossée à la Fondation Poitiers Université, est portée par un comité de pilotage animé par Nicolas Bech, maître de conférences au laboratoire Écologie et Biologie des Interactions (université de Poitiers / CNRS). Elle a pour vocation de fédérer des chercheurs de différentes disciplines et des acteurs locaux du monde socio-économique (collectivités, associations, entreprises...) afin de faciliter les rencontres et soutenir des projets dédiés à la biodiversité. Fédératrice, la chaire représente un point d’entrée identifiable par les structures qui souhaitent travailler voire investir dans des projets en lien avec la biodiversité. Grand Poitiers et les partenaires associatifs de l’Atlas de la Biodiversité sont fortement partie prenante dans cette chaire biodiversité ; Grand Poitiers en tant que collectivité qui accueille sur le territoire certains projets de recherche et participe à ces projets par la promotion des résultats obtenues dans le cadre de l’Atlas de la Biodiversité.

Les perspectives en terme partenariale sont formidables et permettent d’envisager à l’avenir de futurs projets en commun à travailler avec le groupe d’acteurs « Biodiversité » comprenant les acteurs de l’ABC et d’autres acteurs complémentaires du territoire : une réunion est en cours de préparation à l’issue de l’ABC le 29 septembre 2023 ; un « rendez-vous de la Biodiversité » afin d’envisager de continuer les

actions initiées dans le cadre de ce premier Atlas de la Biodiversité à l'échelle communautaire.

L'Atlas de la Biodiversité première édition, fut une réussite et cela a permis à chacun de prendre conscience des fonctionnements et des impératifs de chacun (associations et collectivités, et des relations avec les élu(e)s également) afin d'intervenir en faveur d'actions favorables à la Biodiversité et aux milieux naturels.

I.3 Autoévaluation

EFFICACITE – au regard des résultats proposés pour le financement					
	Très satisfaisante	Les résultats visés par le financement ont été entièrement atteints.			
X	Satisfaisante	Les résultats visés par le financement ont été globalement atteints.			
	Insuffisante	Les résultats visés par le financement n’ont été que partiellement atteints			
EFFICIENCE – au regard de l’emploi des fonds					
	Très satisfaisante	Les fonds ont été utilisés comme prévu.			
X	Satisfaisante	L’emploi des fonds s’est légèrement écarté des prévisions (moins de 20 % du montant du financement).			
		X	Sous-dépense (-12%)		Dépense excédentaire
	Insuffisante	L’emploi des fonds s’est fortement écarté des prévisions (plus de de 20 % du montant du financement).			
			Sous-dépense		Dépense excédentaire
PERTINENCE – au regard de la valeur ajoutée					
X	Très satisfaisante	La plupart des activités ont apporté une valeur ajoutée importante au projet.			
	Satisfaisante	Les activités ont complété d’autres efforts et apporté une certaine valeur ajoutée.			
	Insuffisante	Les résultats attendus auraient pu être, ou ont été, atteints par des moyens autres que ceux initialement prévus.			
JUSTIFICATION					
<p>La majorité des objectifs ont été atteints. Les actions ont été réalisées ou adaptées au contexte sanitaire, et aux contextes RH, donc les résultats visés par le financement sont satisfaisants. Les fonds ont été utilisés comme prévu et les actions d’ABC ont apportées une valeur ajoutée au territoire en termes de connaissances de la biodiversité, de connaissances entre les acteurs et de lien entre ceci (citoyens, associations, milieux scolaires, élu(e)s, agents communaux et intercommunaux ...) et la réalisation de plusieurs livrables à différentes échelles permet de pérenniser ce travail et de le développer par la perspective d’un nouvel Atlas de la Biodiversité complémentaire au premier. Si certains inventaires difficiles à réaliser avec les acteurs en présence (crise sanitaire au début, et charges de travail des structures en capacité techniques ensuite, réorganisation des services de Grand Poitiers, et départ de la chargée de mission ABC) n’ont pas été réalisés comme initialement prévues (taxons ornithologiques notamment, et impossibilité de conclure les actions prévues avec la LPO), une grande part de sensibilisation a été réalisé en remplacement, les maraudages, les formations et sensibilisation des agents et des élu(e)s, les balades de territoire avec la présence du chargé de mission ABC de Grand Poitiers à la plupart de ces activités de sensibilisation. Cette situation nécessite donc une certaine fongibilité des lignes budgétaires (en résumé un accent a été mis sur la sensibilisation premièrement et l’amélioration des connaissances sur les taxons (ou les milieux) indicateurs de la trame noire (chiroptères et Hétérocères), ceux de la trame verte urbaine et rurale (chiroptères, inventaires des haies) et ceux de la trame bleue (inventaire des mares, odonates, mulettes, amphibiens, flore et plan de gestion des mares communales associés) au cours de ce premier ABC, par l’ensemble des partenaires et leur intégration possible dans les documents d’urbanismes en cours de conception (PLUi notamment).</p>					

II. Livrables produits

Livable	Nature du livrable	Accès à la ressource	Modalités de diffusion	Public(s) cible(s)
Bilan du CPIE Seuil du Poitou	Rapport	Document PDF transmis	Interne au consortium de partenaires	Partenaires, OFB Elus et agents de Grand Poitiers
Bilan du CPIE Val de Gartempe	Rapport	Document PDF transmis	Interne au consortium de partenaires	Partenaires, OFB Elus et agents de Grand Poitiers
Atlas piscicoles et Astacicoles (adapté aux territoires de Grand Poitiers)	Atlas (rapports + cartographies et infographies de répartition des espèces)	Documents imprimés papiers Et PDF transmis : Atlas piscicoles et Astacicoles (adapté aux territoires de Grand Poitiers)	En interne et externe Avec une sélection des publics cibles.	Maires, élu à l'environnement, agents des collectivités, OFB, associations, partenaires, pêcheurs Élu(e)s locaux, presse
Rapports Vienne Nature : Recensement des Mares et sur les inventaires de mares communales	Rapport	Document PDF	Interne et diffusion en format synthétique	Grand Poitiers communauté urbaine ; élu(e)s communaux et communautaires
Poster Mares	Poster	Format PDF et imprimé en A0 (pour expositions)	Présentation lors de la Fête de la Biodiversité Diffusion large externe et interne	Grand Public Grand Poitiers communauté urbaine et élu(e)s
Rapport Vienne Nature : Suivis des indicateurs de la trame nocturne	Rapport	Document PDF	Interne et diffusion en format synthétique	Grand Poitiers communauté urbaine ; élu(e)s communaux et communautaires

Poster Trame Noire	Poster	Format PDF et imprimé en A0 (pour expositions)	Présentation lors de la Fête de la Biodiversité Diffusion large externe et interne	Grand Public Grand Poitiers communauté urbaine et élu(e)s
Rapport Vienne Nature Enquête Pipistrelles	Rapport	Document PDF	Interne et diffusion en format synthétique	Grand Poitiers communauté urbaine ; élu(e)s communaux et communautaires
Poster Enquête Pipistrelles	Poster	Format PDF et imprimé en A0 (pour expositions)	Présentation lors de la Fête de la Biodiversité Diffusion large externe et interne	Grand Public Grand Poitiers communauté urbaine et élu(e)s
Rapports Vienne Nature : Recensement des haies	Rapport	Document PDF	Interne et diffusion en format synthétique	Grand Poitiers communauté urbaine ; élu(e)s communaux et communautaires
Poster Haies	Poster	Format PDF et imprimé en A0 (pour expositions)	Présentation lors de la Fête de la Biodiversité Diffusion large externe et interne	Grand Public Grand Poitiers communauté urbaine et élu(e)s
Rapport Inventaires des Odonates et des Mulettes	Rapports et note synthétique	Documents PDF par chacun des CTMA et une Note synthétique	Interne et externe Diffusion en format synthétique pour le Grand Public	Acteurs du CTMA, Grand Poitiers communauté urbaine ; élu(e)s communaux et communautaires et Fédération de la Pêche et de la Protection du milieu aquatique de la Vienne
Poster Mulettes	Poster	Format PDF et imprimé en A0 (pour expositions)	Présentation lors de la Fête de la Biodiversité Diffusion large externe et interne	Grand Public Grand Poitiers communauté urbaine et élu(e)s

Poster Odonates	Poster	Format PDF et imprimé en A0 (pour expositions)	Présentation lors de la Fête de la Biodiversité Diffusion large externe et interne	Grand Public Grand Poitiers communauté urbaine et élu(e)s
Expositions pour la Fête de la Biodiversité : ABC et Grand Poitiers s'engage pour la Biodiversité	Expositions	Documents PDF fournis des deux expositions Réservable par les communes au format physique kakémonos	Présentation lors de la Fête de la Biodiversité Diffusion large externe et interne	Grand Public Grand Poitiers communauté urbaine et élu(e)s
Expositions pour la Fête de la Biodiversité : Bande dessinée Média Curieux	Planches A0	Documents PDF fournis des deux expositions Réservable par les communes au format physique kakémonos	Présentation lors de la Fête de la Biodiversité Diffusion large externe et interne	Grand Public Grand Poitiers communauté urbaine et élu(e)s
Les données d'inventaires et de gestion :				
Données SIG : Mares	Données géolocalisées	Shapefiles : « Parcelles_publiques_Grand_Poitiers_VF » « Mares_communales_ABC_Grand_Poitiers » « Localisation_mares_Grand_Poitiers_VienneNature_2022_VF »	Interne et diffusé aux partenaires ou aux communes sur demande	Collectivités (Agents et élu(e)s) Partenaires
Données SIG : Haies	Données géolocalisées	Shapefiles : « Description_Haies_RESE_VOIRS_GPCU » « Localisation_HAIE_Grand_Poitiers_Vienne_Nature_2022_VF »	Interne et diffusé aux partenaires ou aux communes sur demande	Collectivités (Agents et élu(e)s) Partenaires
Données Espèces : Mulettes et odonates dans les cours d'eau	Données géolocalisées	Excel	Interne et diffusé aux partenaires ou aux communes sur demande	Collectivités (Agents et élu(e)s) Partenaires

Base de données SIG Espèces (Grand Poitiers)	Base de données naturalistes	Base de données géolocalisées (Shapefile et EXCEL)	Interne et diffusé aux partenaires ou aux communes sur demande	Collectivités (Agents et élu(e)s) Partenaires
Données Espèces d'Hétérocères (Grand Poitiers)	Données naturalistes	Base de données géolocalisées (Shapefile et EXCEL)	Interne et diffusé aux partenaires ou aux communes sur demande, et au SINP	Collectivités (Agents et élu(e)s) Partenaires
Plan de gestion des mares publiques	Rapport et fiches	Document PDF (ABC Grand Poitiers – recensement des mares, pages 30 à 136)	Interne et diffusé aux partenaires ou aux communes sur demande	Propriétaires des mares (Grand Poitiers, et les communes) et aux agents concernés
Livrables en cours de production (post ABC)				
Livrables aux communes (aide à la décision)	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration	Interne et externe	Communes (élu(e)s et Agents) Grand Poitiers (Elus communautaires et agents)
Cartographie des enjeux en matière d'espèces patrimoniales par communes	Cartes communales	En cours d'élaboration	Interne et externe	Communes (élu(e)s et Agents) Grand Poitiers (Elus communautaires et agents)
Cartes des haies par communes	Cartes communales	En cours d'élaboration	Interne et externe	Communes (élu(e)s et Agents) Grand Poitiers (Elus communautaires et agents)
Cartes des mares par communes	Cartes communales	En cours d'élaboration	Interne et externe	Communes (élu(e)s et Agents) Grand Poitiers (Elus communautaires et agents)

III. Annexes

<i>Annexe 1 : Programme de la Fête de la Biodiversité de Grand Poitiers du 26 mai 2023 au 28 mai 2023 à Savigny-L'Evescault</i>	102
<i>Annexe 2 : Localisation des données concernant les colonies de Pipistrelles sp, dans le cadre de l'enquête participative (Vienne Nature - ABC Grand Poitiers)</i>	103
<i>Annexe 3 : Résultats des comptages de l'Enquête Pipistrelles en 2022</i>	103
<i>Annexe 4 : Poster « Enquête Pipistrelles »</i>	104
<i>Annexe 5 : Nombre de mares par commune sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine</i>	105
<i>Annexe 6 : Nombre de mares disparues par communes sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine</i>	105
<i>Annexe 7 : Localisation des mares communales du territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine</i>	106
<i>Annexe 8 : Densité de haies par communes sur le territoire de Grand Poitiers</i>	107
<i>Annexe 9 : Pourcentage de linéaires de haies disparues par communes sur le territoire de Grand Poitiers</i>	107
<i>Annexe 10 : Localisation des haies de Grand Poitiers faisant l'objet d'une description typologique</i>	108
<i>Annexe 11 : Etat de conservation des haies au niveau des réservoirs de biodiversité « bocage » du territoire de GPCu</i>	108
<i>Annexe 12 : Répartition des sites suivis pour l'inventaire des Hétérocères de l'ABC de Grand Poitiers – Trame Noire</i>	109
<i>Annexe 13 : Répartition des stations de suivis acoustiques pour l'inventaire des Chiroptères de l'ABC de Grand Poitiers – Trame Noire</i>	109

1^{ère} édition

FÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

de Grand Poitiers

à Savigny-Lévescault

VENDREDI 26 MAI

17h20 : Accueil du public

17h30 : Discours inauguraux

Dany Coineau, (Vice-présidente Biodiversité, Qualité environnementale de Grand Poitiers) et ;
Vincent Chenu (Maire de Savigny l'Evescault)

17h45 :

Présentation de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire
Avec Vienne Nature, la Fédération de la protection du milieu aquatique et de la pêche, et les CPIE Val de Gartempe et Seuil du Poitou)
Présentation de la Chaire Biodiversité (Nicolas Bech)

18h00 : Conférence inaugurale de Bernard Legube :
« Eau, Changement Climatique et Impact sur la biodiversité »

Des effets de plus en plus prégnants du changement climatique sur les ressources en eau douce et sur la biodiversité aquatique. Quelles pistes d'adaptation à privilégier ?

Bernard LEGUBE : Professeur Emérite de l'Université de Poitiers, membre et administrateur de l'ARBNA et d'AcclimaTerra, président du Conseil Scientifique du Comité de Bassin Adour-Garonne.

19h30 : Cocktail Dinatoire offert
(Service de traiteur par l'association « Pourquoi pas la Ruche »)

SAMEDI 27 MAI

A partir de 9h45 : Mot d'accueil du Maire Vincent Chenu, Maire de Savigny-l'Evescault, suivi d'un pot convivial offert

10h00 – 12h00
Balade de territoire
« **Agir en faveur de la biodiversité** »

Déjeuner
Avec le Food Truck « Oh Libanais »

14h00
Conférence – Table Ronde
Biodiversité, Agriculture et Sol

Julia Clause, Laboratoire EBI
Jean-Louis Yengué, Professeur de Géographie, Laboratoire Ruralité
Pierre-Jean Glasson, Directeur de Compost'Age

15h30
Conférence sur les **Chiroptères et la trame noire**
Alice Chéron, **Vienne Nature**

17h00
Concert « **L'arbre Bleu** »
Groupe « **O'bec** »

À partir de 10h00 Villages des associations :

Stands et animations sont prévues avec :

Présentation de projets vertueux de **communes de Grand Poitiers** (Prise de paroles à 13h30)

Compost'Age (végétaux-ressources, Déchets verts, faune du sol, Petites bêtes des jardins)

CPIE Seuil du Poitou (Exposition Jardinage au Naturel, Activités du CPIE, sciences participatives, Bingo Nature, activités de reconnaissance botaniques) jusqu'à 17h

Stand et Animation de la **Fédération de la protection du milieu aquatique et de la Pêche de la Vienne**
Présentation de l'Atlas Poisson, simulateur de pêche

Association Fresque de la Biodiversité (présence des animateurs de l'atelier)

Terres de Liens
Stands et animations sur le foncier agricole, ...)

DIMANCHE 28 MAI

À partir de 9h20 : Accueil du public

9h30
Ateliers
Fresque de la Biodiversité

(sur inscriptions)

9h00
Sortie
Découverte des oiseaux

(Bénévoles de la Ligue de protection des Oiseaux)

À partir de 10h00 Villages des associations :

Stands et animations sont prévues (dont CPIE Val de Gartempe, Terres de liens, ...)

Déjeuner
(Pique-nique partagé Sorti du sac)

14h00 – 17h00
Projection-débat du Film « **Opération Biodiversité** »
(Fournis par l'Espace Mendès France)

Echanges avec la salle

17 h 00
Clôture de l'évènement :

Perspectives post-ABC
(Présentée par la direction Nature et Biodiversité de Grand Poitiers)

Villages des associations :
Stands et animations sont prévues avec :

CPIE Val de Gartempe
Petites balades « Explorations de la Biodiversité » d'1h par CPIE Val de Gartempe
Départs : 14h30 et 16h00

Association Fresque de la Biodiversité (Présence des animateurs de l'atelier)

Terres de Liens
Stands et animations sur le foncier agricole, ...)

GRAND POITIERS
communauté urbaine

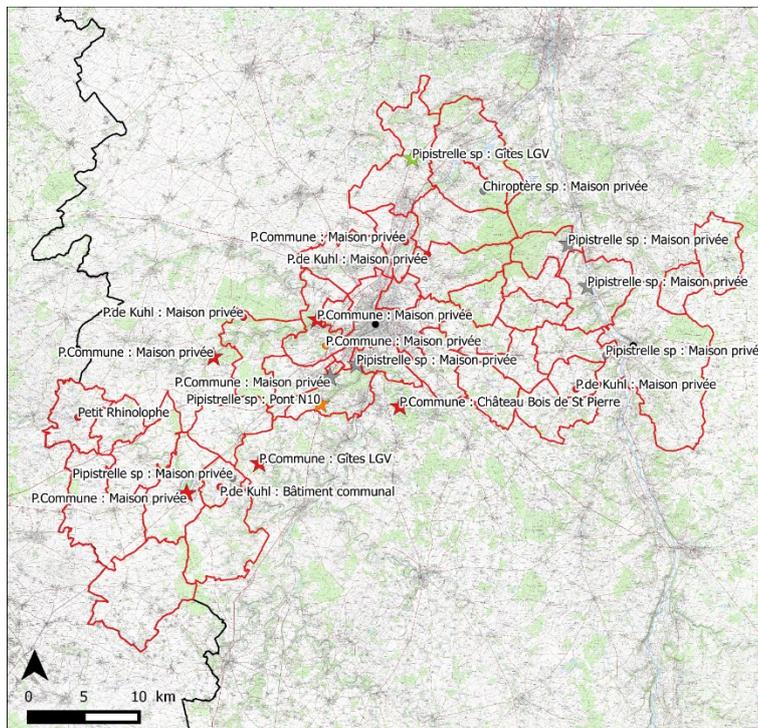


Annexe 1 : Programme de la Fête de la Biodiversité de Grand Poitiers du 26 mai 2023 au 28 mai 2023 à Savigny-L'Evescault

Atlas de la biodiversité communautaire de Grand Poitiers

Rapport final

31/07/2023



**ABC Grand Poitiers :
Enquête « Pipistrelles »**

- Limites départementales
- Limites Grand Poitiers communauté urbaine

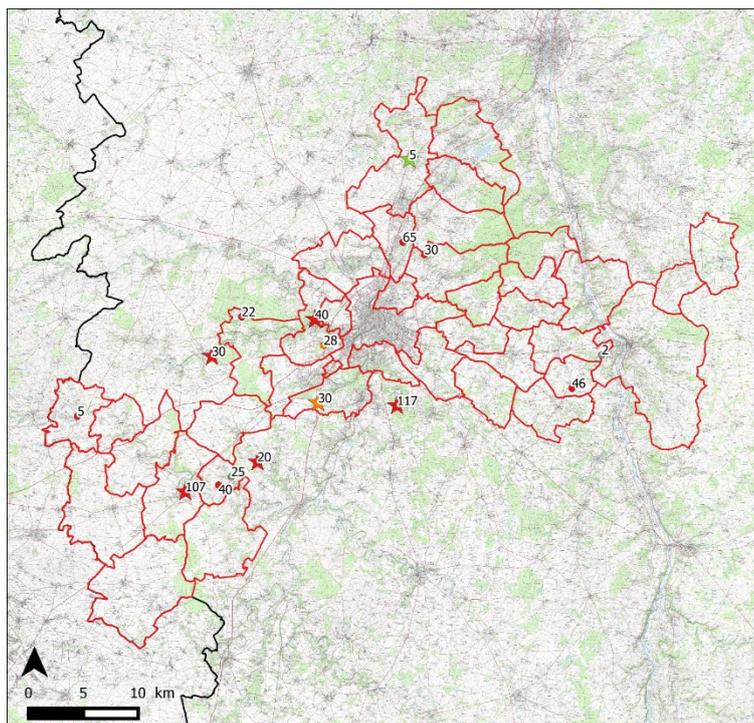
Nature des données et espèces observées

- ★ BDD : colonie de mise-bas
- ★ BDD : colonie disparue
- ★ BDD : colonie inaccessible
- ★ BDD : individus isolés
- Enquête : colonie de mise-bas
- Enquête : colonie disparue
- Enquête : colonie inaccessible



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023
Source : IGN - SCAN25 2007

Annexe 2 : Localisation des données concernant les colonies de Pipistrelles sp, dans le cadre de l'enquête participative (Vienne Nature - ABC Grand Poitiers)



**ABC Grand Poitiers :
Enquête « Pipistrelles »**

- Limites départementales
- Limites Grand Poitiers communauté urbaine

Nature des sites et effectifs du comptage

- ★ BDD : colonie de mise-bas
- ★ BDD : colonie inaccessible
- ★ BDD : individus isolés
- Enquête : colonie de mise-bas
- Enquête : colonie disparue
- Enquête : colonie inaccessible



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023
Source : IGN - SCAN25 2007

Annexe 3 : Résultats des comptages de l'Enquête Pipistrelles en 2022

Atlas de Biodiversité Communale de Grand Poitiers

Enquête sur les Pipistrelles



Grand Poitiers
Communauté urbaine



GRAND POITIERS
communauté urbaine



Vienne Nature, 14 rue Jean Moulin, 86240 Fontaine-le-Comte
05 49 88 99 04 - www.vienne-nature.fr



Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*

Vienne Nature s'est engagée aux côtés de Grand Poitiers dans un Atlas de Biodiversité Communale (ABC).

Lancés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du plan France Relance, les ABC ont vocation à acquérir et diffuser de nouvelles connaissances naturalistes à l'échelle d'un territoire, établir une cartographie des enjeux de biodiversité et les intégrer dans les politiques publiques, sensibiliser les élus et les citoyens à la biodiversité et à sa préservation.

Projet

21 espèces de Chauves-souris circulent dans le département de la Vienne et donc potentiellement sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine. Au sein de ce groupe de mammifères, les Pipistrelles sont les espèces les plus rencontrées.

Les Chauves-souris sont des espèces nocturnes qui fuient ou évitent la lumière. Toutefois, les Pipistrelles présentent une réponse particulière à la présence de lumière dans leur environnement. En effet, elles sont capables de chasser autour d'un lampadaire si le bénéfice de la chasse est suffisant. La répartition de cette espèce commune dans la Vienne et évoluant dans un milieu urbain connu pour sa pollution lumineuse est intéressante. Son étude peut renseigner sur des zones à fort potentiel pour les Chauves-souris et sur les couloirs de déplacement.

Comme tous les Chiroptères de France métropolitaine, la Pipistrelle commune est intégralement protégée sur le territoire national.



Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*



Opération de capture de Pipistrelles en sortie de gîte.

Photo : manipulation d'une Pipistrelle commune afin de réaliser des prélèvements génétiques.

Méthodologie



- Recherche d'anciennes données (BDD) de colonies de mise-bas de Pipistrelle commune.
- Recherche de nouvelles colonies de mise-bas grâce à une enquête participative auprès des habitants de Grand Poitiers. Les colonies importantes ont fait l'objet, pour les participants qui l'acceptaient, d'une visite du site afin d'évaluer le gîte, son accueil, la présence de Chauves-souris, l'effectif et lorsque c'était possible l'espèce lors d'un comptage en soirée.

• Suite à l'état des lieux des colonies de mise-bas de Pipistrelles, des captures nocturnes ont été prévues afin de réaliser des prélèvements génétiques sur des Pipistrelles communes. Il s'agit d'une biopsie de peau réalisée au niveau de l'aile, le patagium, au plus près du corps pour ne pas gêner l'animal en vol et assurer une cicatrisation plus rapide.

Photo : Pipistrelles de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*

Résultats



- Découverte de 2 nouvelles colonies de mise-bas de Pipistrelles communes ;
- Redécouverte de 5 colonies de mise-bas de Pipistrelles communes, dont la colonie du château du Bois de Saint-Pierre ;
- Découverte des 4 premières colonies de Pipistrelles de Kuhl du département, dont une colonie dans un bâtiment communal de Cloué, ainsi que chez un propriétaire qui a signé une convention Refuge pour les Chauves-souris ;
- Découverte d'un site d'estivage de Pipistrelles à Quinçay dont la propriétaire a signé une convention Refuge pour les Chauves-souris.



Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*

Réalisé par

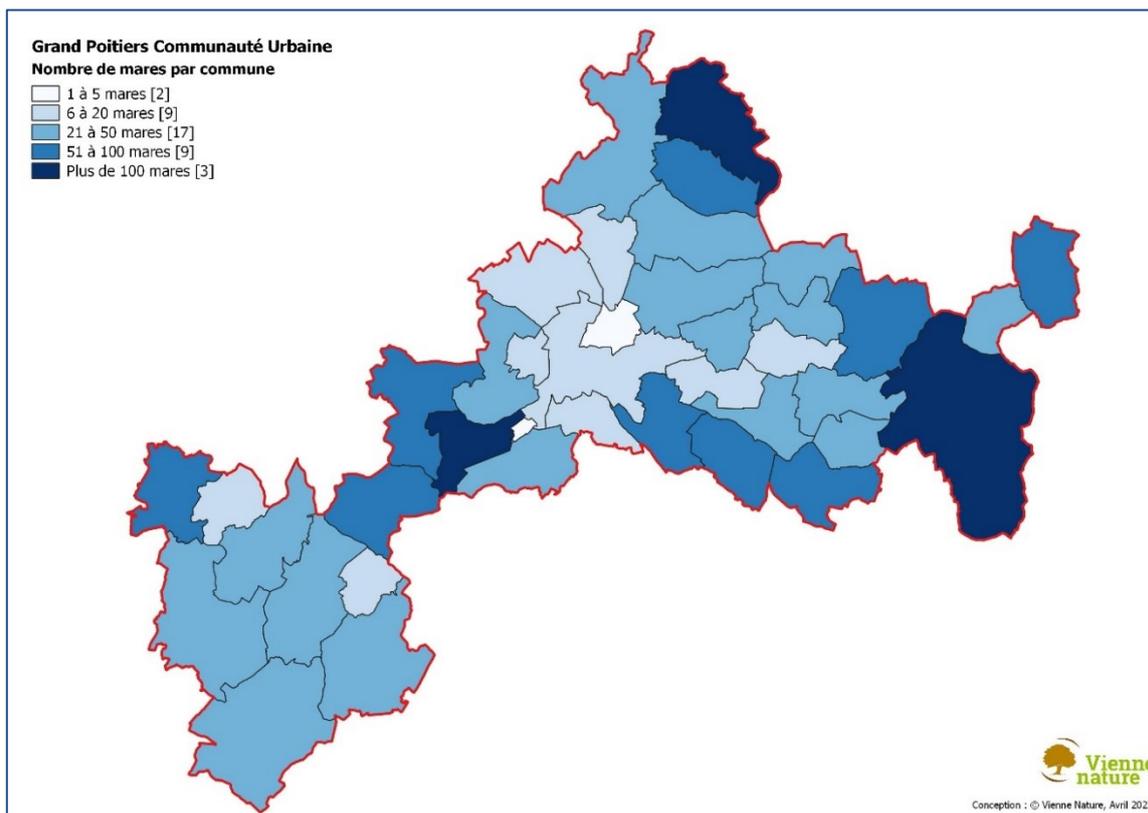


Avec la soutien de

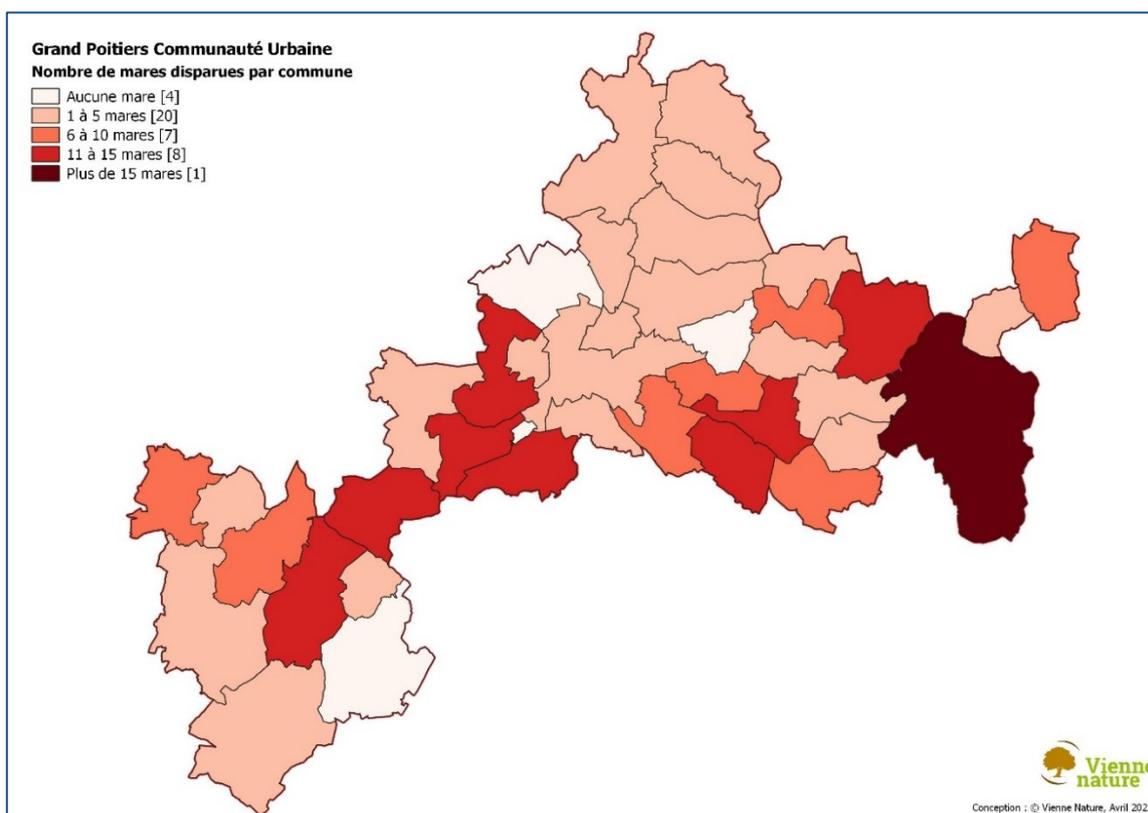


Réalisation : Caroline Lemenicier, Alice Chéron (Vienne Nature), 2023.
Crédits photos : Alice Chéron, Samuel Ducept, Olivier Prévest.
Cartes : Alice Chéron (Vienne Nature), 2023.
Impression : SIPAP Oudin (Poitiers) - www.sipap-oudin.fr

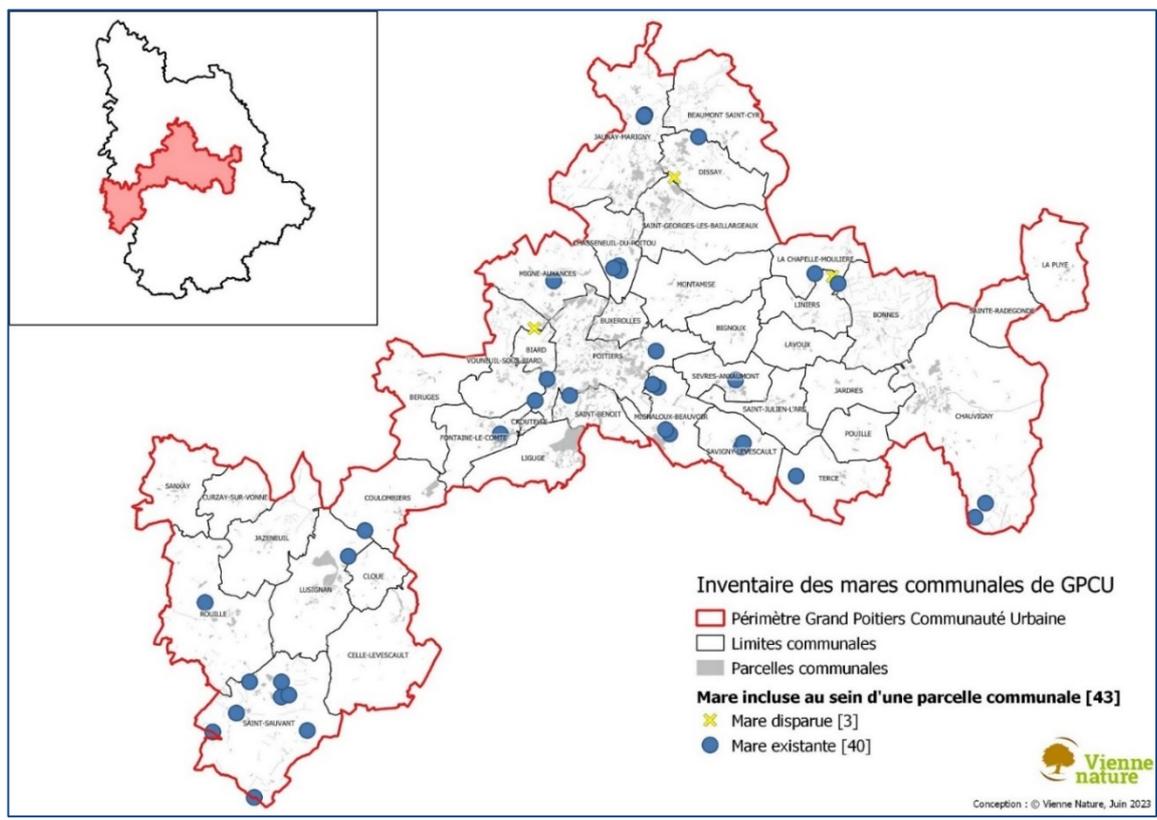
Annexe 4 : Poster « Enquête Pipistrelles »



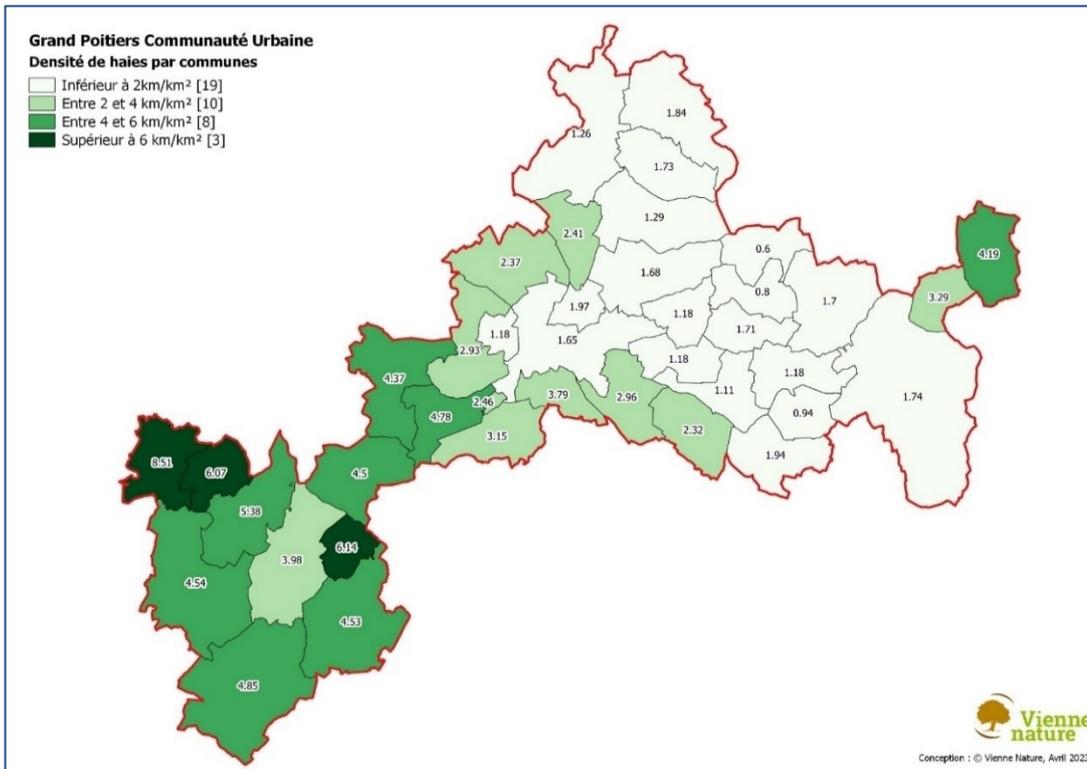
Annexe 5 : Nombre de mares par commune sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine.



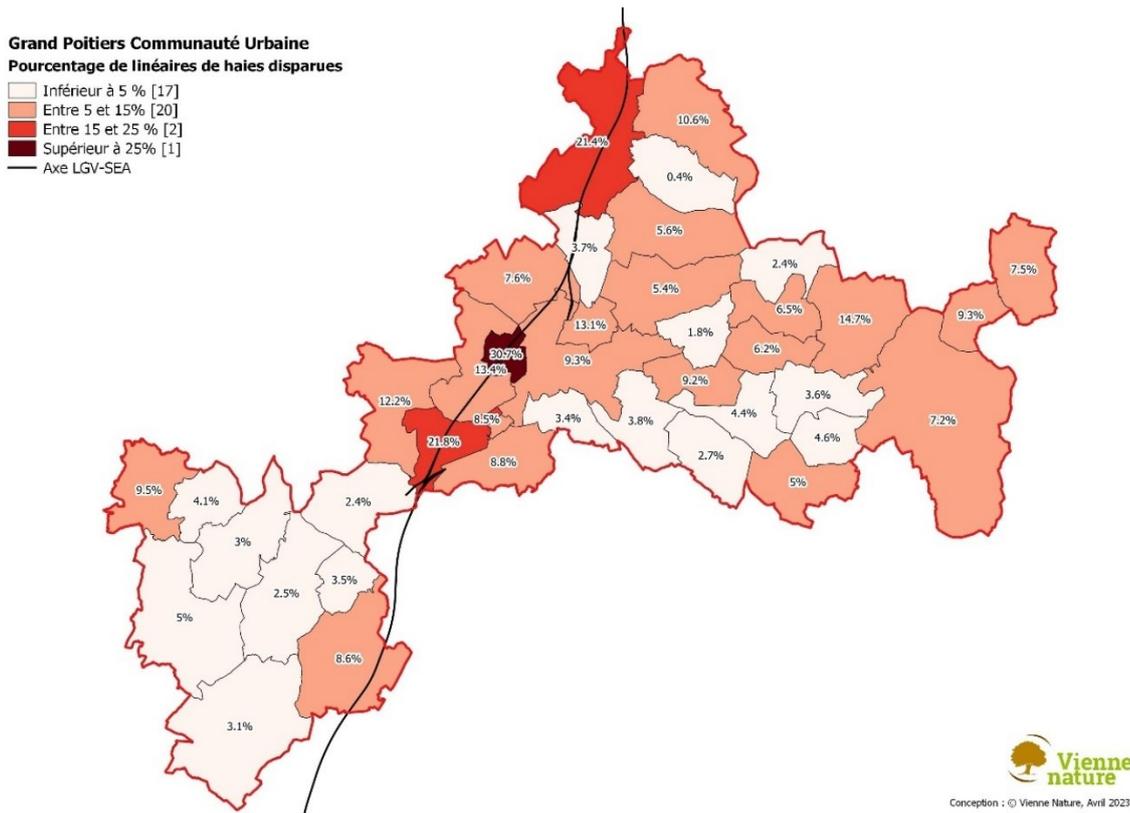
Annexe 6 : Nombre de mares disparues par communes sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine



Annexe 7 : Localisation des mares communales du territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine



Annexe 8 : Densité de haies par communes sur le territoire de Grand Poitiers

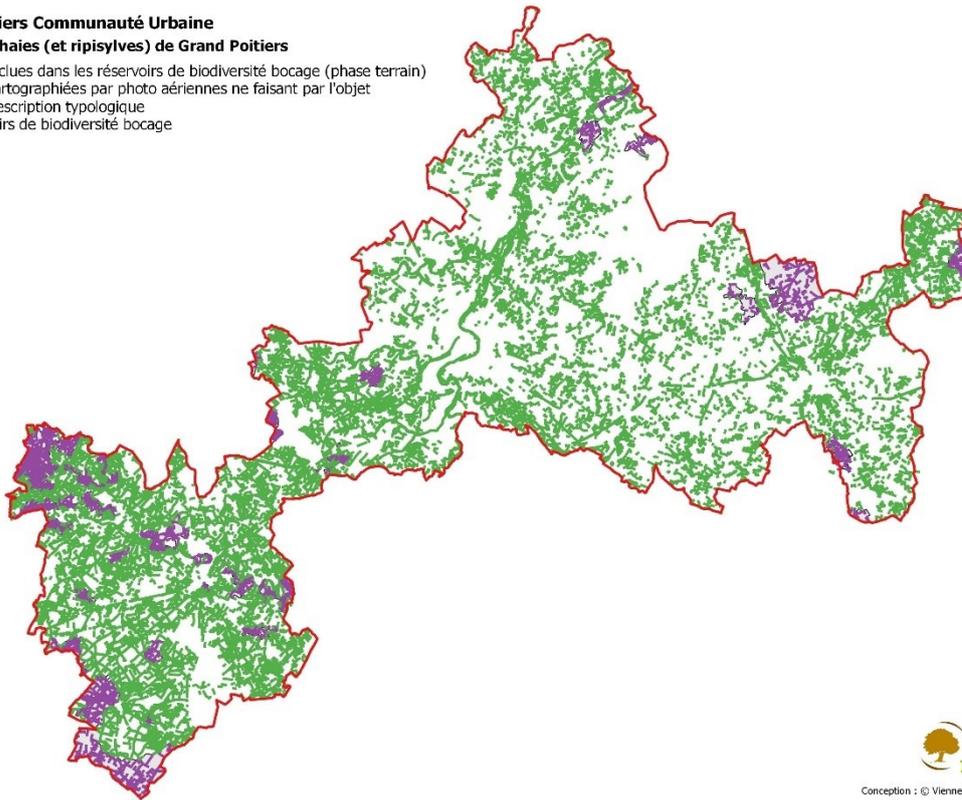


Annexe 9 : Pourcentage de linéaires de haies disparues par communes sur le territoire de Grand Poitiers

Grand Poitiers Communauté Urbaine

Linéaire de haies (et ripisylves) de Grand Poitiers

- Haies incluses dans les réservoirs de biodiversité bocage (phase terrain)
- Haies cartographiées par photo aériennes ne faisant pas l'objet d'une description typologique
- Réservoirs de biodiversité bocage



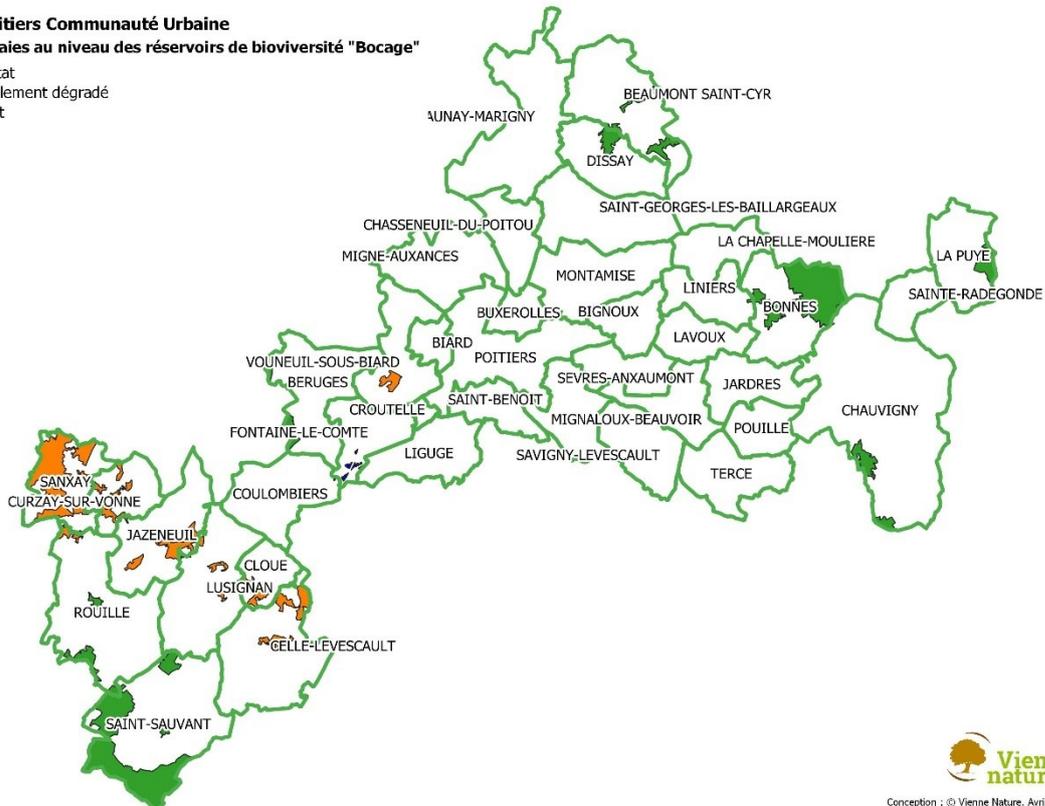
Conception : © Vienne Nature, Avril 2023

Annexe 10 : Localisation des haies de Grand Poitiers faisant l'objet d'une description typologique

Grand Poitiers Communauté Urbaine

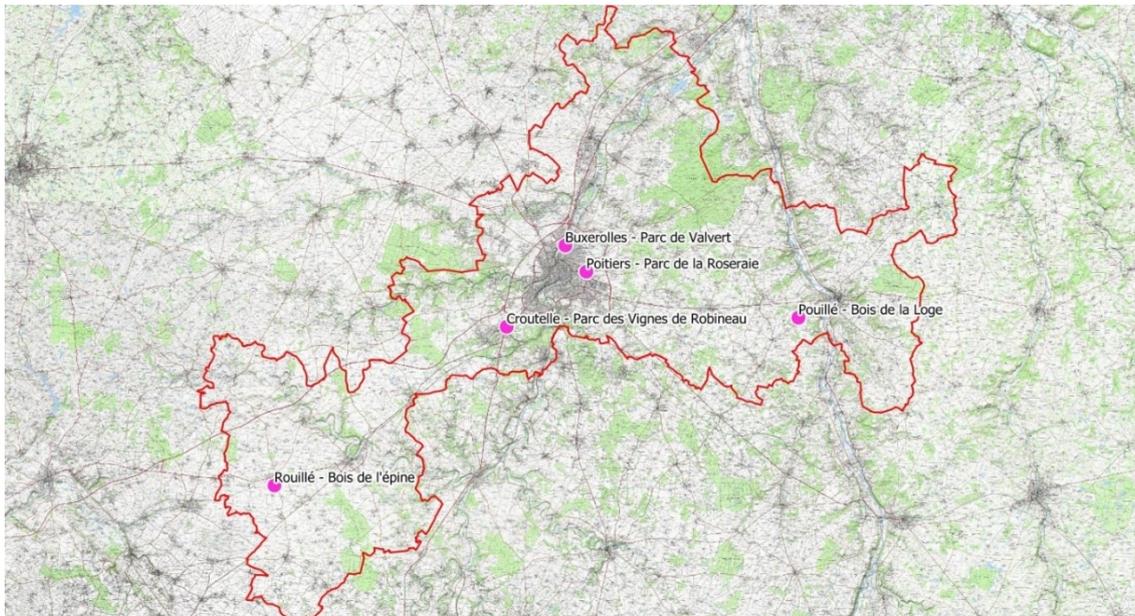
Etat des haies au niveau des réservoirs de bioversité "Bocage"

- Bon état
- Partiellement dégradé
- Récent



Conception : © Vienne Nature, Avril 2023

Annexe 11 : Etat de conservation des haies au niveau des réservoirs de biodiversité « bocage » du territoire de GPCu



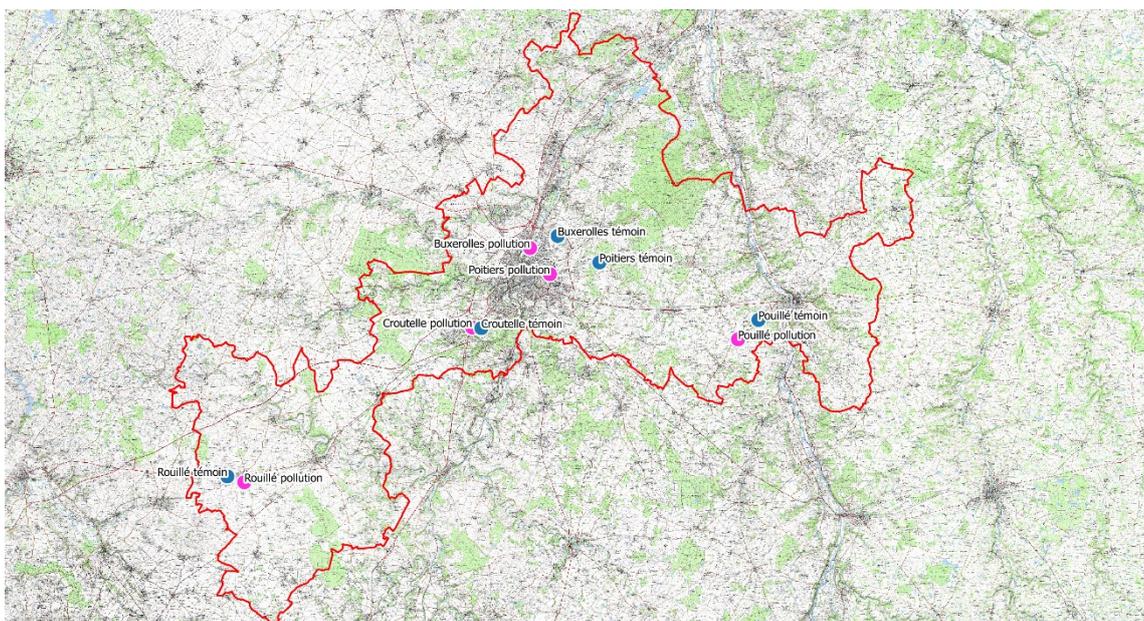
Positionnement des sites suivis pour l'inventaire des hétérocères

- Localisation des inventaires Hétérocères
- Limite de Grand Poitiers Communauté urbaine



Réalisation : Vienne Nature | Fév. 2023
Source : IGN SCAN25 2021

Annexe 12 : Répartition des sites suivis pour l'inventaire des Hétérocères de l'ABC de Grand Poitiers – Trame Noire.



Positionnement des sites suivis pour l'inventaire des Chiroptères en fonction de la pollution lumineuse

- Localisation station acoustique Chiroptères
- Localisation station en pollution lumineuse
- Localisation station témoin
- Limite de Grand Poitiers Communauté urbaine



Réalisation : Vienne Nature | Juin 2023
Source : IGN - SCAN25 2007

Annexe 13 : Répartition des stations de suivis acoustiques pour l'inventaire des Chiroptères de l'ABC de Grand Poitiers – Trame Noire